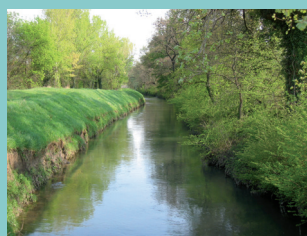


Plan Local d'Urbanisme

7.10 Diagnostic agricole



Elaboration du PLU	Prescription 21 oct. 2008	Arrêt 11 déc. 2018	Mise à l'enquête 27 mai 2019	Approbation 12 nov. 2019
-----------------------	------------------------------	-----------------------	---------------------------------	-----------------------------



Diagnostic agricole Commune de Noves 2012



Anaïs RUDOLFF
Chef de projet
Amandine LIONS
Chargée d'études
Laetitia MARTIN
Géomaticienne



1. LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Emplois par secteur d'activité, Noves (Sources : Insee, 2009)	8
Figure 2 : Répartition des modes d'irrigation adoptés par les exploitants agricoles sur la commune de Noves (Sources : Enquête CA13, 2012)	10
Figure 3 : Nature des surfaces valorisées par l'agriculture sur la commune (Sources : Enquête CA13, 2012)	11
Tableau 1 : Surfaces valorisées recensées sur Noves (Sources : Enquête CA13, 2012)	11
Figure 4 : Répartition des orientations principales des exploitations agricoles principales de Noves (Sources : Enquête CA13, 2011)	12
Figure 5 : Nombre d'arboriculteurs par rapport au nombre total d'exploitants agricoles sur la commune de Noves, par classes d'âges (Sources : Enquête CA13, 2012)	12
Figure 6 : Nombre d'exploitants pratiquant les différents types de culture arboricole (Sources : Enquête CA13, 2012)	13
Figure 7 : Nombre d'arboriculteurs en fonction de la Surface Agricole Utile (S.A.U.) de leur exploitation agricole (Sources : Enquête CA13, 2012)	13
Figure 8 : Part des exploitants arboricoles en fonction du nombre de voie(s) de commercialisations adopté (Sources : Enquête CA13, 2012)	14
Figure 9 : Répartition des voies de commercialisation en fonction de la classe d'âge et du nombre de SMI sur les exploitations arboricoles (Sources : Enquête CA13, 2012)	15
Figure 10 : Evolution durant la dernière décennie des exploitations arboricoles (Sources : Enquête CA13, 2012)	16
Figure 11 : Situation actuelle des exploitations arboricoles novaises (Sources : Enquête CA13, 2012)	16
Figure 12 : Potentialités de reprises des exploitations arboricoles chez les plus de 50 ans (Sources : Enquête CA13, 2012)	17
Figure 13 : Nombre d'agriculteurs en culture de légumes par rapport au nombre total d'exploitants agricoles sur la commune de Noves, par classes d'âges, (Sources : Enquête CA13, 2012)	18
Figure 19 : Installation des exploitants ayant pour orientation principale les cultures de légumes (Sources : Enquête CA13, 2012)	18
Figure 14 : Nombre d'exploitants pratiquant des cultures de légumes plus ou moins diversifiées (Sources : Enquête CA13, 2012)	19
Figure 15 : Evolution durant la dernière décennie des exploitations en cultures de légumes (2 à 6 espèces cultivées) (Sources : Enquêtes CA13, 2012)	19
Figure 16 : Ecoulement des productions à dire d'exploitants (Sources : Enquête CA13, 2012)	20
Figure 17 : Evolution durant la dernière décennie des exploitations en cultures de légumes, Noves (Sources : Enquête CA13, 2012)	21
Figure 18 : Part des situations d'écoulement des productions des producteurs de légumes, Noves (Sources : Enquête CA13, 2012)	21
Figure 21 : Part des exploitants agricoles en fonction du nombre de voie(s) de commercialisations adopté (Sources : Enquêtes CA13, 2012)	21
Figure 20 : Voies de commercialisations des exploitants en cultures de légumes en fonction de la classe d'âge et de la classe de SMI (Sources : Enquête CA13, 2012)	22
Figure 22 : Potentialités de reprises des exploitations en cultures de légumes chez les plus de 50 ans (Sources : Enquêtes CA13, 2012)	23
Figure 24 : Evolution de la main d'œuvre employée sur la commune de Noves de 1979 à 2000 (Sources : RGA)	24
Figure 25 : Main d'œuvre employée sur la commune de Noves en 2012 (Sources : Enquêtes CA13, 2012)	25
Figure 26 : Répartition des exploitations en fonction du nombre d'UTA employées en 2012 (Sources : Enquête CA13, 2012)	25
Tableau 2 : Fournisseurs d'intrants où se servent les exploitants agricoles, Noves (Sources : Enquêtes CA13, 2012)	27
Tableau 3 : Suivi technique et sources d'information des exploitants agricoles novais (Enquêtes 2012, CA13)	28
Tableau 4 : CETA et GRCETA auxquels les exploitants agricoles novais cotisent (Sources : Enquêtes CA13, 2012)	28
Figure 27 : Valorisation des productions agricoles, Noves (Sources : Enquête CA13, 2012)	28
Figure 28 : Perspectives de reprises des exploitations agricoles chez les agriculteurs de 50 ans et plus sur la commune de Noves (Sources : Enquête CA13, 2012)	33
Tableau 5 : Surfaces agricoles des exploitants de 50 ans et plus en fonction de la reprise ou non des exploitations (Sources : Enquête CA13, 2012)	33

2. LISTE DES CARTES (CF ATLAS CARTOGRAPHIQUE)

Carte 1 – Localisation de la commune

Carte 2 – Aptitude des sols

Carte 3 – Plan d'Occupation des Sols

Carte 4 – Sites Natura 2000

Carte 5 – Occupation agricole des sols nord

Carte 6 – Occupation agricole des sols sud

Carte 7 – Mode de faire-valoir nord

Carte 8 – Mode de faire-valoir sud

Carte 9 – Démarches « qualité » nord

Carte 10 – Démarches « qualité » sud

Carte 11 – Age des exploitants nord

Carte 12 – Age des exploitants sud

Carte 13 – ASA et réseaux hydrauliques

Carte 14 – Sources d'irrigation des exploitations agricoles

Carte 15 – Morcellement des exploitations arboricoles nord

Carte 16 – Morcellement des exploitations arboricoles sud

Carte 17 – Contraintes routières aux dires des exploitants

Carte 18 – Perspectives de reprise des exploitations nord

Carte 19 – Perspectives de reprise des exploitations sud

Carte 20 – Localisation du bâti existant nord

Carte 21 – Localisation du bâti existant sud

Carte 22 – Bâti en projet nord

Carte 23 – Bâti en projet sud

1. LISTE DES FIGURES	3
2. LISTE DES CARTES (CF ATLAS CARTOGRAPHIQUE)	4
3. INTRODUCTION.....	6
3.1. Contexte	6
3.2. Objet d'étude	6
4. METHODOLOGIE	7
5. ETAT DES LIEUX DE L'AGRICULTURE DE NOVES	8
5.1. Situation de la commune	8
5.2. Des potentiels agricoles remarquables	8
5.2.1. Potentiel agricole des terres	8
5.2.2. Un réseau hydraulique développé.....	9
5.2.3. Les modes d'irrigation adoptés par les exploitants	10
5.3. Occupation agricole du territoire	10
5.3.1. 36% de la surface foncière communale valorisés par l'agriculture	10
5.3.2. Nature et répartition des principales productions sur le territoire	12
5.4. Les filières fruits et légumes très représentées sur Noves.....	12
5.4.1. La filière arboricole	12
5.4.2. La filière cultures de légumes	18
5.5. Autres filières	23
5.5.1. La viticulture	23
5.5.2. L'élevage	23
5.5.3. L'oléiculture	24
5.6. Une dynamique économique locale.....	24
5.6.1. Une agriculture génératrice d'emplois	24
5.6.2. Fourniture des intrants au sein même du bassin de production.....	27
5.6.3. Suivis technique et économique des exploitations.....	27
5.7. Des producteurs engagés dans des démarches de qualité	28
5.7.1. La place de l'agriculture biologique	28
5.7.2. Autres démarches suivies par les exploitants	28
5.8. Un territoire de contraintes	29
5.8.1. Contraintes liées au réseau hydraulique	29
5.8.2. Contraintes liées au réseau routier.....	30
5.8.3. Contraintes liées au voisinage	31
5.8.4. Chasse	31
5.8.5. Vols.....	31
5.8.6. Des attentes au niveau des raccordements de réseaux	31
6. AVENIR DE L'AGRICULTURE DE NOVES	32
6.1. Incertitudes liées au contexte agricole.....	32

6.1.1. Rhône Alpilles Durance, bassin de production en perte de compétitivité	32
6.1.2. Contextes national et européen	32
6.1.3. Des incertitudes sur la reprise des exploitations.....	33
6.2. Incertitudes, blocage au niveau du foncier	34
6.2.1. Du morcellement des exploitations agricoles vers la volonté d'une restructuration	34
6.2.2. Des friches à considérer comme perspective de remise en culture.....	34
6.2.3. Des exploitations instable car situées en zones non classées agricoles	34
6.3. Dynamique et projets agricoles	35
7.....	35
8. ENJEUX POUR LE TERRITOIRE ET L'AGRICULTURE	36
9. COMMENT INTEGRER LES ENJEUX AGRICOLES DANS LE PLU	37
9.1. Un zonage en faveur du maintien et du développement de l'agriculture	37
9.1.1. Situation des espaces agricoles au POS en vigueur	37
9.1.2. La zone agricole	37
9.1.4. Le cas du moulin de Bournissac.....	38
9.2. Conservation et suivi des servitudes d'utilité publique pour l'entretien du réseau hydraulique.....	38
9.3. Le PPRI	38
10. PROPOSITIONS D'UN PLAN DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE POUR NOVES	39
10.1. Garantir la pérennité du foncier agricole : assurer la pérennité des exploitations existantes et leur transmission	39
10.2. Garantir la pérennité du réseau hydraulique.....	41
10.2.1. Améliorer les échanges des ASA avec les acteurs locaux	41
10.2.2. Améliorer le fonctionnement et les conditions d'entretien des réseaux hydrauliques	42
10.3. Permettre le développement économique de la commune	43
10.3.1. Valoriser la production agricole.....	43
10.3.2. Accompagner les exploitants agricoles dans le développement de leur exploitation.....	44
10.4. Améliorer l'environnement de travail des exploitations agricoles	46
10.5. Favoriser la mise en place de pratiques alternatives	46
11. CONCLUSION	47
12. ANNEXES.....	48
1.1. Trame d'entretien : exploitants agricoles	49
1.2. Trame d'entretien : coopérative viticole.....	56

3. INTRODUCTION

3.1. Contexte

Ce diagnostic agricole, réalisée par la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Noves.

La Chambre d'agriculture apportera ses connaissances et son expertise en tant qu'organisme consultatif et professionnel du monde agricole, aussi bien en matière de rassemblement d'informations qu'en propositions d'actions.

Dans cet objectif, la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône et la commune de Noves ont signé une convention de partenariat portant sur un état des lieux de l'activité agricole, la prospection, la planification et la mise en place de politiques thématiques relevant de ce secteur.

3.2. Objet d'étude

La commune de Noves, *consciente de la richesse de ses espaces agricoles et des enjeux de leur préservation*, souhaite disposer d'un état des lieux de l'agriculture sur son territoire. Cet état des lieux fait l'objet d'une convention opérationnelle d'objectifs, signée entre Monsieur le Maire de Noves et le Président de la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône.

Cette étude vise, dans un premier temps, à dresser un état des lieux précis et spatialisé de l'activité agricole sur la commune de Noves. Les agriculteurs exploitants des terres sur Noves ont été rencontrés entre les mois de Décembre 2011 et Juin 2012. Les graphiques et les cartes présentés dans ce travail sont essentiellement issus des enquêtes individuelles. L'objectif est de dégager les grands enjeux agricoles sur le territoire de la commune. Il s'agit d'identifier et de faire partager les enjeux auxquels le territoire doit faire face.

Dans un second temps, il s'agit de proposer des pistes de réflexion pour la mise en place d'un plan de développement agricole. Ces propositions sont issues des projets et idées énoncées par les exploitants, et découlent aussi de l'observation des évolutions des problématiques auxquelles est confrontée l'agriculture ainsi que des opportunités qui existent sur le territoire. Un plan d'actions est proposé au terme de l'étude.

4. METHODOLOGIE

Le diagnostic agricole, réalisé à la demande de la commune de Noves, est basé sur des entretiens menés auprès des exploitants agricoles professionnels de la commune. Nous avons ainsi retenu uniquement les personnes inscrites à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) comme Agriculteur à Titre « Principal » (ATP) et recensé les exploitations dites « professionnelles », c'est-à-dire qui tirent l'essentiel de leurs revenus de l'activité agricole et qui exploitent au moins 0.5 SMI¹.

Selon ces critères, nous avons recensé 86 exploitants² :

- 78 entretiens individuels ont été réalisés auprès de ces exploitants agricoles professionnels, exploitant l'ensemble ou une partie du territoire communal de Noves (soit 91 % des exploitants recensés), 2 exploitants rencontrés sont les présidents des 2 CUMA de la commune
- 8 exploitants ont soit refusé de nous rencontrer, soit n'ont pas pu être joint. Ils ont été repérés comme agriculteurs professionnels mais nous n'avons pas eu de confirmation (pour ceux dont nous avons les adresses, ils ont toutefois été sollicités par courrier).

Nous avons également mené

- 3 entretiens avec des Cotisants Solidaires³,
- 1 entretien avec le président et vice-président de la cave coopérative de Noves (*Les Celliers de Laure*) qui vinifie le raisin de la majorité des viticulteurs de la commune,
- 2 entretiens avec les responsables des ASA des Arrosants de Noves et d'assainissement des Paluds de Noves.

Les données issues de ces entretiens ont été complétées par des tournées sur le terrain pendant lesquelles nous avons constaté les parcelles valorisées par l'activité agricole. L'objectif était d'identifier l'ensemble des surfaces cultivées en zones agricole et naturelle, et de distinguer les parcelles peu valorisées, voire en friches.

Les entretiens ont duré en moyenne 1 heure et s'effectuent sur la base d'un questionnaire (cf questionnaire en annexe) et d'un jeu de photographies aériennes.

Les objectifs du questionnaire d'enquête sont, pour chacune des exploitations :

- de les caractériser (productions, emploi, structure foncière, circuits de commercialisation, ...)
- d'identifier les contraintes et/ou difficultés que les exploitants rencontrent, ainsi que les orientations prises et projets futurs
- de recueillir leurs remarques et attentes sur des aspects essentiels à l'activité agricole, tels que le foncier, les réseaux hydrauliques et autres réseaux.

¹ Tableau des surfaces minimum d'installation en annexe xx

² L'identification des exploitants est faite à partir d'une liste issue d'une compilation de plusieurs sources (liste de la Chambre d'agriculture*, listes d'agriculteurs fournies par la commune, par les responsables des syndicats locaux). Cette liste a ensuite été mise à jour avec l'aide de quelques personnes ressources de la commune, ce qui nous a permis d'écarter les exploitants partis récemment à la retraite ou des non-agriculteurs, et ensuite en contactant directement les personnes de la liste initiale par téléphone.

³ Le cotisant solidaire est l'exploitant agricole qui ne remplit pas les critères d'affiliation au régime de protection sociale des non salariés agricoles et qui ne peut pas bénéficier du statut de chef d'exploitation agricole.

Les photographies aériennes (IGN BD Orthophoto 2008, à l'échelle du 1/3000), permettent de relever le parcellaire de chaque exploitation à l'échelle de la parcelle culturale. Sont renseignés également les éléments caractérisant l'exploitation : productions, démarches qualité, irrigation, mode de faire-valoir, contraintes naturelles, éléments du bâti, les éventuels projets.

Les informations recueillies sont données « à dire d'agriculteurs ». Nous n'avons pas consulté de documents officiels : bilan comptable ou déclaration annuelle parcellaire (PAC).

5. ETAT DES LIEUX DE L'AGRICULTURE DE NOVES

5.1. Situation de la commune

La commune de Noves compte 5169 habitants (sources : Insee, 2009) sur 27,9 km². Elle est située au nord-ouest du département des Bouches du Rhône, et appartient à la Communauté de Communes Rhône Alpilles Durance.

Cf. Carte [Localisation de la commune de Noves](#)

En 2009, la commune de Noves offrait 1420 emplois (sources Insee), répartis dans les secteurs d'activité suivants :

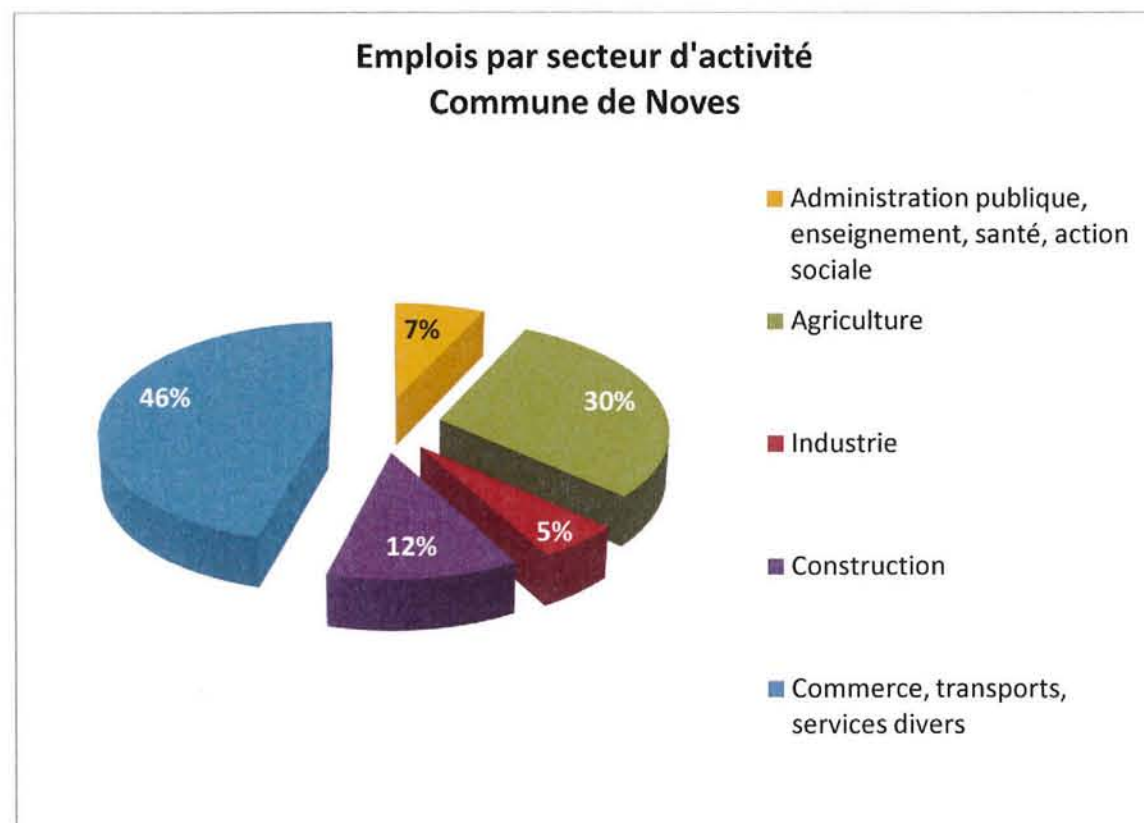


Figure 1 : Emplois par secteur d'activité, Noves (Sources : Insee, 2009)

Alors qu'à l'échelle du département des Bouches du Rhône, le secteur agricole génère 4% des emplois, il en génère 30% sur la commune de Noves, ce qui montre l'importance de l'agriculture dans l'économie de la commune

5.2. Des potentiels agricoles remarquables

5.2.1. Potentiel agricole des terres

Le Schéma Départemental d'Aménagement Rural des Bouches du Rhône, réalisé en 1972 par la Société du Canal de Provence, à la demande de la Direction Départementale de l'Agriculture (aujourd'hui Direction Départementale du Territoires et de la Mer), permet de caractériser les potentialités agronomiques des sols du département.

La commune de Noves peut être divisée en deux dans sa longueur, avec la partie Est où les sols sont majoritairement de classes I, II et III, et la partie Ouest, où les sols sont majoritairement de classes IV, V et VI.

Classification des sols	Cultures possibles
Classes I, II, III	Préférentiellement cultures exigeantes Au sec : céréales, prairies Irrigué : toutes cultures non sensibles au calcaire
Classes IV, V	Au sec : vignes, vergers, oliviers Irrigué et épierré : prairies, arboriculture, maraîchage
Classes VI, VII	Cultures rustiques : vignes, oliviers

Les sols de classe I

Le nord-est de la commune de Noves a donc des sols de classe I, peu évolués d'apport alluvial et colluvial, pouvant contenir des cailloutis et du sable. Il s'agit de sols très intéressants d'un point de vue agronomique. Au sec comme à l'irrigation, ils permettent l'entretien de toutes cultures de préférence exigeantes ou à haut rendement.

Ce type de sol se trouve également le long du canal d'assainissement de l'Anguillon côté Ouest, et dans la pointe Nord-Ouest de Noves.

On y trouve des exploitations arboricoles, de céréales, l'entretien de prairies fauchées et/ou pâturées, mais aussi des cultures de légumes.

Les sols de classes II et III

Il s'agit de sols hydromorphes peu humifères d'argile limoneuse ou de calcaire tuffeux. Les facteurs d'excès d'eau sont importants : il s'agit d'une zone marécageuse, maintenant asséchée et favorable aux cultures arboricoles, fourragères et céréalières.

Au Sud de la commune se situent les sols de classe III, entre le canal d'assainissement de l'Anguillon et la limite communale avec Verquières, ainsi qu'une bande de classe II située le long de la limite communale Est.

Les sols de classes IV et V

La partie est de la commune de Noves n'est pas desservie en irrigation. Cette partie est formée par une bande assez large où les sols sont de classe V, qui contient des cailloutis ou des roches plus dures. Une bande, plus fine, où les sols sont de classe IV, est constituée par des cailloux ou de la roche friable.

Il s'agit donc de sols parfaitement adaptés à des cultures dites rustiques (viticulture, oléiculture).

A l'irrigation – et après défonçage et épierrage pour la classe V – on peut mettre en culture des arbres fruitiers ou du maraîchage.

Les sols de classe VI

Une bande fine, le long de la partie Ouest de Noves, qui s'épaissit au niveau du Rougadou, a des sols de classe VI constituées de calcaires durs plus ou moins fissurés. On y trouve une forêt de

résineux. Il s'agit d'une zone classée naturelle au Plan d'Occupation des Sols, où l'on ne trouve aucune culture.

Cf. carte Aptitude des sols

5.2.2. Un réseau hydraulique développé

La commune de Noves possède un atout important en terme de potentialité agricole : le réseau hydraulique. Il constitue un élément essentiel pour le développement agricole de la commune : il permet, d'une part, l'irrigation d'une grande partie des terres et, d'autre part, l'assainissement pluvial des terres.

- 777 hectares de parcelles agricoles sont irrigués ou bien bénéficient des ouvrages d'assainissement pour leur entretien.
- 473 hectares sont irrigués grâce aux différents réseaux hydrauliques présents sur la commune, ou encore via des forages agricoles privés.

Notons tout de même que nous n'avons pas d'informations sur le potentiel recours aux réseaux d'irrigation ou d'assainissement pour 373 hectares de foncier agricole (parcelles cultivées repérées lors des relevés terrain).

Cf. Carte *Sources d'irrigation des exploitations agricoles*.

La possibilité d'irriguer est primordiale pour le développement de l'agriculture : elle permet la mise en place de cultures qui ne peuvent s'envisager sans apport supplémentaire d'eau. Le réseau hydraulique participe ainsi à la richesse et à la diversité des productions agricoles novaises.

Le réseau permettant l'assainissement est également un élément d'importance, d'autant plus qu'une partie de la commune se situe sur d'anciens marais (zone des Paluds de Noves). De plus, étant situé en aval du bassin hydraulique, Noves reçoit les eaux de l'ensemble des communes en amont. Les exutoires vers la Durance se trouvent soit à Noves soit à Châteaurenard. L'entretien et le maintien du réseau d'assainissement ne sert donc pas seulement les activités agricoles, mais aussi l'ensemble de la commune lors des situations de fort afflux d'eau.

Cependant, les équipements présents ne sont pas dimensionnés pour gérer des risques inondations importants, d'autant plus que les ASA et autres structures hydrauliques en présence ne détiennent pas cette compétence. Les limites à la diversité des causes que servent (ou peuvent servir) les structures hydrauliques et d'assainissement sont donc à ce niveau là. Compte tenu des attentes des acteurs locaux, de la population, une réflexion pourrait être engagée sur cet aspect.

Cf. Carte *ASA et réseaux hydrauliques*.



Sur la commune de Noves, plusieurs ASA (Association Syndicales Autorisées) et syndicats intercommunaux gèrent les canaux d'irrigation et d'assainissement.

5.2.2.1. Le Syndicat intercommunal d'assainissement du bassin de l'Anguillon

Le bassin de l'Anguillon va du piémont des Alpilles (Eygalières) puis fait un U entre les Costière et la petite Crau. L'exutoire est la Durance au niveau de Châteaurenard. Les différents



Canal des Alpines, Nord de Noves (Sources : CA13, 2012)

aménagements de l'Anguillon – dont les principaux travaux commencent au XIII^e siècle – sont issus de la nécessité d'écouler les afflux rapides d'eaux provenant de l'assainissement des marais de cette zone.

Créé en 1863, le Syndicat intercommunal d'assainissement du bassin de l'Anguillon regroupe 9 communes : Châteaurenard, Eygalières, Mollegès, Noves, Orgon, Plan d'Orgon, St-Andiol, St-Rémy et Verquières.

Le syndicat gère l'entretien courant de l'Anguillon (curage, consolidation des berges, travaux de sécurisation, débroussaillage, etc.), à savoir environ 23 km de canaux pour le Grand Anguillon et 5 km pour le Petit Anguillon. Il ne gère cependant ni les ruisseaux ni les gaudres qui se jettent dans ce cours d'eau. L'entretien de ces derniers est à la charge des propriétaires des parcelles traversées par ces ruisseaux. Les cotisations, à 3 niveaux pour une moyenne de 10 euros l'hectare, concernent tous les propriétaires, y compris les habitations pour un demi-hectare.

Aujourd'hui, le bassin versant de l'Anguillon gère 11000 hectares répartis sur 9 communes, dont Noves. Pour chaque commune de l'intercommunalité, une ASA d'assainissement est chargée de la gestion des gros ruisseaux (attention, les Paluds de Noves en bénéficient mais pas Noves). Les propriétaires des terres – publiques et privées – faisant partie du bassin de l'Anguillon versent donc une redevance annuelle prenant en compte non seulement les surfaces assainies, mais également le taux d'imperméabilisation. Les communes traversées par l'Anguillon contribuent donc financièrement à l'entretien des ouvrages.

5.2.2.2. Le Syndicat Intercommunal du Canal des Alpines Septentrionales (SICAS)

Le canal des Alpines est géré par le Syndicat Intercommunal du Canal des Alpilles Septentrionales, qui a à sa charge l'entretien du canal et la distribution de l'eau. Les recettes du SICAS proviennent essentiellement du produit de la vente de l'eau aux usagers et des redevances payées par les communes concernées. Le SICAS n'intervient pas sur les « filioles » d'arrosage dont l'entretien incombe aux riverains.



Station de pompage du Canal des Alpines (Sources : CA13, 2012)

5.2.2.3. Les ASA

Qu'est-ce qu'une ASA ?

L'ASA (Association Syndicale Autorisée) est un Etablissement Public à caractère Administratif régi par l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux Associations Syndicales de Propriétaires. Son action et son mode d'intervention sont déterminés par ses statuts, qui font l'objet d'un arrêté préfectoral, ainsi que par un règlement de service.

Les statuts déterminent son objet, son périmètre dont la modification est restreinte, son fonctionnement décisionnel et financier, ainsi que les droits et obligations des propriétaires. Les droits et obligations sont attachés à la terre : l'acheteur d'un terrain compris dans le périmètre de l'ASA devient automatiquement membre de celle-ci. Il bénéficie alors de ses missions et est redevable d'une cotisation.



Martelière, Noves (Sources : CA13, 2012)

Les deux ASA ont effectué un gros travail de cartographie des réseaux secondaires sur leur périmètre au 1/25'000. Ce travail est important pour leur prise en compte dans l'élaboration du PLU. L'ASA d'assainissement des Paluds de Noves a mandaté ce travail auprès la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône (cartographie en annexe.). L'ASA des Arrosants de Noves a déposé leur cartographie des réseaux secondaires auprès de la Mairie (validé par préfet, déjà pris en compte pour servitudes du POS).

ASA d'assainissement des Paluds de Noves

Cette ASA a pour objet statuaire l'assainissement. Le réseau a donc pour objet de permettre le drainage des terres agricoles et l'écoulement du pluvial. Le périmètre de l'ASA est sur une zone d'anciens marais, où les terres auraient facilement tendance à se gorger d'eau et à s'inonder.

La surface statuaire du périmètre de l'ASA est de 530 ha, et concerne 337 adhérents, dont 10 adhérents exploitants agricoles (données Hydrabase, 2010). Le syndicat a à sa charge l'entretien de 21 km de fossé. Cette ASA gère en quelque sorte le réseau secondaire du canal de l'Anguillon. En effet, les eaux du périmètre de l'ASA des Paluds de Noves se jettent ensuite dans l'Anguillon. Le périmètre géré et entretenu par cette ASA ne concerne que les Paluds de Noves, et pas Noves.



Gaudre le long du Chemin de l'Eau (Sources : CA13, 2012)

ASA des Arrosants de Noves

Cette ASA a été créée en 1830. Son périmètre comprend 661 ha et 1021 adhérents (sources : entretien avec le Président de l'ASA). Elle entretient quasiment 60 km de filioles et roubines mécaniquement.

L'eau de la Durance, pour arriver à Noves, passe par plusieurs villages. Le canal de l'Œuvre générale des Quatre Communes, regroupant les communes de Cabannes, St-Andiol, Verquières et Noves, véhicule l'eau dans les différentes filioles : la roubine de Cabannes permet d'alimenter les quartiers Est de Noves, celle de Verquières amène l'eau du pied des Alpilles.

Trois stations de pompage ont été installées (route de Cabannes, chemin de l'Eau et chemin de la Malautière), afin de bien desservir tous les terrains de l'ASA.

En période estivale, l'eau permet l'irrigation des cultures et, en s'infiltrant, elle contribue à l'approvisionnement des nappes phréatiques. Toute l'eau non infiltrée dans le sol aboutit dans une roubine. Les trois exutoires (l'Anguillon, la Malautière, les Quatre Communes) ramènent l'eau à la Durance.

Pendant l'hiver, tout le réseau de l'ASA (filioles et roubines) sert à l'écoulement naturel des eaux pluviales par débordement des berges.



Les problèmes que rencontrent les gestionnaires de réseaux hydrauliques ont évolué, passant de désorganisation et désobéissance des tours d'eau à un manque d'entretien des canaux par les non agriculteurs. L'entretien irrégulier

des canaux entraîne un mauvais écoulement des eaux et est responsable des inondations. Il apparaît donc indispensable aujourd'hui de mobiliser les acteurs locaux autour d'une problématique qui touche directement les exploitants agricoles, et indirectement l'ensemble des habitants.

5.2.3. Les modes d'irrigation adoptés par les exploitants

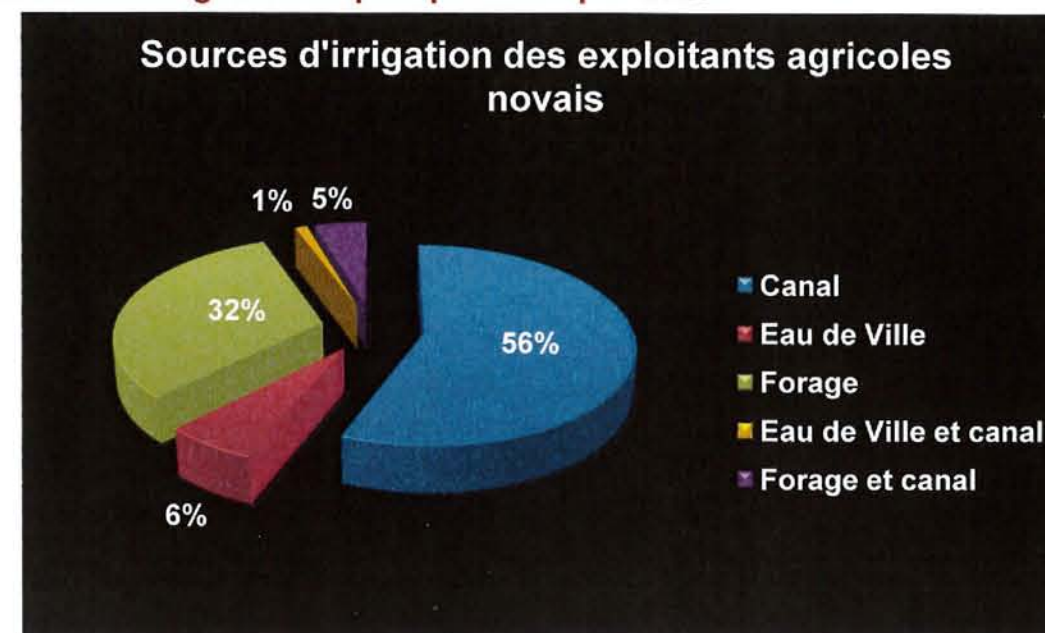


Figure 2 : Répartition des modes d'irrigation adoptés par les exploitants agricoles sur la commune de Noves (Sources : Enquête CA13, 2012)

Parmi les parcelles agricoles recensées comme étant valorisées en 2012, 25% ne sont pas renseignées sur leur irrigation, et sur le mode d'irrigation utilisé si c'est le cas. Il s'agit des parcelles qui ont été recensées lors des tournées terrain.

En revanche, parmi les exploitations renseignées à travers les enquêtes menées auprès des agriculteurs, la majorité, soit 56% des surfaces, utilisent un canal pour l'irrigation. Cela représente 440 hectares.

Notons que les exploitations qui sont irriguées avec l'eau de ville se situent sur le long de la partie ouest de la commune. Il s'agit de la zone non couverte par le réseau d'irrigation.

5.3. Occupation agricole du territoire

5.3.1. 36% de la surface foncière communale valorisés par l'agriculture

L'enquête conduite sur la commune en 2012 a permis la réalisation d'une base de données via laquelle une estimation du nombre d'hectares cultivés par orientation agricole a pu être faite.

- Quasiment 1 000 hectares ont été recensés par la Chambre d'agriculture comme foncier agricole valorisé sur la commune de Noves (exploitants agricoles rencontrés et parcelles identifiées comme cultivées lors des tournées terrain) ;
 - Presque 900 hectares valorisés par les exploitants agricoles enquêtés ;
 - Plus de 100 hectares supplémentaires valorisés, repérés lors des tournées terrain et entretenus par les quelques exploitants non rencontrés, des retraités ou encore des cotisants solidaires.

Il est important de noter que les 1 400 hectares de foncier agricole valorisé recensés par le RGA⁴ comprennent la totalité des surfaces agricoles des exploitations novaises. Cela signifie que les surfaces exploitées à l'extérieur de la commune sont prises en compte avec les surfaces des exploitations se trouvant sur la commune.

En revanche, le recensement fait par la Chambre d'agriculture sur la base des enquêtes réalisées en 2012 et des relevés terrain ne prend en compte que les surfaces se trouvant sur la commune de Noves.

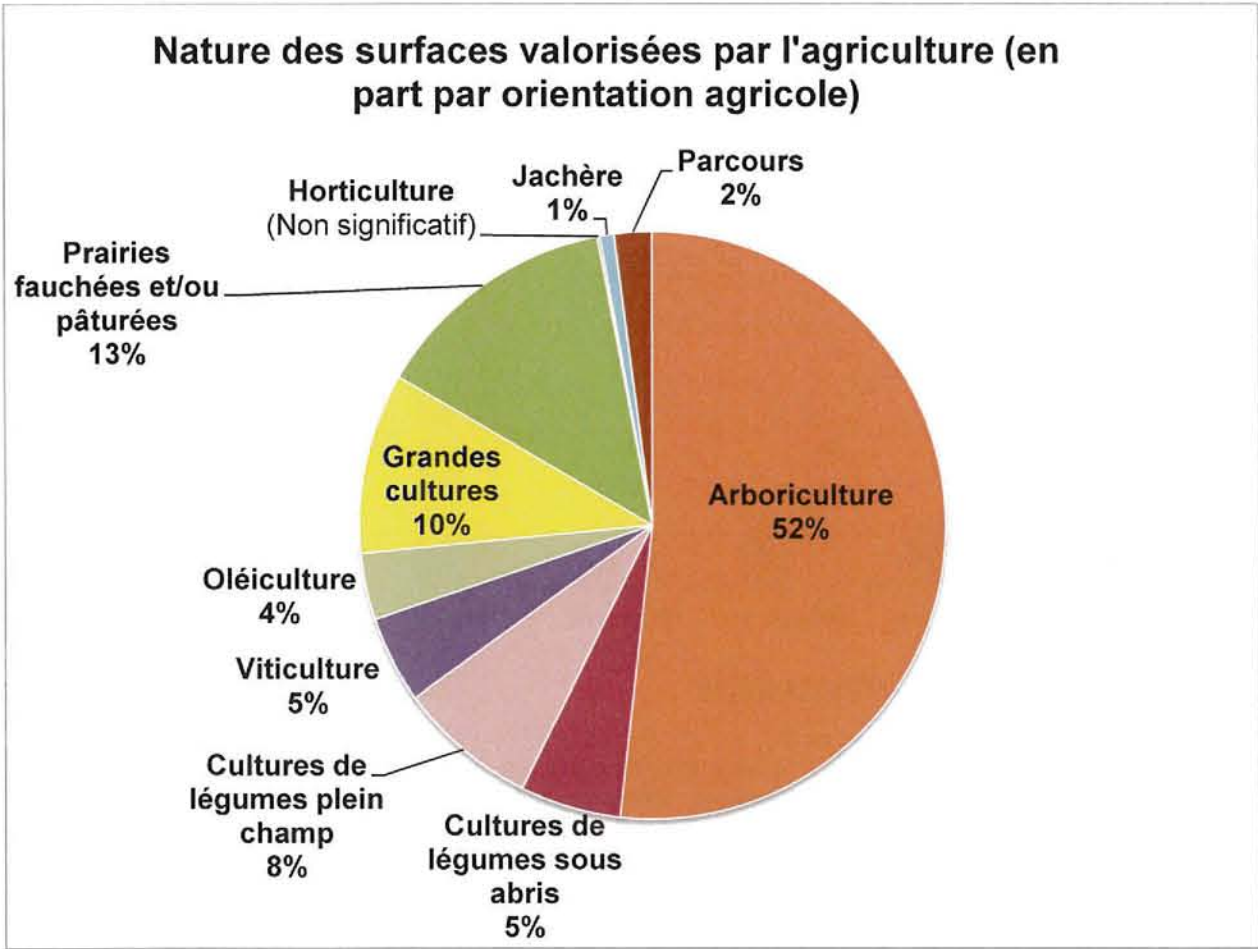


Figure 3 : Nature des surfaces valorisées par l'agriculture sur la commune (Sources : Enquête CA13, 2012)

Nature des surfaces	Surfaces valorisées par les exploitants rencontrés (en ha)	Surfaces valorisés par des non professionnels ⁵ (en ha)	Total des surfaces valorisées recensées (en ha)
Arboriculture fruitière	483,38	30,07	513,45
Cultures de légumes sous abris	50,15	5,06	55,21
Cultures de légumes plein champ	71,29	4,74	76,03
Viticulture	44,99	2,42	47,41

⁴ Recensement Général Agricole (R.G.A.) : Le R.G.A. est un recensement détaillé réalisé par l'Agreste tous les dix ans environ. Le dernier a été réalisé en 2010.

⁵ Ce que nous considérons comme surfaces agricoles valorisées par des non professionnels sont les parcelles agricoles entretenues par les doubles actifs (non rencontrés), les retraités, ou encore les parcelles constatées entretenues mais non renseignées quant à leur propriétaire.

Oléiculture	34,97	1,32	36,29
Grandes cultures	90,40	8,21	98,61
Prairies fauchées et/ou pâturées	95,71	39,03	134,74
Horticulture	1,49	0,00	1,49
Jachère	7,58	0,00	7,58
Parcours	3,17	17,41	20,58
Total des surfaces	883,13	108,25	991,38

Tableau 1 : Surfaces valorisées recensées sur Noves (Sources : Enquête CA13, 2012)

Nous avons recensé 991 hectares mis en valeur par l'agriculture sur la commune de Noves. Quasiment 90%, à savoir 883 hectares, sont valorisés par des exploitants professionnels, qui pratiquent une activité agricole comme activité principale.

Les surfaces recensées représente 36% de la surface communale.

Il est important de noter trois choses pour considérer cette information :

Plus de la moitié de la surface agricole est valorisée par l'arboriculture

L'arboriculture prédomine largement sur la commune : on compte 513,5 hectares de vergers fruitiers ; 483,4 hectares étant valorisés par des professionnels rencontrés.

La SAU⁶ en cultures de légumes élevée

13% de la surface communale sont en cultures de légumes. 55,21 hectares sont en cultures de légumes sous abris, tandis que 76,03 hectares sont en plein champ.

Les tailles des exploitations maraîchères sont souvent moins importantes que les tailles des autres exploitations. Avec plus de 130 hectares en cultures de légumes, nous pouvons constater que l'agriculture novaise est fortement marquée par cette filière, qui dénote une dynamique importante sur Noves.

A titre de comparaison, les dernières statistiques de l'Agreste révèle que 3% de la SAU du département des Bouches du Rhône est concernée par la culture maraîchère, quand la commune de Noves voit 13% de la SAU communale occupée par cette filière.

Ces données découlent directement de la phase d'enquête. Certains exploitants n'étaient pas disponibles pour participer à l'enquête par manque de temps. Enfin, même si un relevé terrain a été effectué pour renseigner le plus exhaustivement le travail cartographique, certaines zones étaient plus difficilement identifiables en termes d'occupation du sol. Il est donc possible que des parcelles en cultures de légumes n'aient pas été prises en compte.

SAU à l'extérieur de la commune de Noves

Les exploitants agricoles rencontrés nous ont donné la surface agricole utile sur laquelle ils exploitent, en spécifiant la surface agricole utile sur Noves et la surface agricole utile sur d'autres communes que Noves. A dire d'exploitants :

- 30 agriculteurs possèdent une partie de leur exploitation à l'extérieur de la commune de Noves.

⁶ SAU : Surface Agricole Utile, il s'agit des surfaces effectivement valorisées par l'agriculture (mises en culture ou utilisées en parcours pour les animaux). Elle ne comprend pas les autres types de surfaces faisant partie des exploitations comme les bâtiments, les bois,...

- 605 hectares appartenant à des exploitations novaises sont à l'extérieur de la commune.
 - Un exploitant rencontré exploite plus de 300 hectares à l'extérieur de la commune.

Les exploitations concernées se situent sur Arles, Cabannes, Chateaurenard, Eygalières, Eyragues, Fontvieille, Fos-sur-Mer, Mollégès, Mouriès, Saint-Andiol, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Rémy-de-Provence, Velleron (département du Vaucluse), Verquières.

5.3.2. Nature et répartition des principales productions sur le territoire

La commune de Noves est riche d'une agriculture diversifiée, où les filières « arboriculture » et « cultures de légumes » prédominent, avec respectivement 47% et 33% des exploitations en orientation principale. Les filières oléicoles et viticoles sont également présentes sur la commune, ainsi que l'élevage, dans une moindre mesure (élevage de bovin, avicole et porcin).

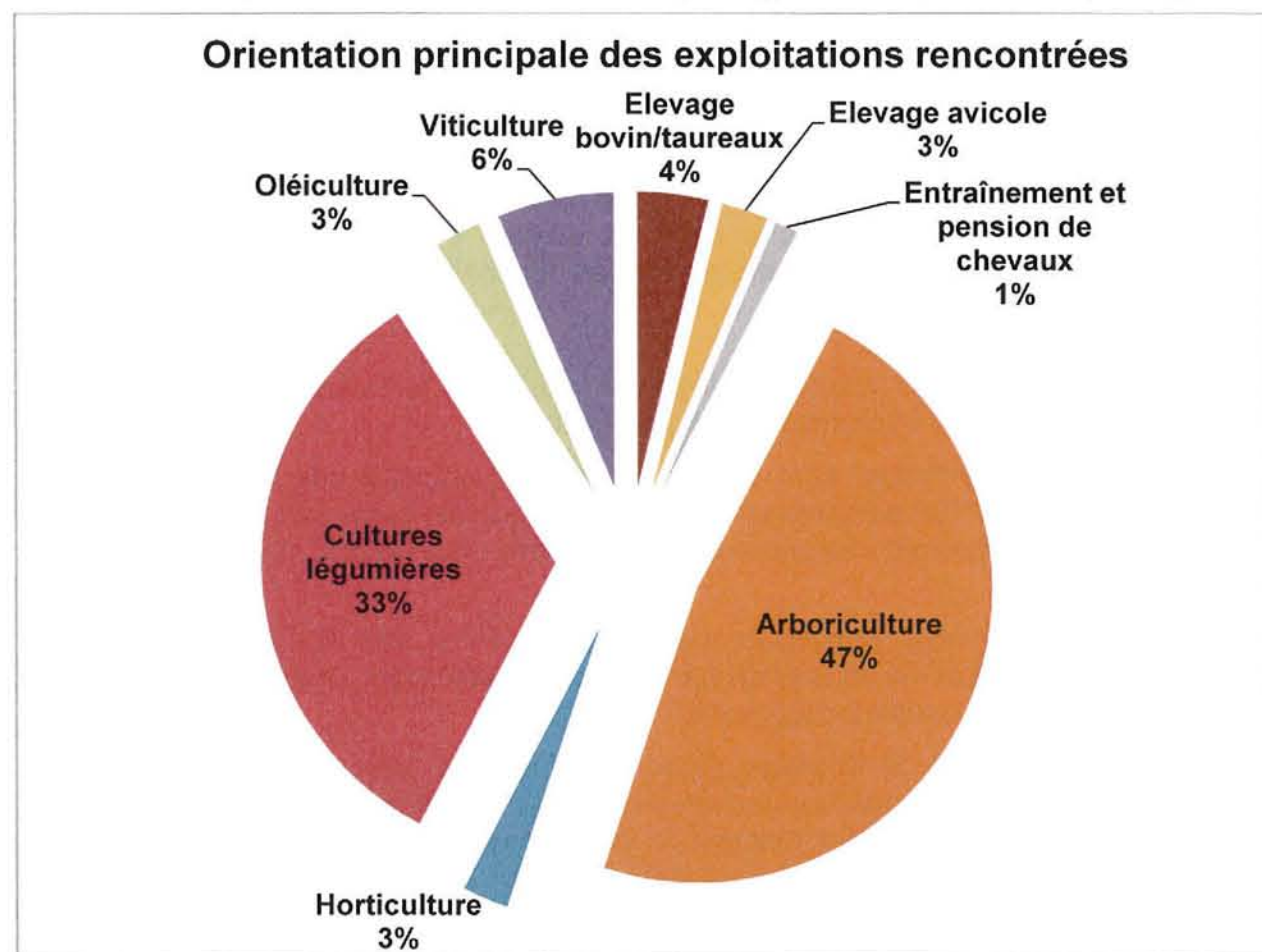


Figure 4 : Répartition des orientations principales des exploitations agricoles principales de Noves (Sources : Enquête CA13, 2011)

5.4. Les filières fruits et légumes très représentées sur Noves

Deux filières dominent au niveau de l'activité agricole novaise : l'arboriculture et la culture de légumes (sous abris et plein champ).

5.4.1. La filière arboricole

L'enquête réalisée entre janvier et juin 2012 nous a permis de dénombrier 51 exploitants agricoles à titre principal ayant des cultures arboricoles sur leur exploitation. Pour 37 d'entre eux, il s'agit de leur orientation principale.

Quasiment la moitié, 48%, des exploitants agricoles novais pratiquent donc l'arboriculture comme orientation agricole principale. Cette filière est très présente sur la commune.

Parmi ces derniers, plus de 70% ont entre 40 et 59 ans : 38% ont entre 50 et 59 ans et 35% ont entre 40 et 49 ans.

Les 78 exploitants agricoles enquêtés ont une moyenne d'âge de 49 ans. Si l'on ne retient que les arboriculteurs, la moyenne d'âge est 49,4 ans, ce qui est comparable à la moyenne générale.

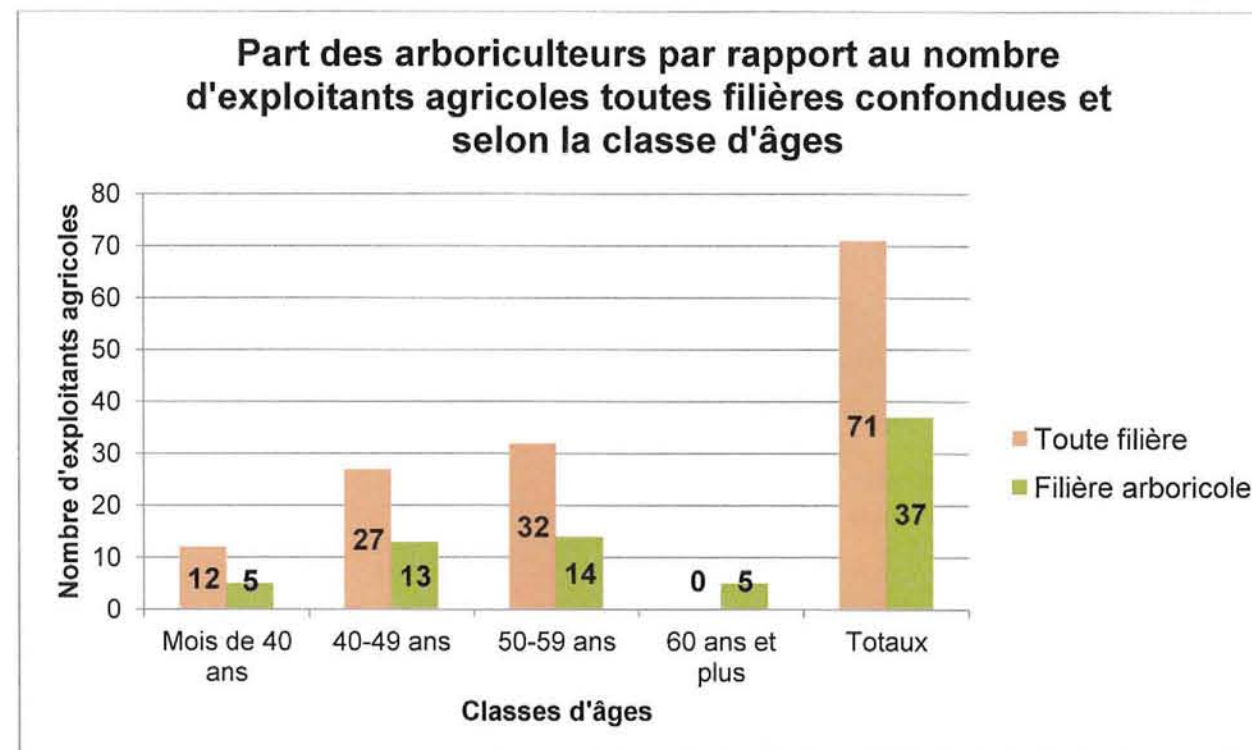


Figure 5 : Nombre d'arboriculteurs par rapport au nombre total d'exploitants agricoles sur la commune de Noves, par classes d'âges (Sources : Enquête CA13, 2012)

La filière arboricole sur Noves est assez diversifiée. On trouve des exploitations cultivant une ou deux spécialités de fruits (fruits à pépins et fruits à noyaux), et d'1 à 5 espèces de fruits à 5 espèces différentes. Sont cultivées sur la commune une dizaine d'espèces, à savoir les pommes, poires, abricots, nectarines, prunes, pêches, cerises, raisin de table, coings, kiwis.

Le graphique qui suit met en évidence la répartition des « profils » apparents d'arboriculteurs, avec 3 critères mis en évidence :

- ✓ La spécialité (fruits à pépins et/ou fruits à noyaux) ainsi que le nombre d'espèces de fruits cultivé,
- ✓ La classe d'âge,
- ✓ La classe de S.M.I⁷.

⁷ La surface minimum d'installation est fixée dans le schéma directeur départemental des structures agricoles pour chaque région naturelle du département et chaque nature de culture. Elle est révisée périodiquement. Le département des Bouches du Rhône est divisé en 6 régions agricoles, Noves faisant partie de la région agricole du Comtat (III). En arboriculture irriguée, la Surface Minimum d'Installation a été définie à 8 hectares.



Pommes, Noves (Sources : CA13, 2012)



Poiriers, Noves (Sources : CA13, 2012)

Le support visuel suivant apporte de nombreuses informations, dont le détail et l'éclairage sont donnés à sa suite.

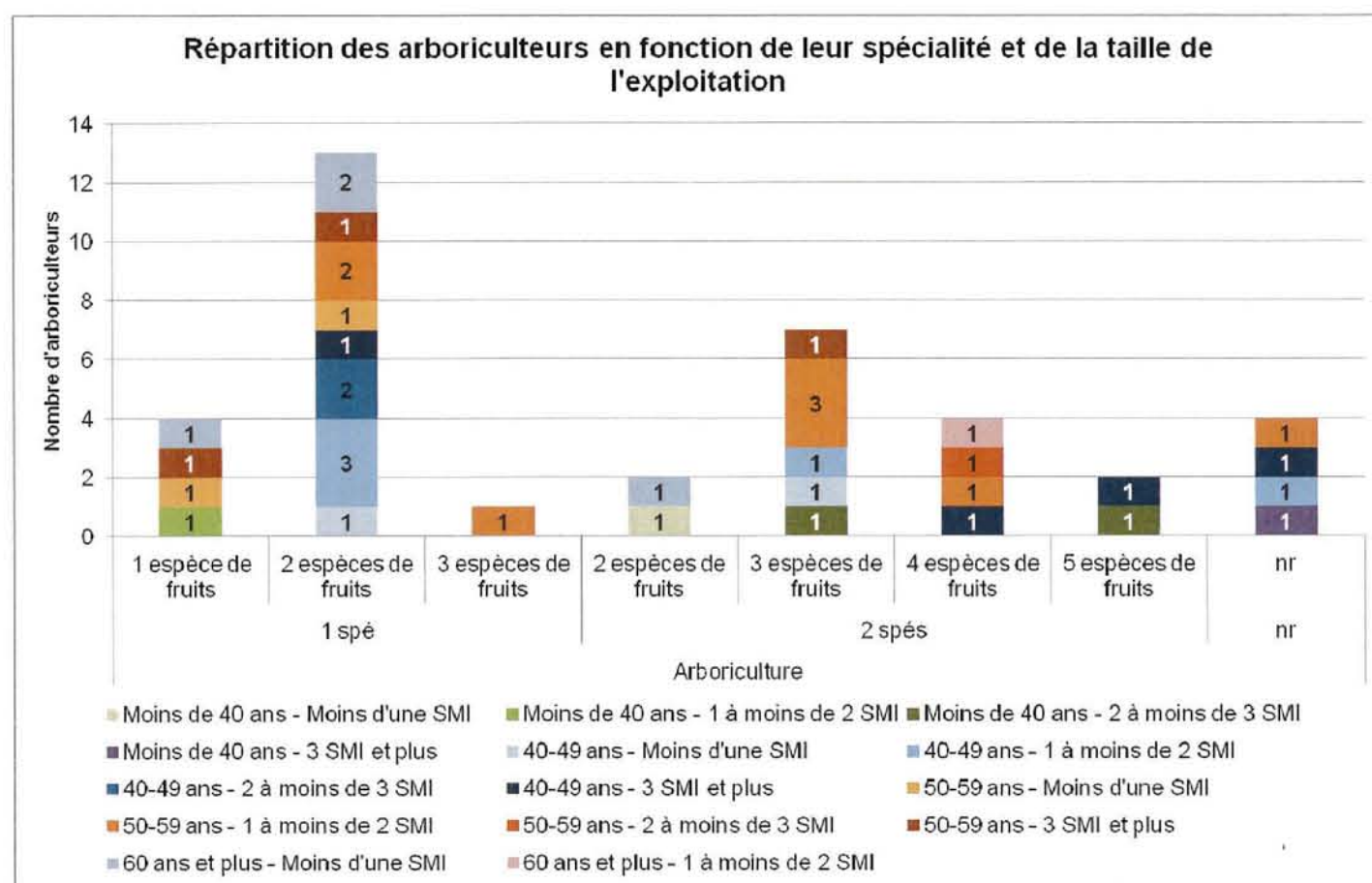


Figure 6 : Nombre d'exploitants pratiquant les différents types de culture arboricole (Sources : Enquête CA13, 2012)

5.4.1.1. Les fruits à pépins duo pommes/poires, le type d'exploitation le plus répandu à Noves

Les enquêtes ont permis de constater que presque la moitié des agriculteurs – pratiquant l'arboriculture comme orientation principale – est spécialisée dans les fruits à pépins. 32.5% d'entre eux cultivent deux espèces de fruits à pépins : les pommes et les poires.

Un seul exploitant est spécialisé dans les fruits à noyaux, à savoir les abricots.

Les 40-49 ans spécialisés en fruits à pépins

40 % des 40-49 ans sont spécialisés en fruits à pépins (notons que nous n'avons pas d'information pour deux d'entre eux).

4 exploitants de cette classe d'âges sont diversifiés et exploitent 3 à 5 espèces de fruits (pépins et noyaux).

Les autres classes d'âges très diversifiées

En revanche, les moins de 40 ans et les 50-59 ans sont beaucoup plus diversifiés dans leurs pratiques arboricoles. On constate toutes les tailles d'exploitations, allant de moins d'1 SMI à 3 SMI et plus.

Concernant les exploitations de plus de 3 SMI, 5 sont diversifiées, alors que 3 d'entre elles sont spécialisées dans les fruits à pépins.

Enfin, on ressent que les plus de 60 ans préparent leur cessation d'activité : on note une diminution de leur SAU, qui n'atteint pas 2 SMI.

5.4.1.2. Installations et tailles des exploitations

Des grandes exploitations dès 40 ans

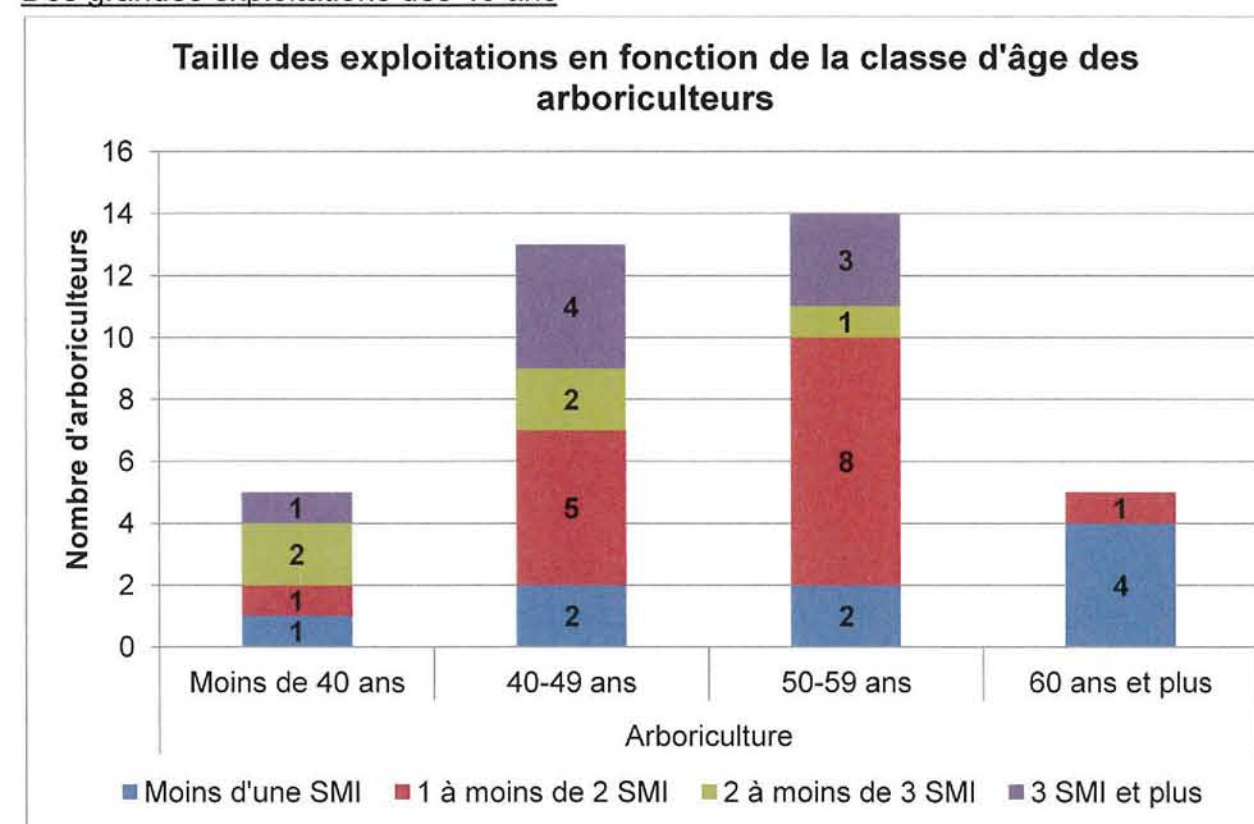


Figure 7 : Nombre d'arboriculteurs en fonction de la Surface Agricole Utile (S.A.U.) de leur exploitation agricole (Sources : Enquête CA13, 2012)

Les moins de 40 ans sont sur des exploitations dont la taille varie de moins d'1 SMI à plus de 3 SMI sans que l'on constate de phénomène répété. Notons que les moins de 40 ans représentent seulement 13,5% des arboriculteurs. C'est une des raisons principales pour laquelle ils sont sous-représentés de manière générale sur la filière.

En revanche, on constate que :

- 46% des 40-49 ans pratiquent leur activité sur plus de 2 SMI ;
- 57% des 50-59 ans sont installés sur des exploitations dont la taille se situe entre 1 et 2 SMI.

Plus de 90% des installations dans le cadre familial

Il est intéressant de noter que parmi les 37 arboriculteurs, la majorité s'est installée dans le cadre familial ; seuls 3 se sont installés hors du cadre familial, mais ont quand même repris des structures existantes. Aucun arboriculteur n'a créé son exploitation. Ce type d'installation, s'il s'agit d'une création, demande effectivement de lourds investissements : recherche de foncier, plantation ou reprise de vergers (s'il s'agit d'une plantation, la production est donc différée dans le temps), matériel. Cela complique donc les reprises hors du cadre familial.

Pour estimer la santé des exploitations, il est pertinent de considérer la diminution ou l'augmentation des SAU et les projets des exploitants. Cette analyse informe sur la capacité d'investissement des exploitants ces dix dernières années.

Cf. paragraphe *Types de stratégies adoptés par les arboriculteurs*

5.4.1.3. Les modes de commercialisation de la filière fruits

Il est intéressant de confronter la taille des exploitations aux circuits de commercialisations adoptés par les agriculteurs. En effet, en fonction de l'âge et de la taille, les stratégies commerciales choisies et suivies diffèrent.

Différentes voies de commercialisations en fonction de la classe d'âges et du nombre de SMI

Les arboriculteurs, sur la commune de Noves, passent majoritairement par 1 ou 2 voies de commercialisations pour écouler leur production. Seuls 12%, à savoir 4 sur 37, passent par 3 voies de commercialisations.

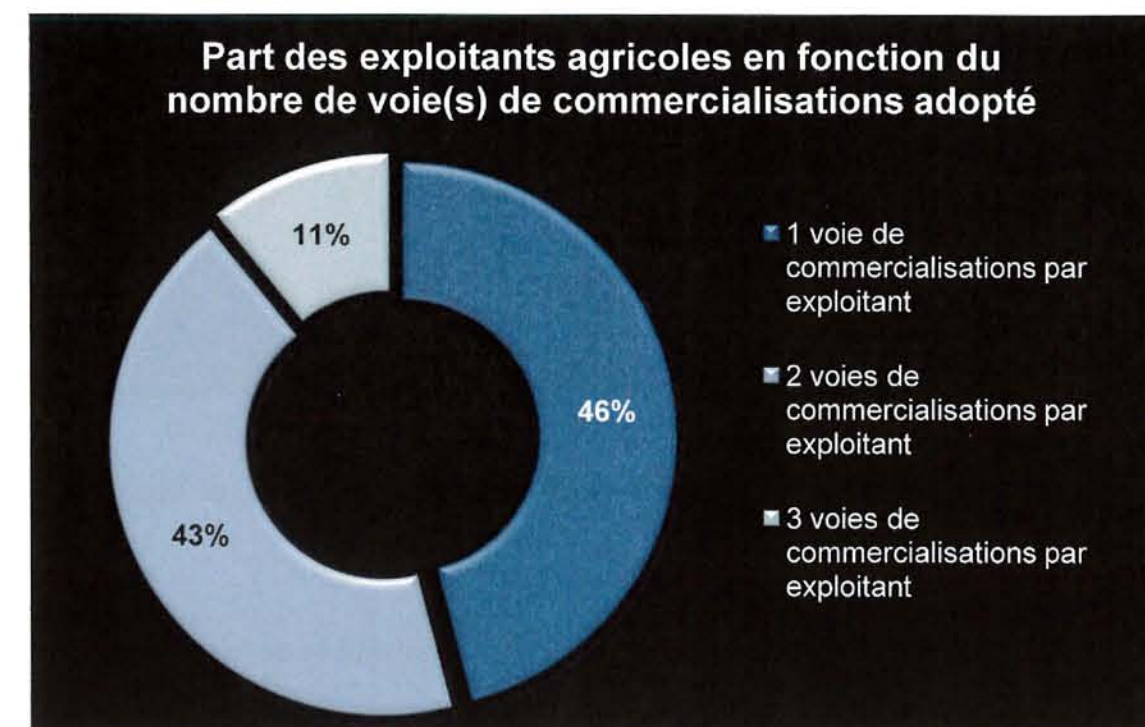


Figure 8 : Part des exploitants arboricoles en fonction du nombre de voie(s) de commercialisations adopté (Sources : Enquête CA13, 2012)

Circuits courts et circuits longs : une question d'intermédiaires

La notion de circuit "long" ou de circuit "court" ne renvoie pas à la distance physique entre producteur et consommateur, mais au nombre d'intermédiaires entre la production et la consommation.

Ainsi, on parle de circuits courts s'il y a au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur : la vente est faite en direct (sur un marché, sur l'exploitation,...) ou par un intermédiaire qui achète les produits à l'exploitant puis les revend au consommateur final (exemples d'intermédiaire : un épicier, un restaurateur,...). S'il y a 2 intermédiaires ou plus, on parlera de circuits longs.

A l'autre extrémité, un des circuits les plus longs correspond à la production agro-industrielle classique. Le producteur agricole produit la matière première ; elle est transformée en produits alimentaires par des groupes industriels de dimension multinationale ; les produits standards correspondants sont commercialisés aux centrales d'achat des principales chaînes de supermarchés et d'hypermarchés.

Le graphique ci-après met en évidence la répartition des circuits de commercialisations en rangeant les informations sous deux indicateurs supplémentaires : la classe de SMI et la classe d'âges.

Ainsi, pour chaque exploitant, pour toutes ses productions réunies, nous avons noté la ou les voie(s) de commercialisations. Cela permet de voir apparaître quelle est la répartition des modes de commercialisations sur la commune de Noves.

Attention, un même exploitant s'il passe par plusieurs circuits de commercialisation, apparaîtra alors plusieurs fois.

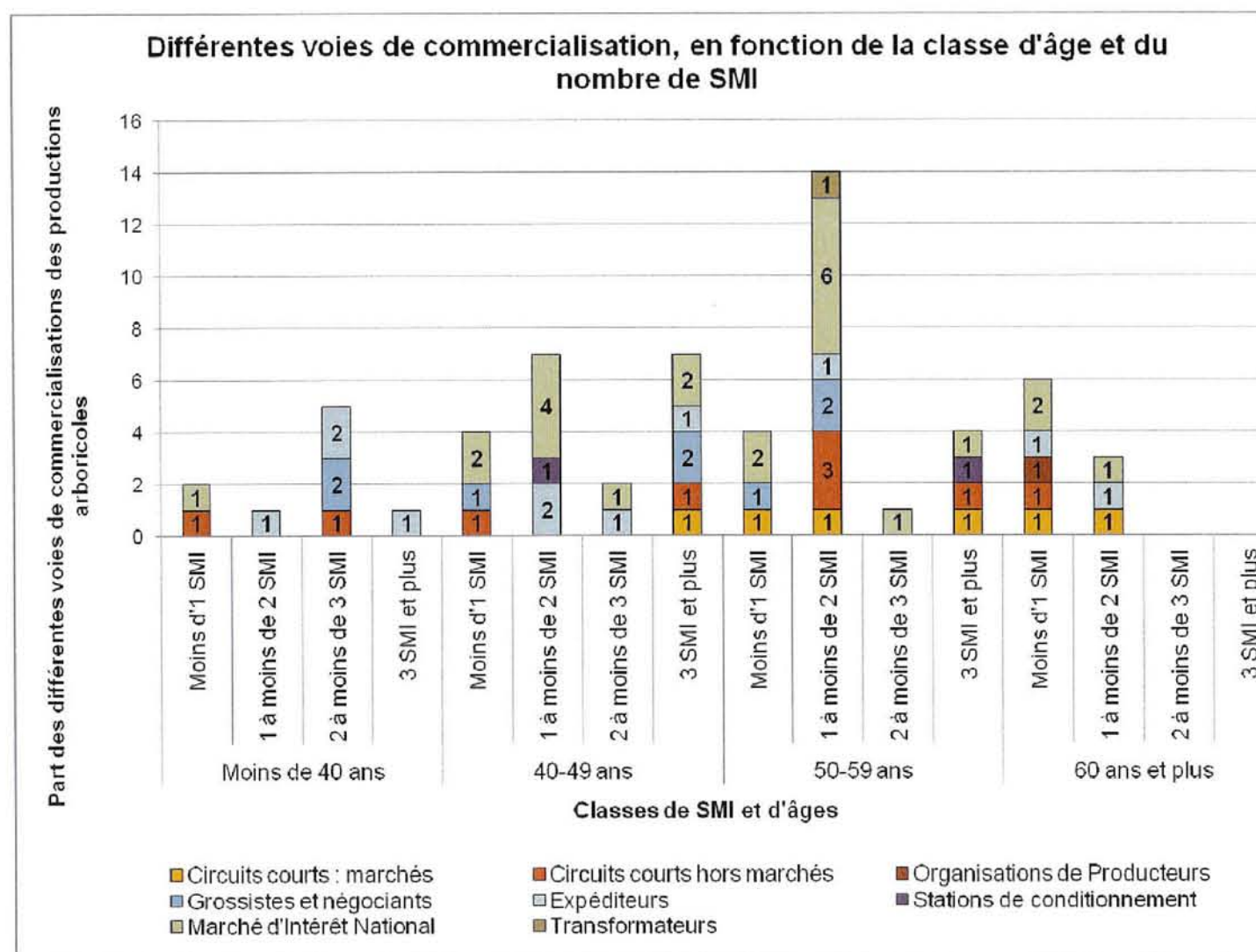


Figure 9 : Répartition des voies de commercialisation en fonction de la classe d'âge et du nombre de SMI sur les exploitations arboricoles (Sources : Enquête CA13, 2012)

Les circuits longs

Les M.I.N., stratégie commerciale la plus adoptée

Les Marchés d'Intérêt National (M.I.N.) sont de loin le mode de commercialisation le plus adopté par les arboriculteurs : 62% d'entre eux commercialisent tout ou partie de leur production via les M.I.N.

Une option commerciale qui a du succès chez les plus de 40 ans

On constate que c'est surtout à partir de 40 ans que les arboriculteurs écoulent une partie, voire la totalité de leur production fruitière aux M.I.N. Sur 23 exploitants arboricoles qui passent par les MIN, 19 ont entre 40 et 59 ans, soit plus de 80%. Autrement, 1 seul exploitant de moins de 40 ans et 3 de 60 ans et plus ont choisi cette voie de commercialisation. Concernant les 60 ans et plus, les 3/4 produisent les fruits qu'ils écoulent aux M.I.N. sur moins d'1 ha.

Des exploitations de taille moyenne passent par les M.I.N.

Quasiment 50% des arboriculteurs qui passent par un M.I.N. exploite entre 1 et 2 SMI.

Grossistes et négociants

Les exploitations de tout gabarit, comprenant de moins d'1 SMI à plus de 3 SMI, écoulent leurs productions en circuit long, en passant par des grossistes et négociants.

21% des arboriculteurs de toutes catégories d'âges adopte cette voie de commercialisation. Parmi ces 8 arboriculteurs, 2 écoulent entièrement leur production via un ou plusieurs grossiste(s), 4 complètent leurs ventes par la vente directe, et 2 via les M.I.N.

Expéditeurs – exportation des productions

Quasiment 30% des exploitants arboricoles commercialisent leur production auprès d'un expéditeur. Seul 1 exploitant expédie lui-même sa production.

Il s'agit essentiellement des moins de 49 ans (qui représentent presque 73%).

Organisations de Producteurs

1 arboriculteur commercialise l'intégralité de sa production au sein d'une Organisation de Producteurs. Il s'agit de l'Organisation de Producteurs les vergers de la Courtoise, située à L'Isle sur Sorgue.

Stations de conditionnement

Enfin, 2 exploitants arboricoles passent par une station de conditionnement.

Transformateurs

Un seul arboriculteur commercialise une partie de sa production chez le transformateur de Saint Mamet. Il exploite entre 1 et 2 SMI. Il écoule le reste, environ 40%, via le M.I.N. de Châteaurenard.

Les circuits courts

Circuits courts : marchés

16% des arboriculteurs passent par les marchés locaux pour écouler une partie de leur production (de 10 à 20% de la production).

La commercialisation sur les marchés se retrouve chez les 40-49 ans (2 arboriculteurs concernés) et les 50-59 ans (4 arboriculteurs concernés), et pas du tout chez les jeunes exploitants.

En cours d'installation, il est plus difficile d'avoir le temps et l'aide nécessaire (familiale notamment) pour ce type de commercialisation, qui fonctionne cependant bien.

Circuits courts hors marchés

Les arboriculteurs novais passent aussi par des épiceries et petits commerces de proximité, des associations type « paniers », ou encore possèdent un point de vente sur leur exploitation, auquel peuvent se rendre les habitués mais aussi les gens de passage (touristes).

En tout, 24% écoulent leur production via cette stratégie commerciale (cela peut concerner de 5 à 50% de la production).

5.4.1.4. Valorisation des productions

Cet aspect a été évoqué plus haut chez les agriculteurs cultivant de grandes exploitations. De manière général, les arboriculteurs novais envisagent peu de modifier leurs modes de commercialisations. En effet, seulement 6 évoquent cette éventualité. Pour certains il s'agirait

juste d'augmenter la part d'un mode de vente par rapport à un autre, et pas exactement de modifier ses stratégies commerciales.

En revanche, 4 souhaitent s'agrandir à travers l'achat ou la location de terres, ou encore la replantation. 3 ont entamé une conversion à l'agriculture biologique.

5.4.1.5. Quantités et commercialisation

Par rapport aux informations récoltées lors de l'enquête réalisée par la CA13, les données portant sur les quantités produites sont variables d'une année sur l'autre. Aussi, les quantités ne seront pas traitées dans cette étude.

5.4.1.6. Evolution des exploitations arboricoles durant la dernière décennie

Dans le cadre des enquêtes menées par la Chambre d'agriculture en 2012, les arboriculteurs ont été interrogés sur la situation de leur exploitation agricole actuelle, mais aussi sur l'évolution connue durant la dernière décennie. Parmi les 37 arboriculteurs en orientation principale installés sur Noves, tous ont fait part de l'évolution qu'ils ont donnée à leur activité agricole (sauf un en cours d'installation, et un autre qui n'a pas souhaité répondre).

Aussi, l'évolution des 35 exploitations arboricoles est définie à travers le graphique suivant :

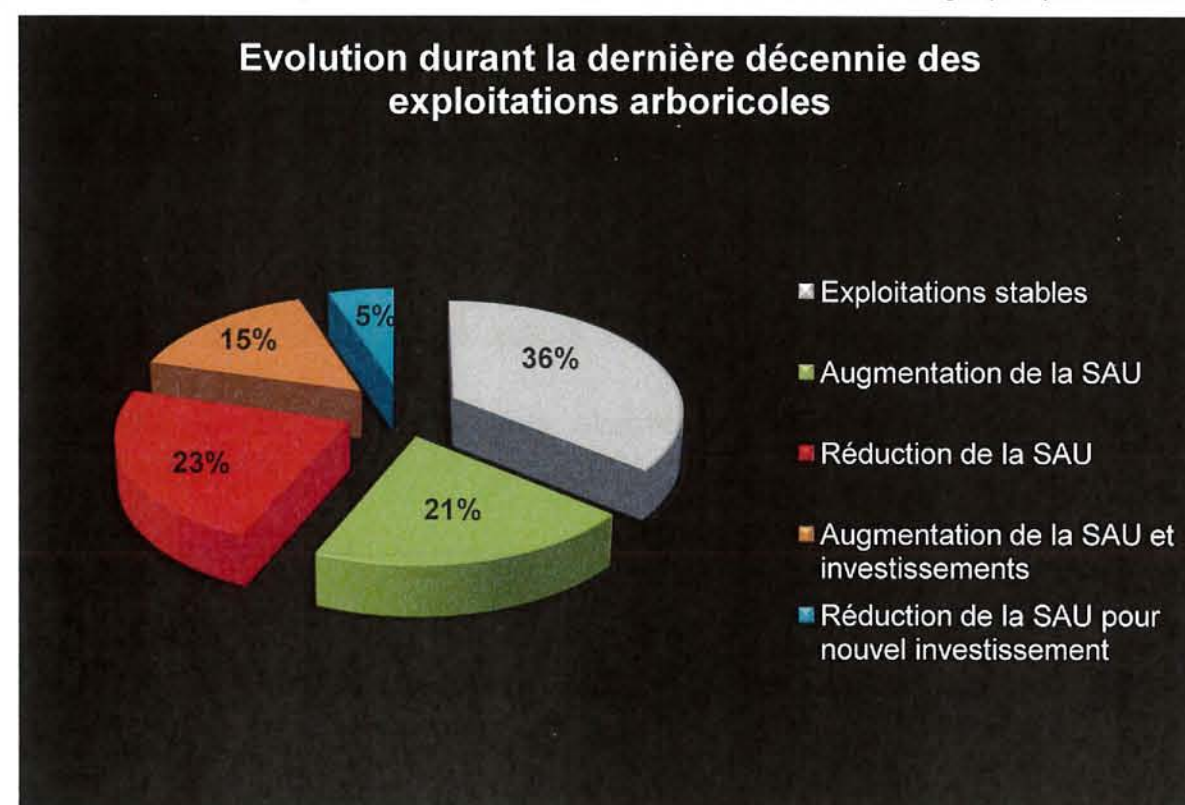


Figure 10 : Evolution durant la dernière décennie des exploitations arboricoles (Sources : Enquête CA13, 2012)

5.4.1.7. Situation actuelle des exploitations arboricoles

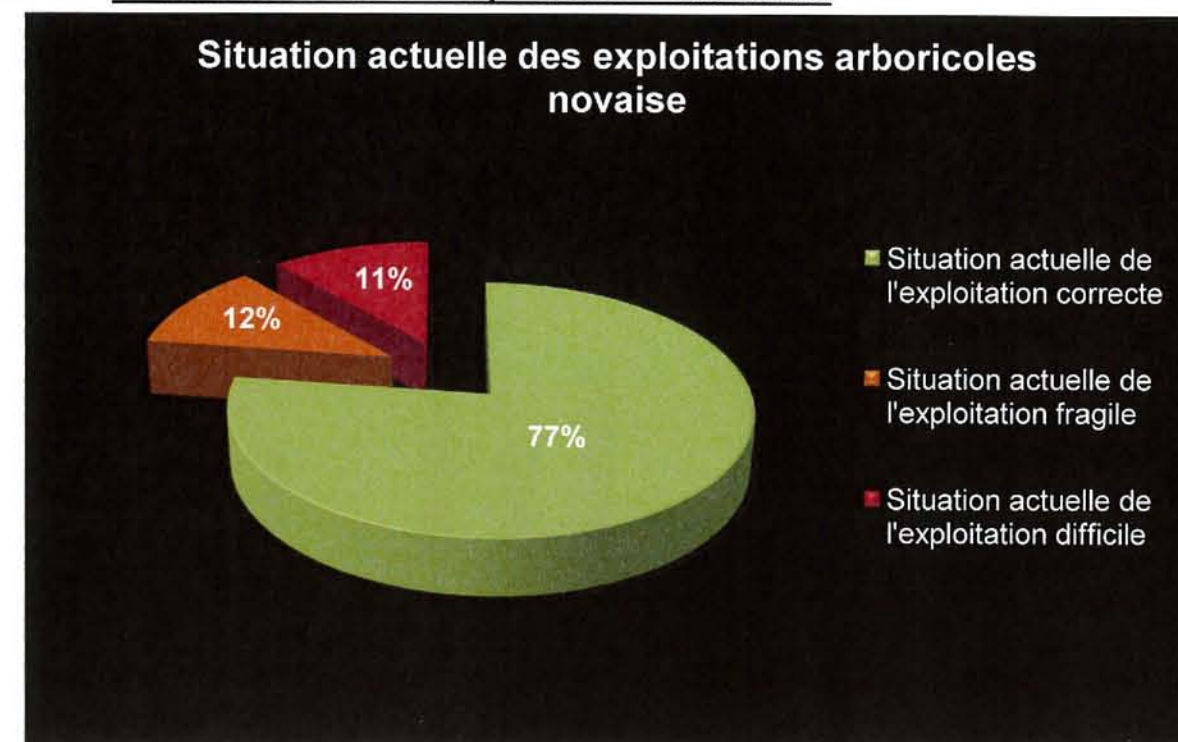


Figure 11 : Situation actuelle des exploitations arboricoles novaises (Sources : Enquête CA13, 2012)

L'enquête réalisée auprès des arboriculteurs a permis de mettre en évidence la situation actuelle de ces exploitations. Un peu moins d'un quart des exploitants agricoles ont évoqué la fragilité de leur exploitation, voire les grosses difficultés qu'ils rencontrent.

12% des arboriculteurs disent ressentir actuellement une fragilité de leur exploitation : il s'agit le plus souvent de la crise des fruits et légumes, découlant de l'ouverture des marchés européens. Cela entraîne des problèmes de méventes, voire d'impayés, et freine les agriculteurs dans leurs investissements. Ces exploitants se posent des questions pour les années à venir, sur les évolutions à donner à leur activité et même sur la pérennité de leur exploitation.

11% sont carrément dans des situations difficiles, dont les causes évoquées ci-dessus sont également responsables, puisqu'elles entretiennent les exploitants agricoles dans leurs difficultés. Ces derniers ne parviennent pas à régler leurs impayés, et restent endettés. Ceux-là n'investissent plus depuis plusieurs années.

Pour certains, les intempéries climatiques ont aussi été responsables de leurs pertes, puisqu'ils n'ont pu, entre les pertes de récoltes dues aux intempéries et les méventes découlant de l'ouverture des marchés européens, se redresser financièrement. Le manque d'investissement et le surendettement les placent dans une situation difficile.

Cependant la grande majorité (77%) ont dit ne rencontrer aucune difficultés structurelles, même s'ils peuvent être victimes de la conjoncture des marchés européen. Certains disent avoir des inquiétudes par rapport à la pression urbaine sur leur exploitation, subir les intempéries certaines années. Mais ceux-là parviennent encore à investir, et trouvent des solutions pour se redresser : diversification de l'activité (accueil public), diversification des circuits de commercialisation (notamment les circuits courts).

5.4.1.8. Types de stratégies adoptés par les arboriculteurs

Les exploitations de moins d'1 SMI peu significatives

9 exploitants sont à moins d'une SMI, dont 4 ont 60 ans et plus. Ces derniers, s'approchant de la retraite, préparent leur cessation d'activité, d'où la réduction de la surface cultivée. Deux d'entre eux ne savent pas encore si leur exploitation sera reprise, tandis que les deux autres n'envisagent aucune reprise de leur structure.

Les autres arboriculteurs exploitant moins d'1 SMI « justifient » cette petite surface par le fait de pratiquer une double activité non liée à leur activité agricole.

Prudence des arboriculteurs sur 1 à moins de 2 SMI

Il s'agit d'exploitants ayant tendu à réduire ou à laisser stable leur SAU en faisant preuve de prudence dans l'évolution de la filière. Ils font à ce jour face aux difficultés structurelles. Face aux méventes, ces arboriculteurs font preuve de prudence : aucun projet n'est avancé ni même la possibilité d'un changement de circuit(s) de commercialisation. Les 50-59 ans représentent plus de la moitié de cette catégorie.

Ce phénomène est notamment dû aux années de crises traversées dernièrement, qui ont impacté et réduit les capacités d'investissement des agriculteurs.

Des exploitations de 2 SMI et plus qui osent investir

35% des exploitants arboricoles novais possèdent 2 SMI et plus – parmi les exploitations de 2 SMI et plus, 60% sont à 3 SMI et plus.

La moitié des 40-49 ans appartiennent à cette catégorie ;

3 moins de 40 ans possèdent au-delà de 2 SMI ;

4 des 50-59 ans sont installés sur des exploitations de cette taille (dont 3 de 3 SMI et plus).

Aucun arboriculteur de 60 ans et plus n'exploite sur plus de 2 SMI.

Ces exploitations, menées en majorité par la génération des 40-49 ans, se caractérisent par le fait qu'ils ont tous, dans les dix dernières années, investi, dans l'agrandissement de leur exploitation, mais aussi pour certains dans du matériel agricole dans l'objectif d'augmenter leur productivité. Ils restent malgré les difficultés dans une dynamique de projets.

 Il est intéressant de remarquer que dans cette impasse, les solutions choisies pour redresser l'exploitation ne vont pas vers la modification des circuits de commercialisations. Les arboriculteurs se maintiennent en général sur des circuits longs. En revanche, plusieurs envisagent d'investir dans l'amélioration de techniques agricoles, ou encore dans des signes de qualité (agriculture biologique).

5.4.1.9. Potentialités de reprises des exploitations agricoles chez les plus de 50 ans



Figure 12 : Potentialités de reprises des exploitations arboricoles chez les plus de 50 ans (Sources : Enquête CA13, 2012)

Alors que 51% des arboriculteurs ont 50 ans ou plus, l'enquête réalisée par la CA13 révèle que 73% d'entre eux n'ont pas encore la certitude que leur exploitation sera reprise. Cela pour différentes raisons, le plus souvent parce que les exploitants ne trouvent pas de repreneurs, ou encore parce qu'ils ne sont pas sûrs de souhaiter louer ou vendre leurs parcelles agricoles.

Cela représente 23,3% du foncier arboricole : en tout, plus de 120 hectares sont concernés.

En revanche, 13,5% vont transmettre leur exploitation à un jeune agriculteur, dans tous les cas dans le cadre familial. En tout, il s'agit de 40 hectares.



5.4.2. La filière cultures de légumes



Cultures de légumes plein champ au premier plan, cultures de légumes sous abris en arrière plan (Sources : CA13, 2012)

Concernant la filière légumes sous abris et pleins champ, 34 agriculteurs pratiquent cette orientation, dont 26 comme orientation principale, soit un peu plus de 33% des exploitants agricoles novais.

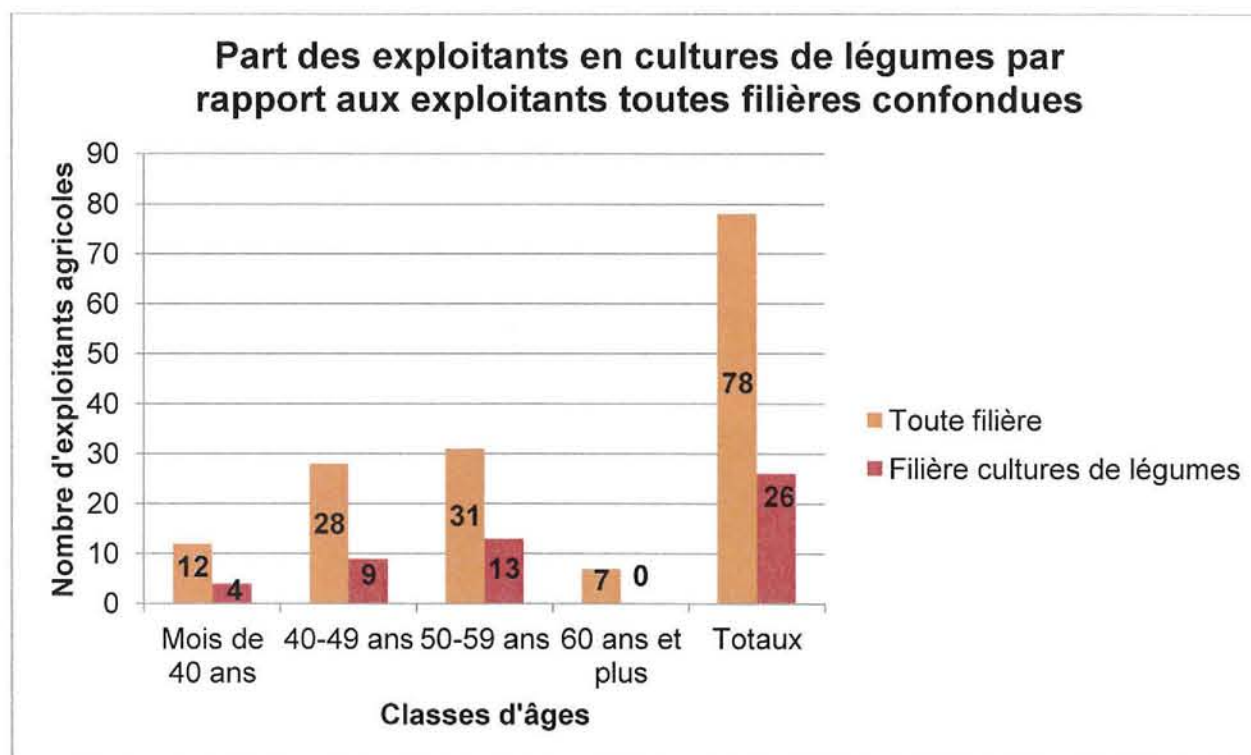


Figure 13 : Nombre d'agriculteurs en culture de légumes par rapport au nombre total d'exploitants agricoles sur la commune de Noves, par classes d'âges, (Sources : Enquête CA13, 2012)

1/3 des exploitants de moins de 40 ans sont sur la culture de légumes, alors que moins de 20% des 40-49 ans comme des 50-59 ans seulement ont pour orientation principale la filière légumes. On constate qu'aucun des agriculteurs de 60 ans et plus n'est sur cette orientation. Notons que

nous ne trouvons aucun exploitant de 60 ans et plus complétant son activité agricole par la culture de légumes non plus.

La moyenne d'âges des exploitants en cultures de légumes est exactement la même que celle des exploitants novais toute filière confondue, à savoir de 49 ans.

5.4.2.1. Installation des exploitants ayant pour orientation principale les cultures de légumes

En tout, quasiment 70% des exploitants se sont installés en reprenant une exploitation existante, dont 90% d'entre eux dans le cadre familial. 31%, ont en revanche créé leur exploitation lorsqu'ils se sont installés.

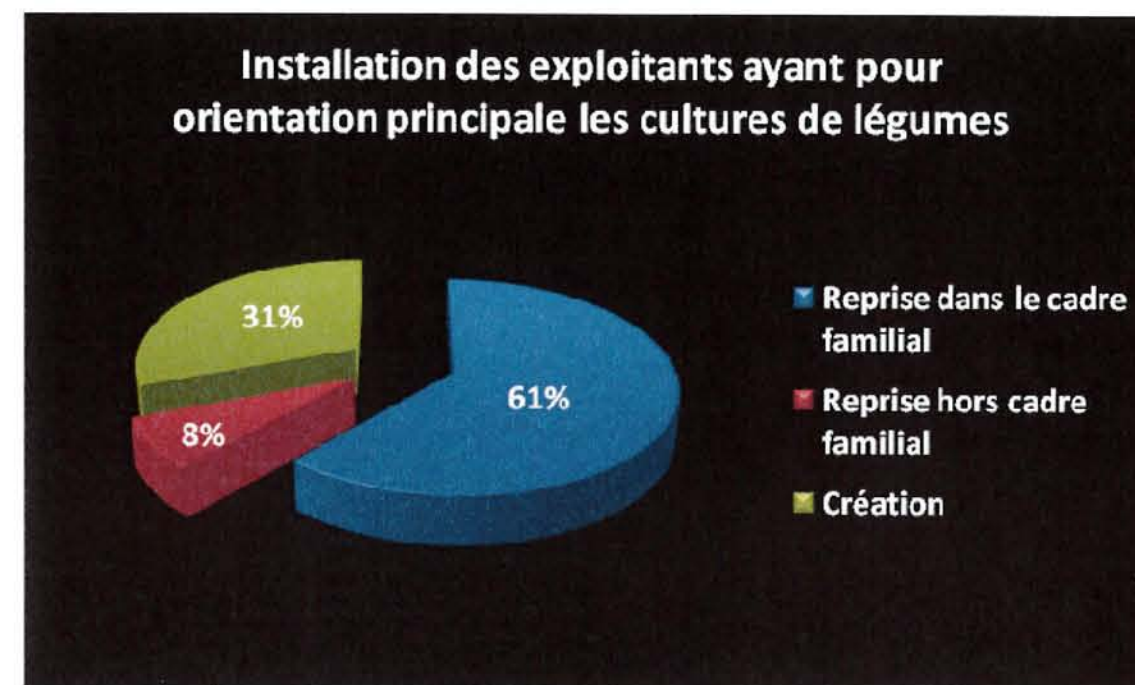


Figure 14 : Installation des exploitants ayant pour orientation principale les cultures de légumes (Sources : Enquête CA13, 2012)

5.4.2.2. Différents types de cultures de légumes sur la commune de Noves

Nous avons défini trois types d'exploitations en cultures de légumes sur la commune, en fonction de la diversité des variétés exploitées. Aussi, nous distinguons, parmi les agriculteurs dont l'orientation principale est la culture de légumes, une première catégorie qui comprend les agriculteurs qui ne cultivent qu'une seule variété de légumes, une deuxième catégorie qui comprend ceux ne cultivant qu'entre 2 et 6 légumes différents. La troisième catégorie comprend les agriculteurs qui cultivent plus de 6 légumes (jusqu'à une quarantaine de variétés).

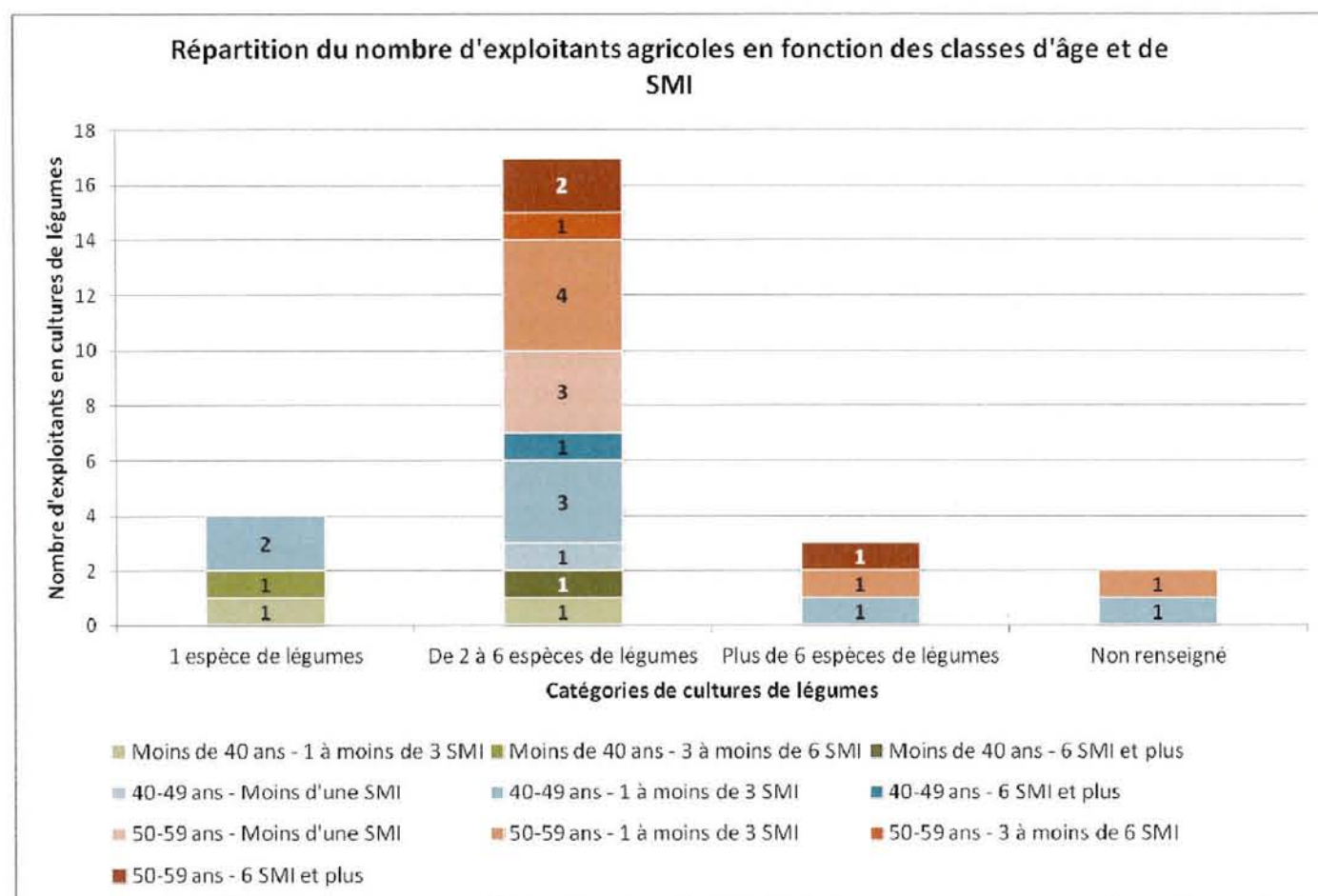


Figure 15 : Nombre d'exploitants pratiquant des cultures de légumes plus ou moins diversifiées (Sources : Enquête CA13, 2012)

Les exploitations spécialisées dans 1 espèce de légume

19% des agriculteurs dont l'orientation principale est la culture de légumes ne travaille qu'une seule espèce de légume. Il s'agit des salades, poivrons et courges. L'un d'eux s'est installé depuis un an seulement.

Une dynamique d'agrandissement

Ces exploitations, installées sur 1 à 4 SMI, sont toutes dans une dynamique d'agrandissement. Agés de 30 à 46 ans, ces 4 exploitants comptabilisent à eux seuls plus d'une dizaine d'emploi en équivalent temps plein. Deux d'entre eux sont établis en EARL, les deux autres en nom propre. Ces derniers comptent un deuxième type de culture (viticulture et arboriculture).

Toutes les exploitations spécialisées sur une espèce de légumes ont, lors des cinq à dix dernières années, agrandi leur SAU. La seule qui ne l'a pas fait a investi autrement, mais a aujourd'hui pour projet d'agrandir la SAU à travers l'achat ou la location de parcelles agricoles.

Un écoulement des productions même si les prix à la vente ne sont pas corrects

L'enquête nous a permis de constater que cette catégorie d'exploitants en cultures de légumes ne rencontre pas de problème particulier pour écouler sa production malgré la situation de crise que rencontrent les filières fruits et légumes. Cependant, certains des agriculteurs novais

concernés ont manifesté la problématique des prix d'achats beaucoup trop élevés par rapport aux tarifs auxquels sont revendues les marchandises.

Des projets de constructions

Deux d'entre eux souhaitent améliorer leur activité en construisant un hangar agricole.

Les exploitations spécialisées sur 2 à 6 espèces

La majorité, à savoir plus de 65% des exploitants, cultive entre 2 et 6 légumes différents. On retrouve les melons, salades, haricots verts, courgettes, tomates, concombres, épinards, aubergines, poivrons, ainsi que quelques fraises et framboises.

Evolution de ces exploitations pendant les 5 à 10 dernières années

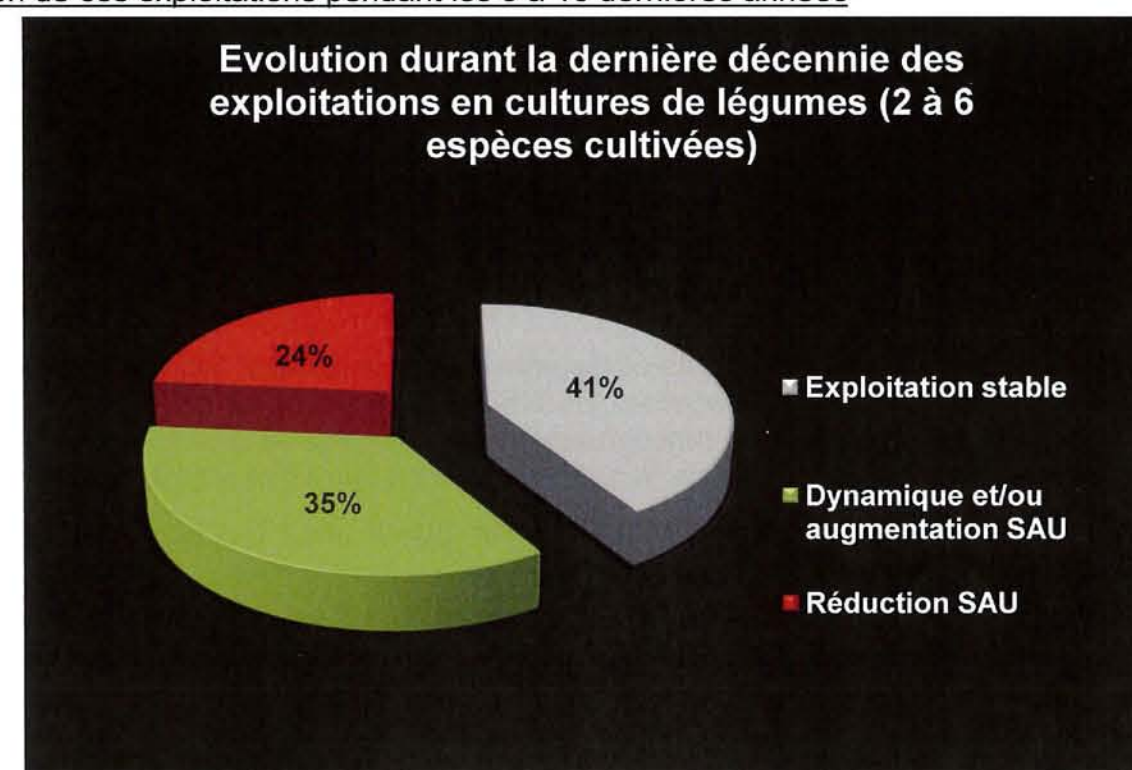


Figure 16 : Evolution durant la dernière décennie des exploitations en cultures de légumes (2 à 6 espèces cultivées) (Sources : Enquêtes CA13, 2012)

Cette catégorie, plus représentée sur la commune de Noves, a probablement plus ressentie l'impact de la crise que traversent les filières fruits et légumes.

Seulement 35% des exploitations sont restées dans une dynamique, la plupart ayant été opté pour l'agrandissement de leur SAU, pour augmenter leur productivité (majorité des commercialisations en circuits longs). L'une d'elle est en conversion à l'agriculture biologique, dans l'objectif d'assurer la commercialisation (ce qui correspond à une demande des consommateurs sur le marché).

41% sont parvenus à maintenir leur exploitation stable.

Tout de même 24% ont rencontré des difficultés plus ou moins importantes, d'où la réduction de leur SAU (méventes, endettement).

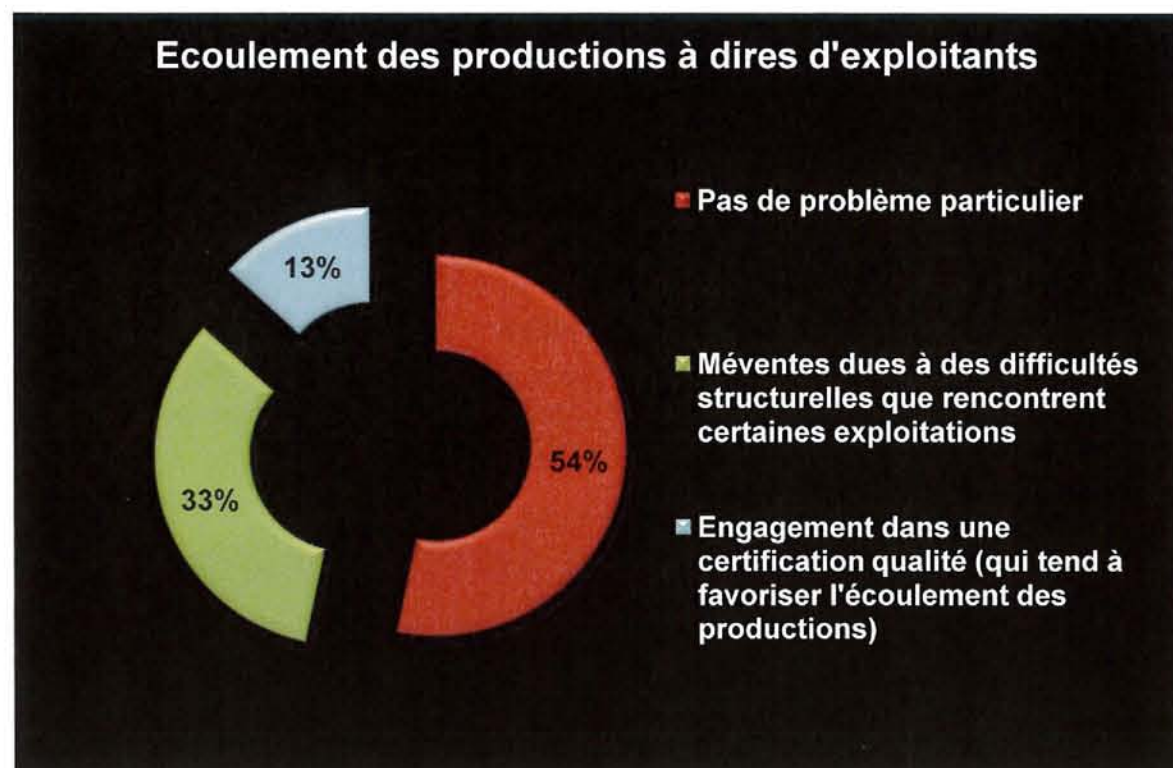


Figure 17 : Ecoulement des productions à dire d'exploitants (Sources : Enquête CA13, 2012)

Pour autant, la crise qui touche les filières fruits et légumes depuis deux ans, touche aujourd'hui plus du tiers des exploitants en cultures de légumes. En effet, 34% ont fait part, pendant l'enquête menée par la CA13, des grandes difficultés rencontrées : mauvaises ventes (prix très bas), voire carrément de méventes (écoulement pénible de la production) et ce depuis plusieurs années.

Deux exploitants disent s'être engagé dans une certification qualité, pour toucher de nouveaux marchés et améliorer l'écoulement de leurs productions.

Enfin 54% des exploitants sont dans une situation stable : ils peuvent rencontrer selon les années des soucis pour écouler leurs productions mais cela ne remet pas en cause la pérennité de leur exploitation et ils restent dans une dynamique de projet.

Signes de qualité

Un exploitant souhaite se certifier au référentiel Global G.A.P., cahier des charges qui définit des bonnes pratiques agricoles pour rassurer le consommateur sur la manière dont les produits alimentaires sont produits sur l'exploitation (réduction des impacts nocifs des activités agricoles sur l'environnement, diminution l'utilisation des intrants chimiques, garantie d'une approche responsable de la santé et de la sécurité des travailleurs, du bien-être des animaux).

L'exploitant qui est en conversion biologique sur une partie de son exploitation a pour projet de passer la totalité de son exploitation sous la certification agriculture biologique. Cette dynamique lui permet de toucher des marchés où il est assuré d'écouler à prix corrects, voire bons.

Quelques projets, beaucoup de difficultés

6 exploitants sur 17 ont pour projet de s'agrandir, dont 2 suivant les opportunités qui s'offrent à eux (terres à proximité de l'exploitation en vente ou à la location). Pour les autres, les investissements, au moins dans l'immédiat sont difficiles. Cependant, la volonté de poursuivre est

présente : 6 exploitants regrettent de ne pouvoir faire évoluer leur structure (pas de reprise de l'exploitation, pas de financement, choix d'investissement qui bloquent).

Les exploitations diversifiées (plus de 6 espèces de légumes)

Dynamisme des exploitations cultivant une variété d'espèces

3 exploitants cultivent au-delà de 6 espèces, à savoir jusqu'à une quarantaine de variétés. Deux d'entre eux pratiquent l'arboriculture en deuxième orientation. Ils, sont établis (pour leurs cultures de légumes seulement) sur 3 à 4,5 SMI, et sont dans une dynamique d'agrandissement depuis les 5 à 10 dernières années. Ils emploient en moyenne 1,5 ETP sur leur exploitation, et n'ont à ce jour pas de projets de modification ou de développement de leur structure – un est prêt à l'agrandissement seulement si a l'opportunité d'acheter terres à proximité de son exploitation.

Le troisième agriculteur de cette catégorie envisage déjà la retraite et a entamé une réduction de sa SAU ainsi qu'une régression progressive de son activité agricole. Notons qu'il est tout de même établi sur plus de 6 SMI, et qu'à ce jour, aucune reprise de l'exploitation n'est envisagée.

Evolution de l'ensemble des exploitations en cultures de légumes durant la dernière décennie

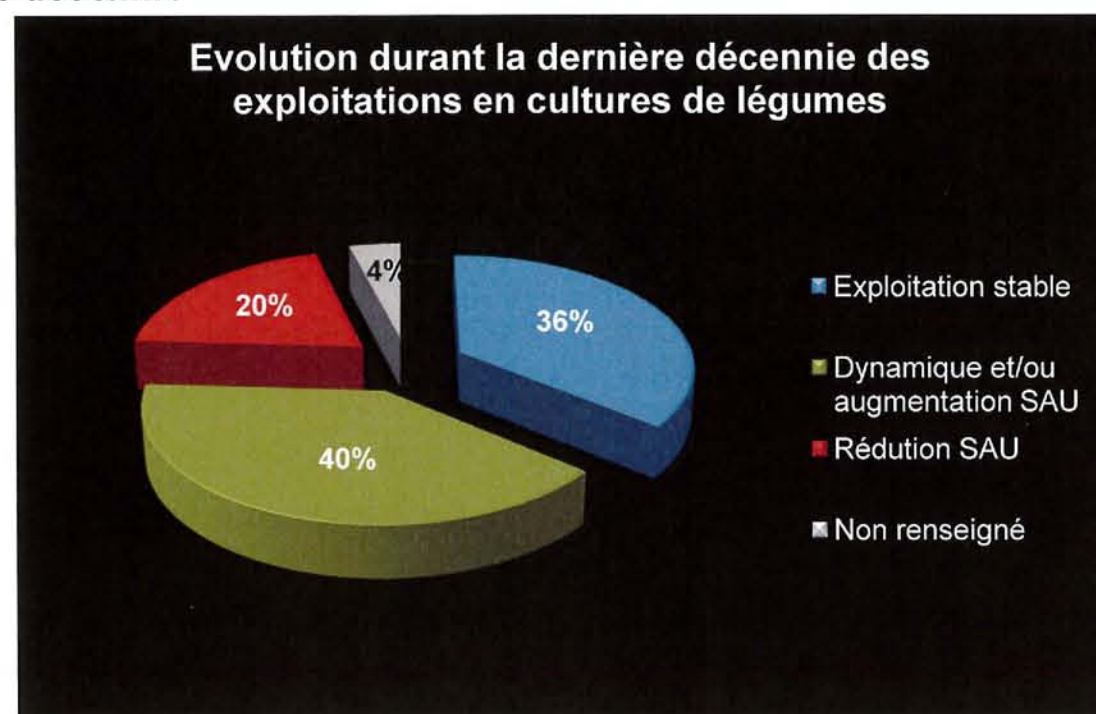


Figure 18 : Evolution durant la dernière décennie des exploitations en cultures de légumes, Noves (Sources : Enquête CA13, 2012)

Situation actuelle de l'ensemble des exploitations en cultures de légumes

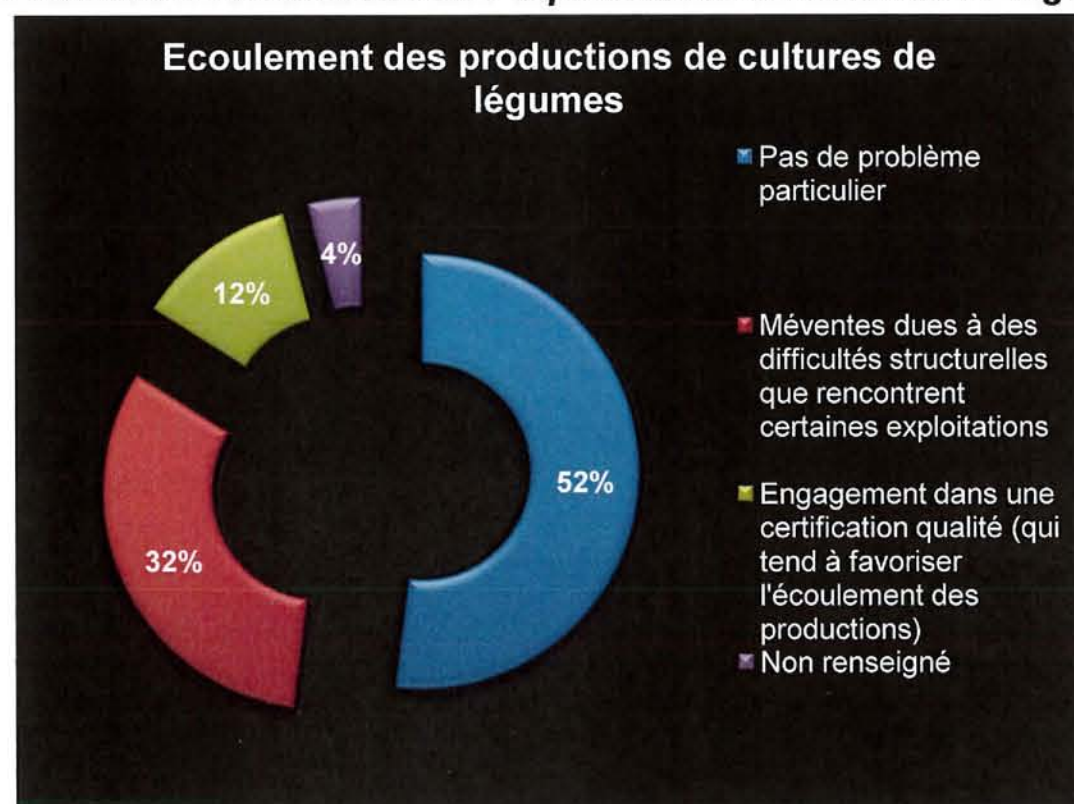


Figure 19 : Part des situations d'écoulement des productions des producteurs de légumes, Noves (Sources : Enquête CA13, 2012)

5.4.2.3.

Des modes de commercialisations orientés vers les circuits longs

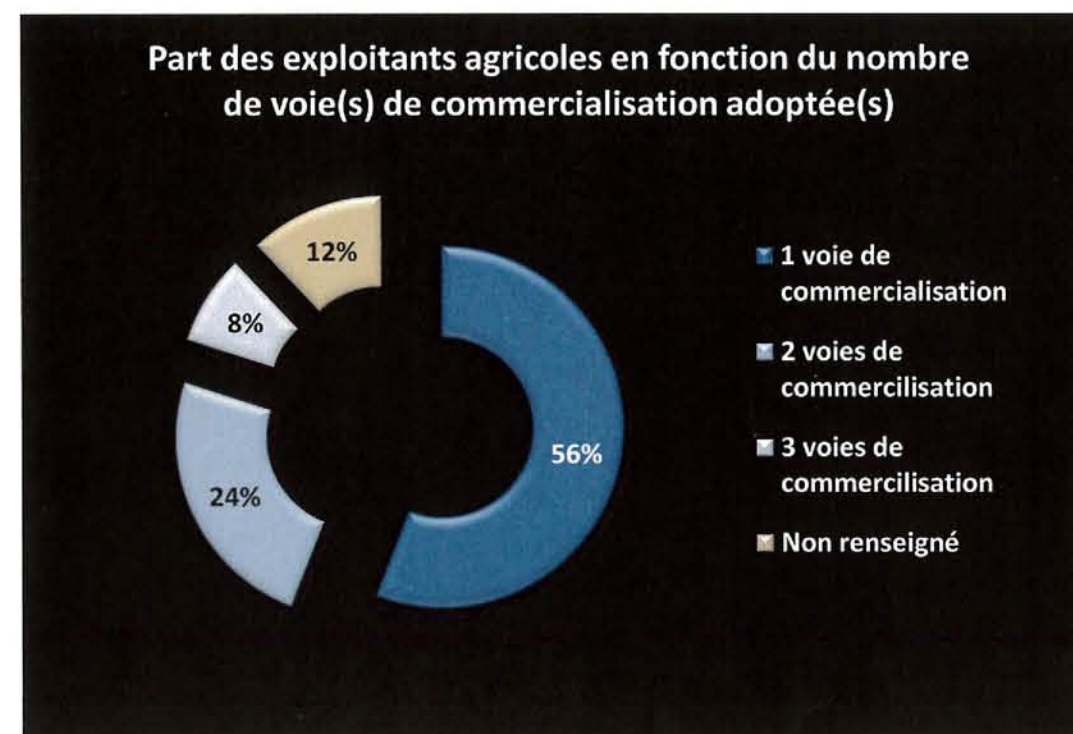


Figure 20 : Part des exploitants agricoles en fonction du nombre de voie(s) de commercialisations adopté (Sources : Enquêtes CA13, 2012)

Les agriculteurs en cultures de légumes sur Noves passent :

- Majoritairement (56%) par une seule voie de commercialisation.
- 24% commercialisent via 2 modes différents,
- Et seulement 8% via 3 modes.

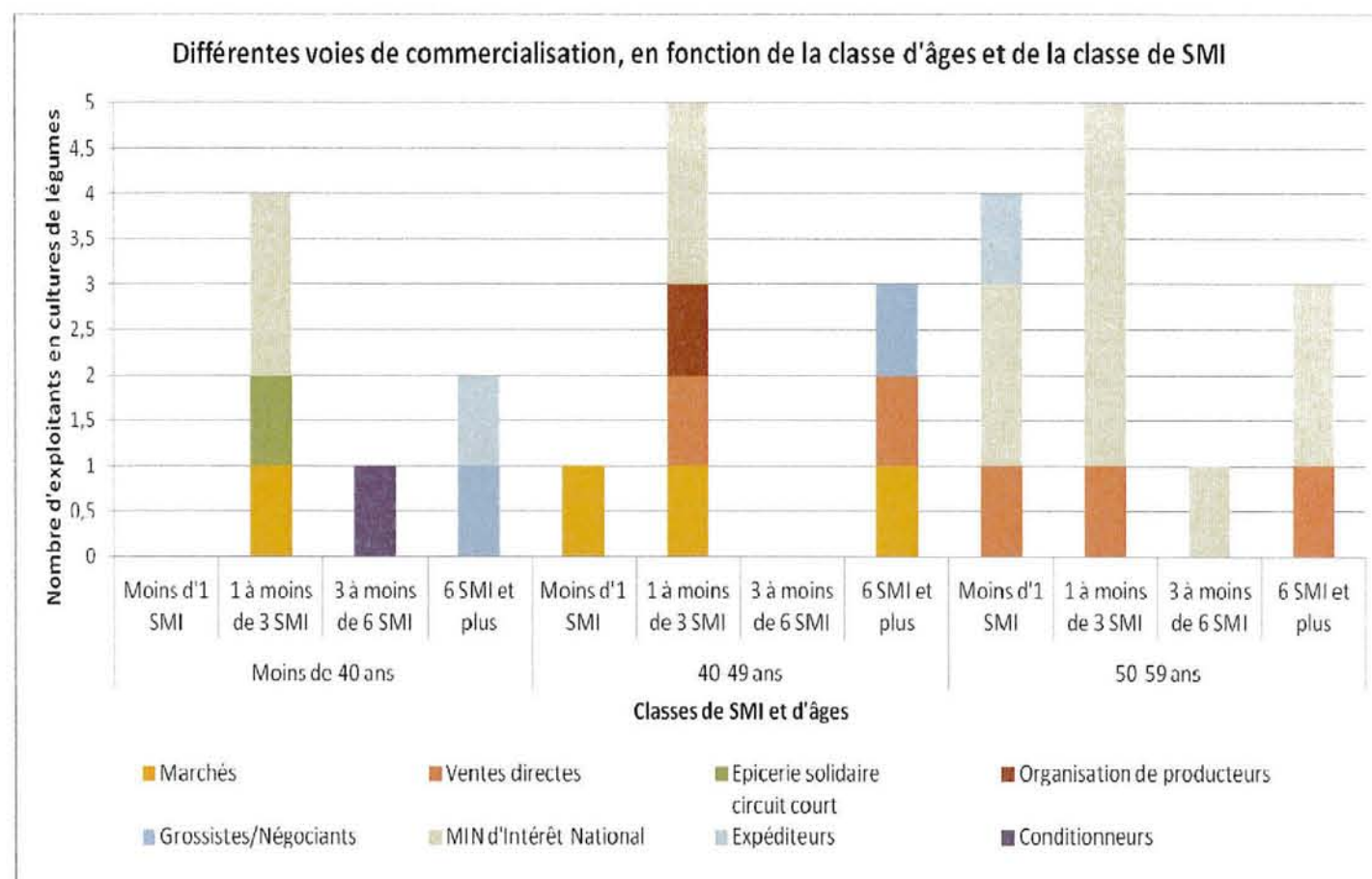


Figure 21 : Voies de commercialisations des exploitants en cultures de légumes en fonction de la classe d'âge et de la classe de SMI (Sources : Enquête CA13, 2012)

Les circuits longs

Le M.I.N. de Châteaurenard

Passer par les M.I.N. est la stratégie commerciale la plus adoptée par les exploitants agricoles en cultures de légumes. 61,5% d'entre eux écoule une partie de leur production via les M.I.N. Le M.I.N. de Châteaurenard est fréquenté par tous les exploitants novais qui passent par les M.I.N. L'un d'entre eux se rend aussi sur le Marché d'Intérêt National des Arnavaux.

Les 50-59 ans, habitués des M.I.N.

Parmi les moins de 40 ans, 2, soit la moitié, passent par le M.I.N. de Châteaurenard. Quasiment 45% des 40-49 ans commercialisent leur production via les M.I.N. ; ce sont cependant les 50-59 ans qui passent le plus systématiquement par les M.I.N. 77% d'entre eux écoule au M.I.N. de Châteaurenard ; dont 70% écoule toutes leurs productions, et 30% passe par une deuxième voie de commercialisation (vente directe *Bienvenue à la Ferme*, vente directe chez les petits commerçants, ou encore via l'expédition).

Il est intéressant de remarquer que la taille de l'exploitation ne semble pas influencer sur le choix de la commercialisation via les Marchés d'Intérêt Nationaux, puisque toutes les classes de SMI sont concernées par cette stratégie commerciale.

Grossistes et négociants

2 agriculteurs de cette filière vendent leurs productions légumières chez des grossistes. L'un est en agriculture biologique. Il écoule donc la totalité de ses productions chez un grossiste bio. Le deuxième est en cultures conventionnelles.

Les deux exploitations exploitant sur plus de 6 SMI.

Expéditeurs

Parmi les 3 exploitations qui passent par des expéditeurs, deux écoule la totalité de leurs productions via ce mode de commercialisation. Le troisième en écoule 40% au M.I.N. de Châteaurenard.

Les profils de ces trois exploitants diffèrent : on en trouve un de moins de 40 ans, un sur la tranche 40-49 ans et l'autre sur la tranche 50-59 ans. De même les productions sont exploitées sur des exploitations allant de moins d'une SMI à 6 SMI et plus.

Organisations de Producteurs

1 exploitant est membre de l'*Organisation de Producteurs des maraîchers du Midi*. Il y écoule la totalité d'une des espèces qu'il produit.

Conditionneurs

Un jeune exploitant passe des contrats avec des stations de conditionnement pour la totalité de sa production. Il exploite une espèce de légumes sur quasiment 4 SMI.

Les circuits courts

Les circuits courts : marchés

3 agriculteurs de 36 ans à 49 ans vendent entre 30 et 50% de leur production légumière sur les marchés.

Il s'agit de :

- Marchés au détail (marchés locaux, marchés de Marseille et des Pennes Mirabeau),
- La Halle Terres de Provence,

Marché qui a vu le jour à Plan de Campagne qui permet la commercialisation des produits locaux en circuits courts.

Créé dans le cadre du projet européen Rururbal, cette initiative a pour résultats un double bénéfice : économique pour le consommateur comme pour le producteur, et environnemental puisque les producteurs sélectionnés sont locaux, ce qui permet d'éviter les trajets et emballages superflus entre le vendeur et le consommateur.

1 écoule la totalité de sa production au Marché de Saint Etienne du Grès.

Les circuits courts : hors marché

5 exploitants agricoles, soit quasiment 20% vendent en direct leur production. Ils passent par des petits commerçants (épicerie fines, ou encore épicerie solidaires). L'un d'entre eux a mis en place un point de vente sur son exploitation via le réseau *Bienvenue à la Ferme*.

Les agriculteurs qui souhaitent diversifier et valoriser leur activité agricole peuvent choisir d'adhérer au réseau *Bienvenue à la Ferme*. Ils accueillent le public sur leur exploitation et propose une vente directe de produit du terroir, ainsi que, s'ils le souhaitent, de multiples activités pour découvrir la ferme.

5.4.2.4. Potentialités de reprises des exploitations agricoles chez les plus de 50 ans

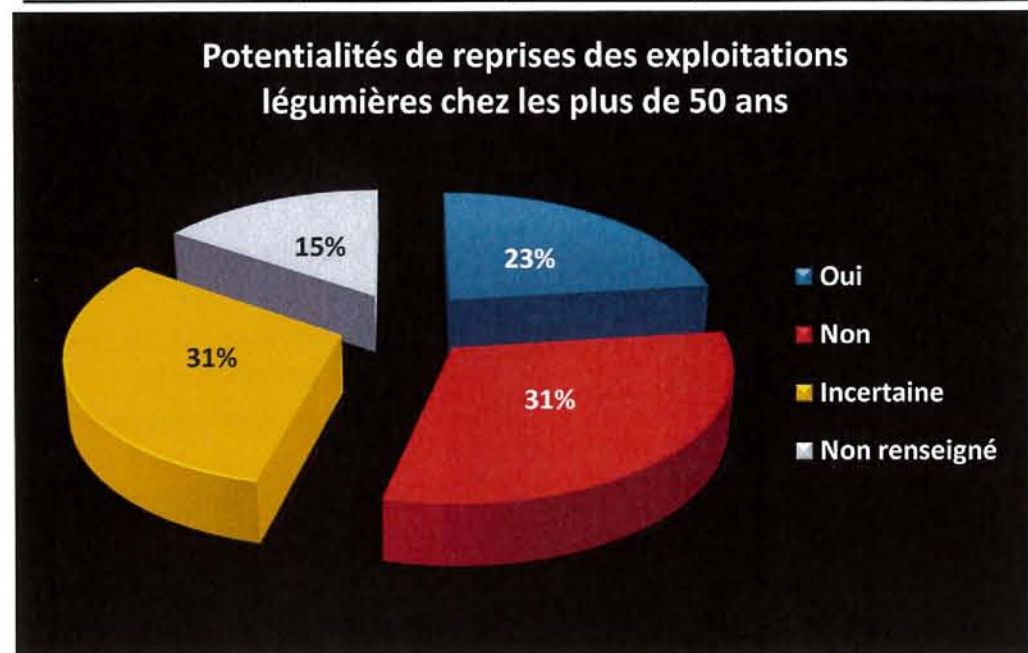


Figure 22 : Potentialités de reprises des exploitations en cultures de légumes chez les plus de 50 ans (Sources : Enquêtes CA13, 2012)

Le graphique ci-dessus est assez parlant concernant les perspectives de reprises des exploitations novaises – en particulier en termes de foncier agricole. Il est intéressant de noter que seulement 23% des exploitants agricoles ayant plus de 50 ans sont certains de voir leur exploitation reprises, tous dans le cadre familial. Pour la plupart d'entre eux, ce sont les enfants qui vont prendre la relève.

Des perspectives de reprise incertaines

Parmi les exploitants agricoles incertains de la reprise de leur exploitation, certains expliquent que leurs enfants peuvent changer d'avis à une échéance de 5 à 10 ans, et ne souhaitent pas transmettre l'exploitation hors cadre familial. A ce jour ils ne savent donc pas si la suite de leur exploitation sera prise. D'autres hésitent à céder leur exploitation hors cadre familial, lorsqu'ils savent que leur exploitation ne sera pas reprise dans le cadre familial.

31% des exploitations en cultures de légumes non reprise

Enfin, 31% sont certains de la cessation de leur exploitation agricole. L'attachement au foncier, parfois dû à la proximité avec l'habitation, fait que certains exploitants ne souhaitent ni vendre ni louer leurs parcelles agricoles.

Plus de 15 hectares de foncier agricole « en danger »

En tout, 62% des exploitations des plus de 50 ans pourrait ne pas être reprises à une échéance de 10 ans. En tout, en comptant les exploitations non reprises et les exploitations incertaines encore de leur perspective de reprise, 15,5 hectares de cultures de légumes sont concernés, et pourraient terminer en friche à une échéance de 10 ans.

Notons que 15% des exploitants n'ont pas souhaité s'exprimer à ce sujet. Ils sont comptabilisés avec les « Reprise incertaine » dans l'analyse cartographique.

5.5. Autres filières

5.5.1. La viticulture

Les vignes recensées sur la commune occupent une surface de 45 ha, situés en zone agricole ou naturelle. Il s'agit soit de raisin de table, soit de raisin de cuve. Les producteurs de raisins de table ont été comptabilisés dans les arboriculteurs, nous ne nous intéresserons ici aux producteurs de raisins de cuve.

7 agriculteurs produisent des raisins de cuve : pour 3 d'entre eux, la viticulture est leur orientation principale (1 exploitant supplémentaire est en cours d'installation). Pour les 4 autres, il s'agit d'une orientation secondaire (ils sont maraîchers ou arboriculteurs).

La vinification est assurée par la Cave Coopératives Les Celliers de Laure auxquels ils adhèrent (le fonctionnement de la cave est évoqué plus loin dans le diagnostic).

En termes de démarche de qualité, un exploitant est en conversion biologique, et un deuxième a opté pour une exploitation raisonnée de ses vignobles (il applique des normes de l'agriculture raisonnée mais n'a pas le label *Agriculture raisonnée*).

Enfin, il est intéressant de noter que 5 viticulteurs ont recours à l'eau de ville pour l'irrigation de leurs cultures. Toutes les parcelles viticoles se situent à l'Ouest de Noves ; le long de la limite communale. Il s'agit d'un secteur peu, voire pas du tout, alimenté par un réseau d'irrigation.

5.5.2. L'élevage

L'élevage est présent sur la commune, avec, sur 78 exploitants agricoles novais rencontrés, 4% d'exploitants sur l'élevage de taureaux et 3% sur l'élevage avicole – en tant qu'orientations principales. Certains exploitants agricoles, concentrés sur d'autres cultures principales, pratiquent en plus l'élevage ovin (1%), ou encore l'élevage porcin (1%).

L'enquête a permis de comptabiliser 96 hectares en prairies fauchées et/ou pâturées ainsi qu'un peu plus de 3 hectares en parcours. Notons, que les relevés terrain opérés après avoir rencontré l'ensemble des exploitants agricoles ont permis de constater en plus 39 hectares en prairies fauchées et/ou pâturées ainsi qu'un peu plus de 20 hectares en parcours.

- 1 éleveur avicole possède sur son exploitation un abattoir. Il transforme toute sa production sur place, avant de la commercialiser ;
- 1 autre fait de la charcuterie : il fait transformer car il n'est pas en mesure d'avoir le matériel sur son exploitation ;
- 3 éleveurs sont installés en nom propre, tandis que 2 ont créé une société, l'un un E.A.R.L., l'autre une S.A.R.L. Ce dernier commercialise sa production avicole en circuits courts, sur les marchés, mais surtout en grandes surfaces (95% des poulets) ;
- 2 éleveurs bovins disent être dans un réseau d'entraide informel pour la pâture des bêtes (bon relationnel entre les professionnels de la filière) ;
- 3 éleveurs sur 5 pratiquent une deuxième orientation agricole. Deux d'entre eux cultivent des céréales ; l'un d'eux exclusivement pour alimenter son troupeau (élevage avicole en plein air). L'autre en revanche écoule toute sa production de blé et de pois-chiche via la coopérative Sud Céréales.

5.5.2.1. Les difficultés de la filière élevage

Plusieurs types de difficultés ont été communiqués quant au bon déroulement de l'activité. Il s'agit essentiellement de difficultés à obtenir du foncier agricole (culture ou pâturage des bêtes).

De manière générale, la conjoncture est ressentie difficile et comme engendrant des frais importants.

5.5.2.2. Des projets

Un éleveur bovin est en conversion bio, tandis qu'un autre envisage de se lancer dans une démarche qualité sans avoir encore décidé. Enfin, un éleveur avicole a pour projet de s'agrandir, en termes de foncier mais aussi de bâtiments agricoles.

5.5.3. L'oléiculture

Deux exploitants ont pour orientation principale l'oléiculture (2 exploitants en ont fait leur orientation principale, mais 4 en tout possèdent des oliveraies sur leur exploitation). L'un d'eux a son propre moulin (le moulin de Bournissac, décrit plus loin dans le rapport), où il transforme sa production ainsi que la production d'autres exploitants.

28,5 hectares sont valorisés par des oléiculteurs en orientation principale. En tout sur la commune, 36,30 hectares sont valorisés par des oliveraies.

Les oléiculteurs en orientation principale ont tout deux opté pour l'agriculture biologique, l'un d'eux terminant sa conversion. Tous deux sont installés en Société Civile d'Exploitation Agricole (S.C.E.A.), et co-gèrent la société avec un membre de leur famille non exploitant.

Tous deux ont plus de 50 ans, et l'un d'entre eux écoule sa production sur place, le deuxième via le moulin des Rosiers. Aucun n'envisage de modifier les circuits de commercialisation, puisque les ventes sont correctes. Ces exploitations sont stables, bien que lors des années de surproduction, les méventes sont tout de suite ressenties par les oléiculteurs novais.

 Les agriculteurs rencontrés ont cependant soulevé la diminution du nombre d'exploitants agricoles sur la commune depuis 10 ans. Ils sont nombreux à faire remarquer qu'aujourd'hui, de nombreuses parcelles d'arboriculture sont à l'abandon, voire en friche (à l'abandon depuis plus de 2 ans), alors qu'il y a quinze ans, l'acquisition de foncier agricole était un gros enjeu au niveau de la commune et source de nombreux conflits entre agriculteurs.

5.6. Une dynamique économique locale

5.6.1. Une agriculture génératrice d'emplois

5.6.1.1. Main d'œuvre employée sur la commune de Noves

Le secteur agricole génère un nombre d'emplois important sur la commune, puisque quasiment 300 emplois (en UTA) proviennent de l'activité agricole. Ce nombre correspond aux travailleurs directement employés par une exploitation agricole : chefs d'exploitations, main d'œuvre familiale, salariés. Il faut rajouter à ce nombre l'ensemble des emplois indirects générés par l'activité des entreprises agricoles novaises.

Une évolution à la baisse du nombre d'UTA⁸ directement issu des exploitations agricoles

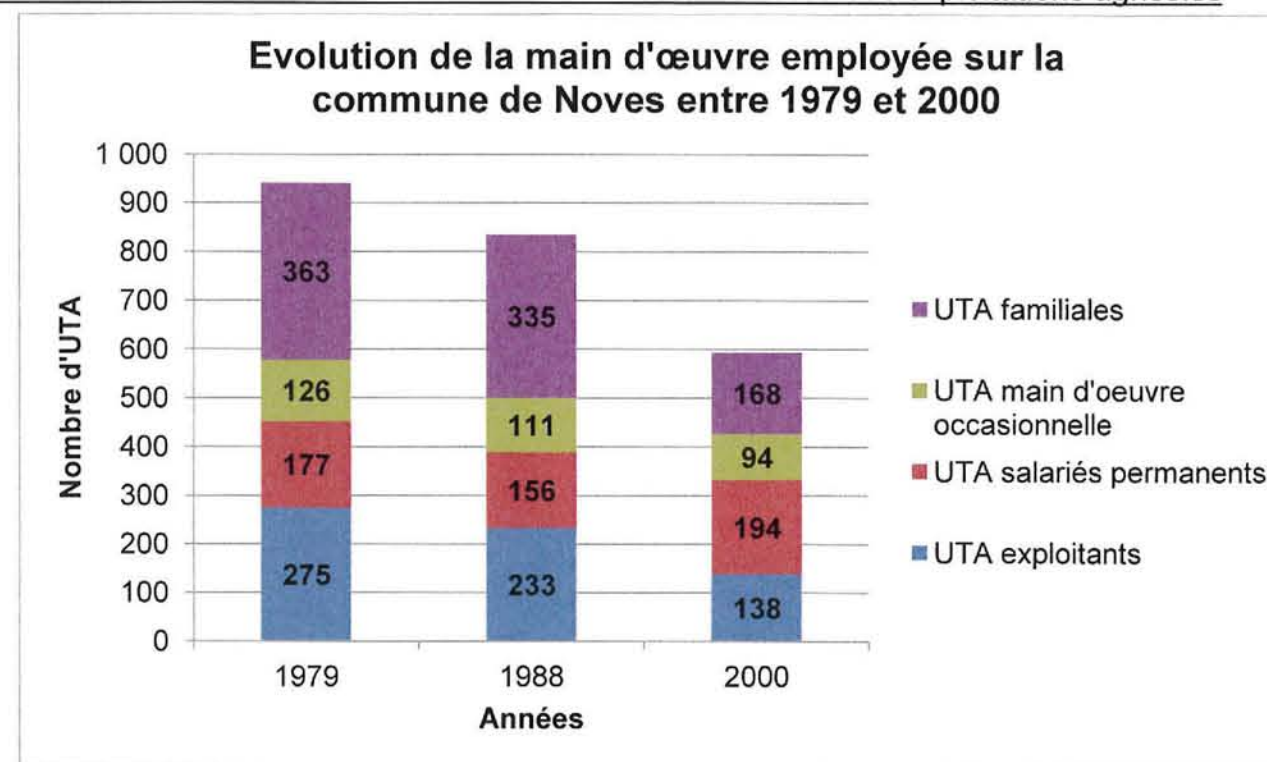


Figure 23 : Evolution de la main d'œuvre employée sur la commune de Noves de 1979 à 2000 (Sources : RGA)

De 1979 à 2000, le nombre d'emplois générés par l'activité agricole a fortement diminué sur la commune de Noves, passant 941 à 594 UTA. Le nombre d'UTA familiales, de chefs d'exploitations ou encore de main d'œuvre occasionnelle reste stable, à savoir proportionnelle au nombre d'emplois total. Cependant, on note une augmentation du nombre d'UTA salariés permanents entre 1988 et 2000, qui passe de 156 à 194 UTA.

⁸ Définition Insee : Unité de Travail Annuel/UTA : L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. On distingue les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. On considère aussi parfois l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non. La présente analyse tient compte des UTA rémunérées.

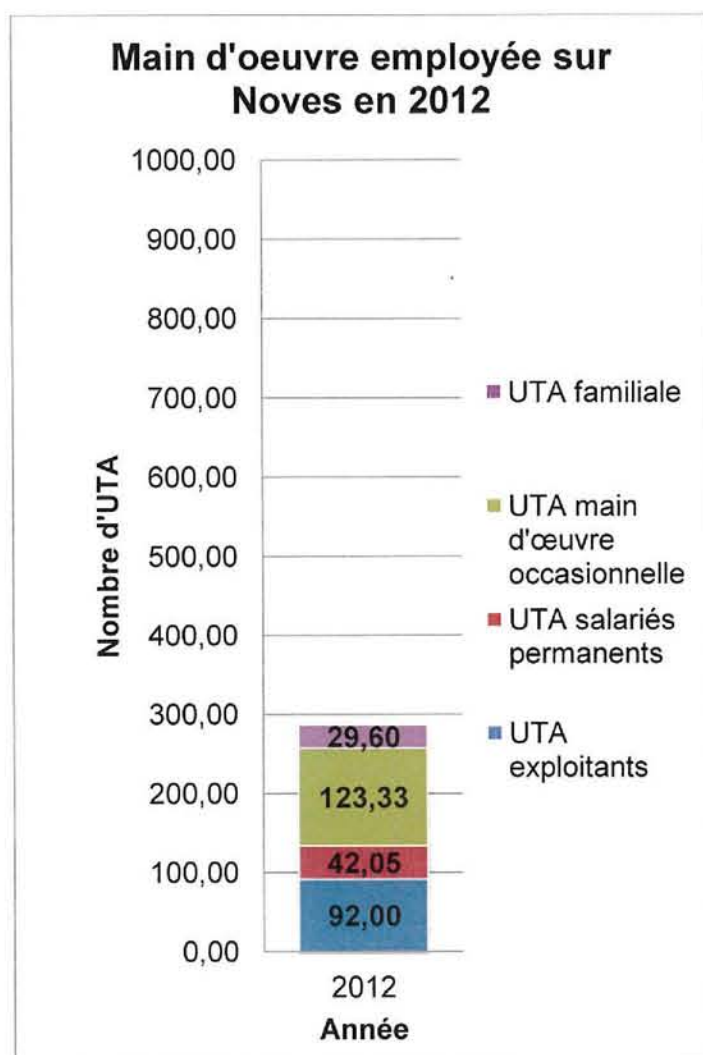


Figure 24 : Main d'oeuvre employée sur la commune de Noves en 2012 (Sources : Enquêtes CA13, 2012)

Le graphique ci-dessus suivant met en évidence le nombre d'emplois pour chaque type d'emplois en 2012. En le comparant avec les informations tirées du graphique précédent, on constate qu'on passe de 594 UTA en 2000 tout juste le nombre de 300 en 2012.

Il est intéressant de noter que la part de main d'œuvre occasionnelle a augmenté plus que les autres types d'emplois, passant, après une diminution régulière depuis 1979, de 94 UTA en 2000 à 123 en 2012.

Il faut noter que les données ne sont pas exactement basées sur les mêmes échantillons : le RGA prend en compte toute la main d'œuvre (employée par des professionnels ou non), alors que la Chambre d'agriculture a uniquement recensé la main d'œuvre employée par les agriculteurs professionnels. Cependant, on retrouve les mêmes tendances (dans des proportions semblables) dans les données du RGA 2010.

Une moyenne de 3.7 UTA par exploitation en 2012

Le graphique ci-après met en évidence la répartition des exploitations en fonction du nombre d'UTA employées en 2012 et met en évidence le fait que les exploitations de Noves sont fortement employeuses de main d'œuvre. La moyenne communale est supérieure à la moyenne départementale (2.03 UTA d'après le RGA 2010) et bien supérieure à la moyenne française (1.5)

- 80% des 78 exploitations novaises emploient 5 UTA ou moins ;

- Quasiment la moitié (47%) emploient entre plus de 2 et 5 UTA ;
- 12 emploient entre plus de 5 et 10 UTA : il s'agit d'arboriculteurs et d'agriculteurs en culture de légumes, sauf pour un, qui est viticulteur, mais possède des vergers.

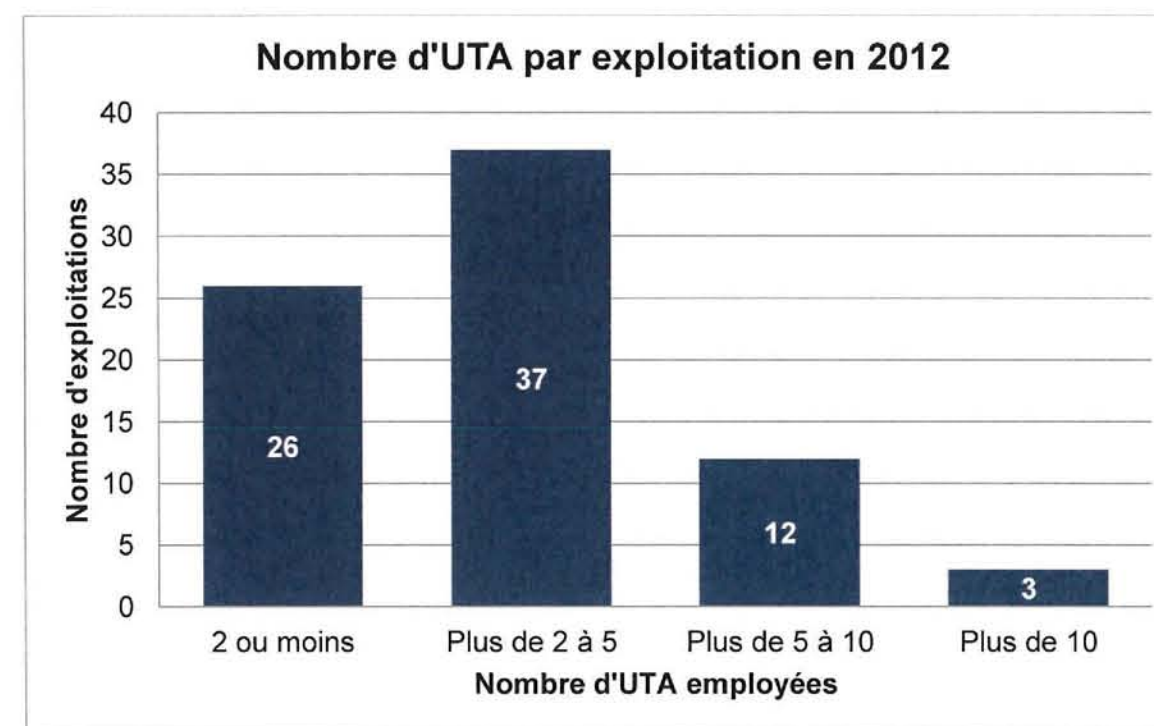


Figure 25 : Répartition des exploitations en fonction du nombre d'UTA employées en 2012 (Sources : Enquête CA13, 2012)

5.6.1.2. Emplois générés par filière

La filière arboricole

La filière arboricole, la plus représentative de l'agriculture novaise, génère au total 358 emplois (exploitants agricoles, salariés permanents, main d'œuvre occasionnelle et saisonnière, main d'œuvre familiale). Ramenés en Unités de Travail Annuelles, la filière fait travailler quasiment 168 personnes à temps plein, ce qui donne quasiment 3,7 UTA par exploitation.

La filière cultures de légumes

Les exploitations de cultures de légumes emploient 116 personnes (tout employé confondu), ce qui représente 82,77 UTA, soit 1,9 UTA par exploitation.

La filière viticole

Du fait du nombre peu élevé de viticulteurs professionnels sur la commune, l'emploi généré par cette activité agricole est moindre. Au total, un peu plus de 2 UTA par exploitation sont générées par la filière, avec une moyenne de 4,4 emplois par exploitation. En tout, une dizaine d'UTA sont comptabilisées dans le secteur viticole novais.

Attention, ces données et informations, qui découlent de l'enquête réalisée par la CA13, ne prennent pas en compte la pratique viticole non professionnelle. Or la commune compte une surface en vignoble supérieure à celle relevée simplement avec les viticulteurs professionnels. En effet, 47,5 hectares ont été constatés en vignobles (notons que des parcelles en vignobles ont pu ne pas être comptabilisées dans le relevé parcellaire car difficiles d'accès).

La filière élevage

La filière élevage génère 4 emplois par exploitation, à raison de 3,1 UTA. Dans l'ensemble, ces exploitations parviennent à rester stables économiquement.

La filière oléicole

En moyenne, 4,5 emplois sont générés par exploitation par la filière, soient un peu plus de 2 UTA par exploitation.

5.6.1.3. La cave coopérative « les Celliers de Laure »

La structure et ses adhérents

Créée en 1929, la cave coopérative est une structure qui compte actuellement environ 80 coopérateurs actifs. La production est issue principalement de vignes tenues par des non professionnels, dont le nombre progresse depuis une quinzaine d'années. Aucun des coopérateurs professionnels n'est viticulteur à 100%. Ils sont tous pluri-actifs (viticulture associée à de l'arboriculture ou du maraîchage), et cultivent généralement des petites surfaces (4,5 à 10 ha maximum). Environ un quart des adhérents provient de la commune de Noves, les autres viennent des communes alentours (Châteaurenard, Eyragues, St-Rémy de Provence, Maillane, Eygalières).

Le Président de la cave coopérative a cependant manifesté une inquiétude quant à la pérennité de la structure, la moyenne d'âge des coopérateurs est élevée.

Jusqu'à 6000 hectolitres produits chaque année

Entre 5 000 et 6 000 hectolitres de vin sont produits chaque année à la coopérative. 80% de la production répond à l'appellation « Vin de Pays des Alpilles », IGP reconnue depuis 2009, qui succède à l'appellation « Vin de la Petite Crau ». La cave vinifie également pour un seul propriétaire une *cuvée spéciale*, issue de l'agriculture biologique, dont une partie de la production est en vente à la coopérative.

Une sélection des cuves de vin de qualité supérieure

Afin de sélectionner et valoriser des cuves de vin de qualité supérieure, la cave coopérative s'est lancée depuis 2001 dans une démarche de sélection parcellaire. Certaines parcelles sont ainsi sélectionnées pour leur fort potentiel qualitatif et leur état sanitaire irréprochable, ce qui constitue une matière première de qualité. Le raisin issu de ces parcelles est ensuite employé soit dans des cuves entièrement sélectionnées, soit comme cépage améliorateur pour les cuves de milieu de gamme. La coopérative s'occupe de 90% des vendanges pour mieux gérer les arrivages et les parcellaires.

Commercialisation des vins

La cave vend la majorité de sa production directement au caveau (environ 65%), afin de mieux valoriser ses produits. Le point de vente a été entièrement rénové dernièrement afin de mieux accueillir ses clients. Le reste de la production issue de la cave est commercialisé principalement en circuits courts (restaurants locaux, cavistes, petits commerces locaux) et exceptionnellement en gros vrac (déstockage tous les 2-3 ans).

Développement : entre culture et gastronomie

Les *Celliers de Laure* organisent des manifestations culturelles au caveau et a développé un « repas vin compris » en partenariat avec l'Auberge de Noves (*In vino veritas* : le Cellier de Laure fournit le vin pour accompagner un repas gastronomique).



Cette structure est un atout pour Noves et une vitrine de l'activité viticole et agricole de la commune et de celles alentours, point de rencontre entre agriculteurs et non agriculteurs.

5.6.1.4. Le Moulin à huile de Bournissac

Un oléiculteur possède un moulin à huile privé sur son exploitation agricole qui compte environ 25 hectares. Il propose une prestation de service aux producteurs intéressés – environ 15 producteurs ont un accord avec le moulin.

La capacité de production du moulin de Bournissac le soumet à la réglementation des moulins soumis à déclaration en tant qu'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)⁹. La dynamique de développement dans laquelle se trouve l'exploitant agricole propriétaire du moulin encourage ce dernier à envisager d'augmenter sa capacité de productions suffisamment pour être soumis à autorisation.

Le propriétaire du moulin de Bournissac manifeste des inquiétudes quant à la possibilité d'obtenir l'autorisation pour son ICPE, dans la mesure où il se trouve en zone agricole. Il souhaite que le zonage du PLU en cours d'élaboration prenne en compte le développement du moulin à huile et n'entrave pas son activité agricole.

5.6.1.5. Points de vente sur les exploitations agricoles

5 exploitants agricoles ont un point de vente sur leur exploitation :

- 1 horticulteur gère une pépinière dans le cadre de son activité horticole,
- 1 oléiculteur gère un magasin sur son exploitation pour écouler sa production (huile d'olives et produits de l'olive),
- 2 exploitants ont mis en place un point de vente *Bienvenue à la Ferme*,
- 1 exploitant vend en direct sa production avicole.



Compte tenu du nombre d'agriculteurs qui souhaitent modifier leur circuit de commercialisation en développant la vente directe, le développement des points de vente sur la commune est une initiative à encourager et à accompagner.

⁹ L'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000, légiférant le Code de l'Environnement, qualifie d'installation classée pour la protection de l'environnement (I.C.P.E.) toutes les « installations exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité et la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature et de l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments ». La législation relative aux ICPE vise à prévenir les pollutions et les risques créés par les activités industrielles énumérées dans la nomenclature des installations classées.

La rubrique n°2240 de la nomenclature sur les ICPE vise l'ensemble des installations produisant des huiles végétales ou animales. Cette rubrique soumet par conséquent les moulins à huile à un régime de déclaration ou d'autorisation en fonction de la capacité de production du moulin durant une journée de travail (Sources : www.afidoltek.org, [Le cadre réglementaire sur les ICPE](#)).

5.6.1.6. Deux CUMA sur la commune de Noves

La Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles (CUMA) est une structure juridique de type coopérative qui permet à un groupe d'au moins quatre agriculteurs d'acquérir du matériel agricole. La CUMA peut mettre à disposition de ses sociétaires du matériel, des équipements, des bâtiments et du personnel, sur un territoire donné.

On trouve deux CUMA à Noves :

- La CUMA de l'Ours ;
- La CUMA Belle Laure.

5.6.2. Fourniture des intrants au sein même du bassin de production

Quasiment 70% des exploitants agricoles se servent régulièrement chez O.M.A.G. (Omnium Agricole Général), et 46% à la Coopérative Agricole Provence Languedoc (C.A.P.L.).

Les deux dépôts auxquels se rendent le plus les agriculteurs novais sont ceux situés sur la commune de Châteaurenard, établissements MIALON.

Fournisseurs d'intrants	Nombre d'exploitations
Coopérative de Barbentane	1
Coopérative d'Eyragues	1
Coopérative Mireille Graveson	2
Coopérative de Rognonas	2
Coopérative Saint Etienne du Grès	1
Coopérative du Thor	1
OMAG	50
CAPL	36
Ovinalp	4
Etablissements Gilles d'Eyragues	4
Mounier (Plants)	2
Barra Plants	2
Aquiplants	1
Benoît Distribution	1
Comptoir de Distribution des Produits Alimentaires (CDPA)	1
Comptoir paulinois	1
Dynavena	1
EARL Les Tilleuls	1
Eriterre	1
EviaLis	1
Gauthier (Eyragues)	1
GIE Plastic Union, Eyragues	1
Grand Bois	1
Plants et Services (Var)	1
Voltz	1
Autres fournisseurs	3
Attention, la majorité des exploitants agricoles ont plusieurs fournisseurs.	

Tableau 2 : Fournisseurs d'intrants où se servent les exploitants agricoles, Noves (Sources : Enquêtes CA13, 2012)

Il est intéressant de noter que sur les 37 arboriculteurs, 32 se servent à OMAG en intrants phytosanitaires, et seulement 12 font appel au technicien OMAG.

Concernant les exploitants en cultures de légumes, 11 sur 26, soit moins de la moitié, se fournissent chez OMAG, et 2 font appel au technicien dans le cadre d'un suivi technique ou même d'une aide ponctuelle.

6 coopératives situées dans un périmètre de 22 km de Noves servent les agriculteurs en intrants. 8 agriculteurs se fournissent dans les coopératives agricoles.

Les éleveurs de la commune disent aussi se servir chez Ovin'Alp.

Autrement, de nombreux fournisseurs sont sollicités pour les produits phytosanitaires et différents engrais utilisés sur les exploitations agricoles (cf. tableau ci-contre).

La diversité des sources d'approvisionnement montre l'importance de l'environnement agricole dans lequel se situent les exploitations de Noves.

5.6.3. Suivis technique et économique des exploitations

Choix d'un encadrement technique par une partie des agriculteurs

Sur les 78 exploitants agricoles rencontrés, seulement 17 ne reçoivent aucun conseil technique. Aussi, 73% des agriculteurs novais bénéficient soit d'un suivi technique régulier, soit de la possibilité de faire appel à un professionnel lorsque le besoin s'en fait sentir, le plus souvent des deux possibilités.

Le suivi technique est en général dispensé sous forme de bulletins d'information par voie postale, mais aussi via des plates formes internet (renseignent notamment par rapport à la météo et les conditions sanitaires tenu à jour quotidiennement). Les structures techniques mettent à disposition un technicien spécialisé, qui se déplace à une fréquence d'environ deux fois par mois sur l'exploitation, ainsi qu'à la demande de l'agriculteur (CETA, GRCETA, GDS...).

	Organismes/personnes consultés	Nombre d'exploitations
	Adhésion à un CETA ou au GRCETA	15
	Conseiller Chambre d'agriculture	2
	Adhésion au GDA 84	2
	ADEAR 13	1
	CAPL	12
Expérimentation/recherches	INRA	1
	GRAB	1
Arboriculture	OP Les Vergers de la Courtoise	1
	Bulletin Info Arboriculture	1
Cultures de légumes	Cybele Agro	1
	Coopérative Mireille de Graveson	1
Filière élevage	Groupe de Défense Sanitaire	2
	Groupe Hippique National	1
	Vétérinaire	1
Horticulture	SCRADH	1

Fournisseurs	Technicien OMAG	16
	Autre fournisseur	1
	Etablissements Gilles	1
	Netafim arrosage	1
Autre	CIRAME (Agro météo)	1
	Technicien d'expéditeur	1

Tableau 3 : Suivi technique et sources d'information des exploitants agricoles novais (Enquêtes 2012, CA13)

Quasiment 20% des exploitants en cultures de légumes et 25% des arboriculteurs adhèrent à un Centre d'Etudes Techniques Agricoles (C.E.T.A.).

Source de conseil		Nombre d'exploitants
CETA	CETA maraîcher d'Eyragues	2
	CETA en arboriculture fruitière (Cavaillon)	2
	CETA maraîcher de Basse Durance	3
	CETA maraîcher du Soleil (Châteaurenard)	1
	GRCETA maraîcher Durance Alpilles	1

Tableau 4 : CETA et GRCETA auxquels les exploitants agricoles novais cotisent (Sources : Enquêtes CA13, 2012)

Toute filière confondue, les différents points de vente des fournisseurs OMAG sont les référents les plus consultés sur la commune, puisque 16 agriculteurs sur 78 font appel aux techniciens OMAG.



L'activité agricole crée une dynamique locale qui induit des emplois sur les exploitations, mais aussi au niveau des structures d'accompagnement et structures commerciales (intrants) locales.

5.7. Des producteurs engagés dans des démarches de qualité

La loi d'orientation agricole (LOA) du 5 janvier 2006 (et l'ordonnance du 7 décembre 2006) donne la liste des signes d'identification de la qualité et de l'origine reconnus en France. L'agriculture biologique, les Labels Rouges, les Appellations d'Origine Contrôlée ou Protégée (AOC ou AOP) et les Indications Géographiques Protégées (IGP) en font partie.

A côté de ces signes d'identification, il existe d'autres démarches sous cahiers des charges.

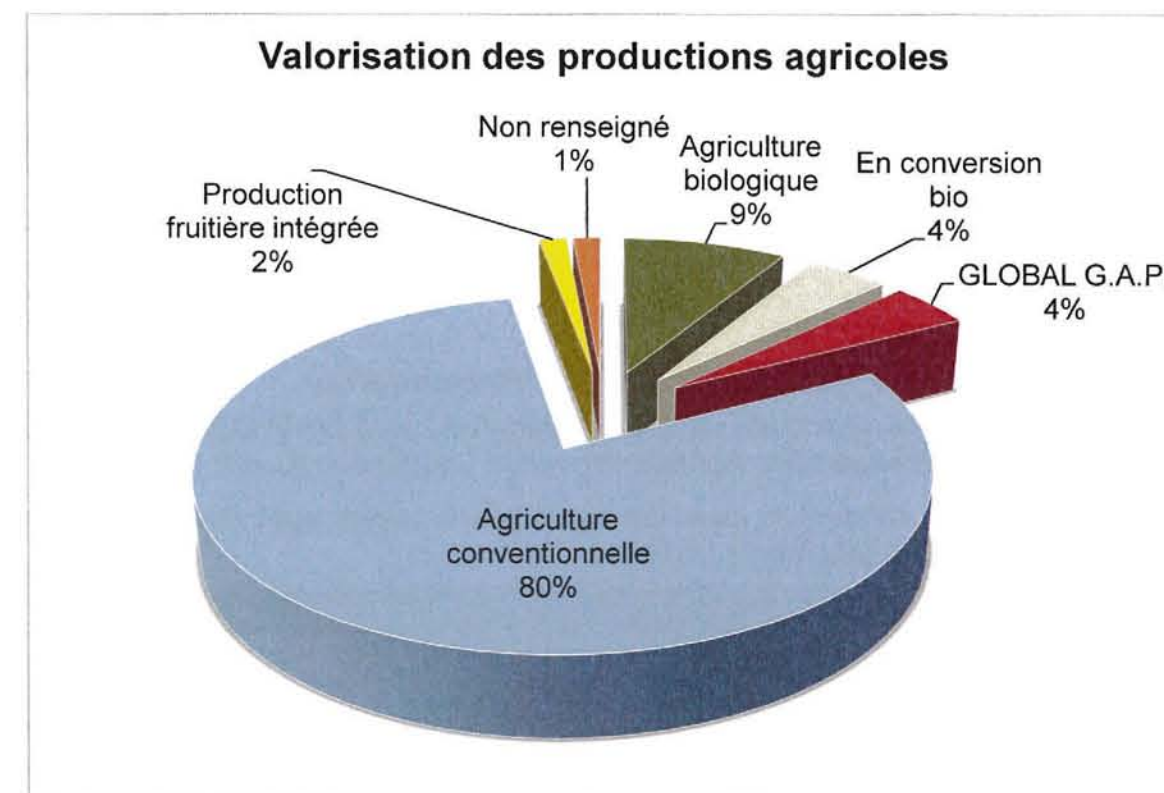


Figure 26 : Valorisation des productions agricoles, Noves (Sources : Enquête CA13, 2012)

5.7.1. La place de l'agriculture biologique

6 exploitations agricoles sont en agriculture biologique. Il s'agit d'exploitations en cultures de légumes et en arboricultures (orientations principales), et d'une exploitation en oléiculture.

3 exploitations arboricoles sont actuellement en conversion biologique. Notons qu'il faut 3 années pour être certifié agriculture biologique. Trois orientations agricoles principales sont concernées : l'arboriculture, l'oléiculture et la viticulture.

223 hectares en agriculture biologique (cf carte dans l'Atlas cartographique)

En tout, 183 hectares de foncier agricole est en agriculture biologique à Noves. S'il on compte les surfaces actuellement en conversion, on peut y ajouter un peu plus de 40 hectares. Ainsi, d'ici deux ans, la commune de Noves comptera 223 hectares de sa surface agricole en pratique agricole biologique, sans compter les initiatives futures.

5.7.2. Autres démarches suivies par les exploitants

5.7.2.1. La certification Global G.A.P.

2 arboriculteurs et 1 agriculture en cultures de légumes sont certifiés Global G.A.P. sur Noves. Le cahier des charges Global G.A.P. porte sur la production des produits et ce qui l'entoure : l'aspect environnemental (réduction des impacts nocifs des intrants chimiques, contrôle de la qualité sanitaire des produits,...), les aspects de santé et de bien être des exploitants et salariés. Cette démarche est essentiellement demandée par la grande distribution.

77 hectares sont concernés : 22,5 hectares de parcelles en cultures de légumes (pommes de terre), et 54,9 hectares de parcelles arboricoles (pommes et poires).

5.7.2.2. Les Appellations d'Origine Contrôlée (A.O.C.)

Un périmètre relève d'une A.O.C. sur la commune de Noves, celui des Taureaux de Camargue.

Deux éleveurs de taureaux de Camargue sont présents sur Noves.

5.7.2.3. L'I.G.P. de Sisteron

Cette Indication Géographique Protégée (I.G.P.) de Sisteron concerne l'élevage ovin.

Aucun exploitant agricole ne la valorise actuellement sur la commune.

 **Un peu plus de 15 exploitants agricoles sont engagés dans une démarche certifiée de qualité. Parmi les agriculteurs qui continuent de pratiquer l'agriculture conventionnelle, 9 disent limiter les traitements et 10 disent avoir adoptés des pratiques de lutte raisonnée. Aussi, les exploitants de la commune semble être sensibilisée aux actions respectueuses de l'environnement.**

5.8. Un territoire de contraintes

5.8.1. Contraintes liées au réseau hydraulique

Pendant des années, les problèmes en termes de gestion du réseau d'irrigation étaient principalement liés à la difficulté d'approvisionner l'ensemble des agriculteurs en eau. Depuis quelques années, du fait, entre autre, de la diminution du nombre d'agriculteurs ainsi que de l'augmentation progressive de l'urbanisation, cette problématique a évolué.

5.8.1.1. Entretien des canaux non homogène sur le réseau

Les habitants n'utilisant pas le réseau n'entretiennent pas forcément les canaux (ou gaudres ou filioles). Cela entrave l'écoulement des eaux, entraînant parfois des débordements et des difficultés d'approvisionnement en eau des voisins utilisateurs du réseau d'irrigation.

Différentes raisons sont la source d'un mauvais entretien et de ses conséquences.

Une répartition de l'entretien des réseaux primaires et secondaires pas toujours respectée

Le manque d'entretien des canaux a été soulevé par plusieurs agriculteurs pendant la phase d'enquête réalisée par la CA13. Cet aspect concerne les différentes voies d'irrigation, dont l'entretien et dans certains cas la conception, ne sont d'après eux pas opérationnels.

Tout d'abord, les réseaux « privés » (dont l'entretien n'est pas dévolu à un syndicat mais relève d'un ou de plusieurs propriétaire(s)), sont remis en cause par le manque d'entretien : 5 agriculteurs estiment que leurs voisins (pour certains des nouveaux arrivants), n'entretiennent pas les roubines, ce qui a un impact direct sur l'irrigation des cultures, puisque les voies d'irrigation ne sont pas entretenues de manière homogène.

 **Les ASA ne sont pas responsables de l'entretien du réseau hydraulique dans son intégralité (réseaux primaire et secondaire). Or les propriétaires ne s'acquittent pas toujours de leur responsabilité, parfois par méconnaissance, parfois par choix.**

Par ailleurs, au vu de la diminution du nombre d'adhérents, il est indispensable que les adhérents comprennent l'importance de cette gestion et remplissent leur tâche.

Cas pratiques évoqués lors de la phase d'enquête :

Le canal de l'Anguillon :

- 2 agriculteurs constatent que l'entretien ne se fait pas à un moment adéquat, c'est-à-dire quand ils ont besoin d'eau. Ils souhaiteraient que celui-ci se fasse quand les besoins en eau sont moindres ;
- 1 agriculteur évoque le fait que l'Anguillon a été élargi, mais les rives n'ayant pas été consolidées, les berges s'érodent.

Le Syndicat Intercommunal du Canal des Alpines Septentrional (SICAS) :

- 10 agriculteurs irriguent via le canal des Alpines ;
- 3 exploitants agricoles se plaignent d'un débit d'eau irrégulier selon la saison, voire insuffisant ;
- 1 exploitant relève le coût élevé demandé par ces structures pour l'entretien.

Nous constatons toutefois que la majorité des agriculteurs sont satisfaits de l'entretien des canaux. En effet, 54 exploitants agricoles à titre principal sur 78 rencontrés disent ne rencontrer aucune difficulté pour l'irrigation de leurs cultures.

Des nouveaux besoins concernant l'entretien du réseau à communiquer

Sur le périmètre des deux ASA, les structures gestionnaires sont confrontées à des difficultés pour l'entretien des canaux. Les nouveaux arrivants ne prennent pas forcément en compte l'importance du réseau lors de leur installation. Malgré les obligations liées au règlement statutaire des ASA, certains implantent des murs, clôtures, plantations ou autre infrastructures sur le bord des canaux où l'ASA a besoin d'un passage pour l'entretien et la maintenance. Pour pallier à cela, la Mairie fait part des nouveaux permis de construire aux responsables des ASA pour qu'ils puissent informer les nouveaux arrivants des contraintes liées à l'entretien des canaux.

Enfin, il s'agit de manière générale de poursuivre la réflexion de l'aménagement du réseau hydraulique par rapport aux dimensionnements nécessaires à l'entretien : actuellement l'entretien des filioles (40km), des roubines de Verquière et de Cabannes, ainsi que le canal de ceinture et du Marquis, s'effectue par l'ASA mécaniquement. D'après les représentants de l'ASA, cela implique un passage de 4 mètres d'un côté du ruisseau et de 1 mètre de l'autre côté pour le dépôt du limon. La communication sur ce type de besoin n'a pas toujours été systématique.

5.8.1.2. Problèmes de débit

Le problème du débit est rencontré par une partie des exploitants qui soulèvent deux causes : la première étant l'irrégularité du débit d'eau que l'on constate selon les saisons (parfois, certains exploitants n'ont pas d'eau pendant 6 mois et doivent utiliser un forage agricole).

La deuxième cause serait directement liée à un manque d'entretien des canaux principaux et secondaires. Ce manque d'entretien vient de deux raisons :

La première, aux dires des exploitants, est un manque de régularité tout au long de l'année d'entretien par l'ASA elle-même,

La deuxième est due au rachat des parcelles par des non agriculteurs qui ne sont pas sensibilisés au réseau hydraulique et à ce qui en découle pour son entretien et son maintien. Les



Gaudre envahit par la végétation au sud de la commune de Noves

non exploitants ne procèdent pas à un entretien de la partie de la voie d'irrigation qui passe par chez eux, voire la bouche en clôturant.

5.8.1.3. Écoulement du pluvial

L'augmentation de l'urbanisation entraîne parallèlement une augmentation des surfaces imperméabilisées et augmente l'écoulement. Noves se trouvant en aval de l'ensemble des communes, elle reçoit l'excédent d'eau de celles-ci. Or, hormis sur les Paluds de Noves, la commune ne dispose pas d'un réseau d'assainissement et d'écoulement du pluvial.

Le bassin hydraulique dans lequel se trouve Noves a seulement trois exutoires pour toutes les communes en amont (la Malautière, le canal des 4 communes et l'Anguillon). Les eaux débouchent à Noves et Châteaurenard. L'augmentation de l'urbanisation sur l'ensemble des communes en amont entraîne un apport d'eau de plus en plus important pour ces communes et parfois des inondations, comme cela a été le cas en 2010.

Plusieurs exploitants ont fait part de leur inquiétude face à l'urbanisation croissante de la commune. Les nouveaux arrivants ont tendance à clôturer sans prendre en compte les normes nécessaires pour l'entretien du réseau hydraulique, ce qui accentue le problème car il y a de moins en moins de ruisseaux d'écoulement et donc une imperméabilisation des sols.

Cette question ramène également à celle de l'entretien des canaux. Le constat général est que si l'on ne sensibilise pas le public – en particulier les nouveaux arrivants et les non agriculteurs – au fonctionnement du réseau hydraulique et à son entretien, l'évolution n'est pas favorable à son bon fonctionnement, ce qui a un impact direct sur l'ensemble des habitants de la commune (inondations, érosion des parcelles,...).

Notons que pendant l'hiver, tout le réseau de l'ASA (filioles et roubines soit 60 km) sert à l'écoulement naturel des eaux pluviales par débordement des berges.

De manière générale, l'impact des écoulements pluviaux n'est pas à l'échelle communale donc ne peut se régler à ce niveau. Une réflexion à l'échelle de la Communauté de Communes Rhône Alpilles Durance (CCRAD), voire l'ensemble des communes du bassin versant, serait la mieux adaptée. Si l'une de ses communes n'a pas une bonne gestion de ces écoulements, les autres sont forcément atteintes par les inondations. Noves, en particulier, est située en fin de réseau et voit l'écoulement des eaux d'autres communes telles que Cabanne, Saint-Andiol. Si ces communes ne s'impliquent pas dans la gestion de l'assainissement, le problème devient également celui de la commune de Noves qui reçoit les eaux. La partie située sur les Paluds de Noves est gérée par l'ASA des Paluds de Noves, mais la partie Nord de la commune ne reçoit aucune gestion d'assainissement, et voit en plus le problème d'imperméabilisation des sols s'accentuer face à l'urbanisation croissante.



Une réflexion à l'échelle des communes concernées est importante pour que les acteurs locaux en présence s'accordent pour adapter les équipements du réseau hydraulique et la distribution des compétences dans l'objectif de servir la problématique des écoulements pluviaux.

5.8.1.4. Coût

Face à ces aléas climatiques et géographiques à prendre en compte dans l'aménagement de la commune, la question du coût engendrée par le travail de gestion des ASA, incluant les travaux d'entretien, est mise en doute par une partie des exploitants agricoles à cause des taxes considérées élevées. En effet, 7 exploitants agricoles trouvent élevées les taxes à payer pour

l'entretien du périmètre ASA qui les concerne (Paluds de Noves, Arrosants de Noves). Les ASA expliquent cependant que les fonds récupérés par les structures ne servent qu'à financer les travaux, qui ne pourraient être exhaustifs si les prix baissaient.

Alors qu'un certain nombre d'exploitants avancent trouver les taxes prélevées par les ASA trop élevées à l'hectare, d'autres expliquent qu'ils trouvent les prix élevés seulement parce qu'ils ne font pas usage des canaux. Aussi, ils estiment qu'ils payent de l'eau dont ils n'ont pas besoin puisqu'ils utilisent leur forage agricole, plus adapté à leur type de culture (pression, aspersion, goutte à goutte). En effet, 7 exploitants agricoles disent payer une redevance à l'ASA du fait qu'une ou plusieurs de leurs parcelles se trouvent dans le périmètre, alors qu'ils n'utilisent pas ce mode d'irrigation, et ceci pour trois raisons :

- Soit car le canal ne donne pas assez d'eau pendant une période de l'année. Les agriculteurs se rabattent alors sur leur forage agricole qu'ils ont construit pour pallier à cette pénurie ;
- Soit parce que le canal donne de l'eau en quantité insuffisante de manière générale par rapport au besoin en eau de la culture de l'exploitant (2 agriculteurs évoquent leurs serres) ;
- Soit parce qu'une division de parcelle a été faite en laissant une partie sans accès au canal alors que la parcelle se situe toujours dans le périmètre de l'ASA (1 exploitant a dit être concerné par cette situation).

5.8.1.5. Forages

Le réseau d'irrigation n'est pas adapté au goutte à goutte et à l'aspersion, pratiques d'irrigation qui demandent un réseau sous-pression et un débit constant toute l'année. Le choix de cette pratique concerne surtout les cultures légumières sous-abris, type de production qui est en augmentation sur la commune suite aux difficultés de la filière des fruits à pépins. Aussi, des agriculteurs ont mis en place un ou plusieurs forage(s), même s'ils se trouvaient sur le périmètre d'un réseau d'irrigation.

De nombreux forages anciens existent sur la commune et les agriculteurs n'ont pas toujours à investir pour ceux-ci. La mise en place des forages est aisée à Noves du fait de la faible profondeur de la nappe. 41,03% des agriculteurs irriguent l'ensemble ou partie de leurs terres avec des forages.

5.8.2. Contraintes liées au réseau routier

Pour la grande majorité des agriculteurs (69%), le réseau routier est dans un bon état et n'entrave pas leurs activités agricoles.

Pour les autres, les problèmes liés au réseau routier sont : (cf. Carte *Contraintes routières*)

- Chemin du Vallat Neuf : trop étroit et de nombreux véhicules l'empruntent. La chaussée n'est pas consolidée et on observe une déstabilisation des berges du ruisseau. Les ponts sont trop étroits. De plus, les arbres ne sont pas taillés assez régulièrement ce qui rend d'autant plus compliqué le passage des gros véhicules.



Chemin du Vallat Neuf (Sources : CA13, 2012)

- Chemin du Grès : ici également la taille des arbres en bordure de chemin pose parfois problème.
- La circulation en tracteur sur la N7 est considérée comme dangereuse du fait de la densité du trafic (problème soulevé par des agriculteurs ayant des parcelles de part et d'autre de la nationale) : difficile de se déplacer en secteur sur une route à grande vitesse comme celle-là
- Passage sur le canal entre la route de Verquières et le chemin du clos de l'Agneau : le pont est trop étroit pour les gros véhicules et difficultés de visibilité dues aux platanes.
- Chemin de la Transhumance : passage des camions qui vont à la déchetterie rend la route progressivement impraticable (trous...). Le passage y est difficile avec certains engins agricoles (moissonneuse batteuse). Au niveau de la parcelle d'un exploitant, le chemin s'est déplacé et se trouve sur maintenant sur sa parcelle cadastrale. Cela lui pose problème au



Route de l'Eau
(Sources : CA13, 2012)

- niveau des responsabilités s'il y avait un souci au niveau routier à cet endroit.
- Chemin de l'eau : le passage est difficile avec un semi remorque du fait de l'étroitesse de la route : manœuvres difficiles, voire impossibles
- Chemins communaux mal entretenus voir carte : le début du chemin communal d'une exploitation serait à améliorer (chemin reliant la route de St-Rémy à des propriétés qui accueillent des clients)
- La route de Noves : route affaissée du côté de la roubine des Paluds
- Chemin du Trébon : il n'est pas en bon état (grosses bosses), malgré les travaux faits il y a peu.
- Chemin des Castillonnes : dégradation de la chaussée à cause du passage de nombreux camions.



Etat du Chemin de la Transhumance, tronçon Sud
(Sources : CA 13, 2012)



Entrée de la déchetterie d'Eyragues, croisement du Chemin de la Transhumance et de la D29 qui d'Est en Ouest, vers Eyragues (Sources : CA13, 2012)

5.8.3. Contraintes liées au voisinage

- 7 agriculteurs nous ont fait part de conflits avec des non agriculteurs découlant des nuisances sonores induites par l'activité agricole, en particulier le week-end. Certains ont évoqué le fait que la Mairie les soutienne dans ce type de conflit ;
- 9 exploitants ont exprimé les problèmes que les traitements entraînent du fait des nuisances. Toutefois, les plaintes soulevées se règlent généralement facilement à

l'amiable (un voisin a tout de même lancé des cailloux sur le tracteur d'un exploitant). De manière générale, la crainte que ces conflits persistent voire augmentent est exprimée par un certain nombre d'exploitants face au constat de l'urbanisation croissante autour du bourg novais ;

- 6 exploitants rencontrent des problèmes avec un voisinage non agricole concernant à la fois le bruit et les nuisances sonores entraînées par les traitements (en particulier en arboriculture) ;
- 1 exploitant se plaint de recevoir sur ces terres des déchets en provenance de la déchetterie d'Eyragues ;
- 1 éleveur craint que la venue de non agriculteurs qui possèdent du bétail non enregistré ou non soumis aux mêmes contrôles sanitaires (particuliers, cirques), augmente les risques sanitaires pour son troupeau.

Notons que sur les 78 exploitants agricoles à titre principal rencontrés lors de la phase d'enquête, 59 ont dit ne rencontrer aucun problème de voisinage.

5.8.4. Chasse

A Chicard de Pouvarel, un agriculteur a subi des dégâts à cause de la réintroduction des lapins sur le plateau qui ont mangé ses plantations. Un autre exploitant rencontre ce même type de problème à cause des sangliers. Tous deux pointent du doigt la société de chasse. Un autre exploitant déplore la pollution causée par les douilles et les dégâts provoqués par de nombreux chasseurs sur ses terres, qui endommagent les gouttes à gouttes.

5.8.5. Vols

21 agriculteurs, soit quasiment 30%, font part de vols allant du « simple » vol de fruits, à celui de l'ensemble des récoltes, de nouvelles plantations, de matériel divers et d'engins (piquets, bâches, groupes électrogènes, camions, etc.).

En plus des pertes financières dues à ceux-ci, cela implique pour de nombreux agriculteurs de mettre en place des infrastructures qui diminuent la possibilité ou la fréquence des vols (par exemple hangars fermés, clôtures ou murs autour des parcelles, construction de nouveaux hangars sur les parcelles plus éloignées). Les agriculteurs ayant des cultures sous abris évitent de construire serres ou tunnels trop loin du siège de l'exploitation pour que ceux-ci restent sous surveillance. Les vols peuvent être perçus ainsi comme un des paramètres qui concoure à limiter les potentialités d'agrandissement de la surface sous abris de certaines exploitations et qui conduit les agriculteurs à vouloir restructurer leur exploitation pour pouvoir avoir le plus de parcelles à proximité.

5.8.6. Des attentes au niveau des raccordements de réseaux

Parmi les exploitants novais, certains ont manifesté des manques relatifs aux différents réseaux de raccordement :

- 12 exploitants souhaitent être raccordés au réseau d'assainissement public ;
- 5 souhaitent être raccordés au réseau d'eau public ;
- 5 ont fait part des problèmes de baisse de tension du réseau électrique ;
- 9 exposent la lenteur du réseau internet, censé être haut débit ;
- 1 exploitant souhaite qu'il y ait plus de ramassage des poubelles en période estivale.

6. AVENIR DE L'AGRICULTURE DE NOVES

6.1. Incertitudes liées au contexte agricole

6.1.1. Rhône Alpilles Durance, bassin de production en perte de compétitivité¹⁰

La compétitivité importante dont jouissait le bassin de production Rhône Alpilles Durance, jusqu'à la mutation des deux dernières décennies est en déclin. En effet, la région bénéficie d'atouts majeurs tels que le climat qui permet la précocité des récoltes ou encore la proximité du réseau autoroutier, ce qui lui permettait de se maintenir dans la force de vente des productions fruitières et légumières. Aujourd'hui, ces atouts ne suffisent plus à maintenir le bassin de production, moins organisés que d'autres bassins de production.

Un manque de stratégie de regroupement des producteurs

Les exploitants agricoles sont peu organisés en ce qui concerne la commercialisation. Confrontés à une conjoncture économique difficile, ils ont des interrogations sur les possibilités de structuration en organisation/regroupement de producteurs.

Une **organisation de producteurs (OP)** est constituée à l'initiative d'un ensemble d'agriculteurs assurant une même production et qui s'associent au sein d'une structure d'accueil. Elle est sous-tendue par un objectif de concentration de l'offre, qui se concrétise de manière variable, par l'adoption de disciplines de production, la mise en commun de moyens techniques et logistiques, voire la délégation de la politique commerciale et de l'acte de vente.

L'**organisation économique d'un secteur** recouvre l'ensemble des acteurs et des opérations de production, de transformation, de financement et de distribution d'un produit ou d'un groupe de produits jusqu'à un stade final d'utilisation, ainsi que tous les mécanismes d'ajustement du flux des produits et des facteurs de production.¹¹

Dans le cas d'un regroupement, ce qui représente souvent un obstacle aux yeux des exploitants est l'obligation quasi systématique de vendre l'intégralité de leur production à l'OP.

Des initiatives existantes qui ont du succès : Les Belles salades, Solébio et Méditerranéo

L'**association des Belles Salades de Provence** (qui a créé la marque du même nom), met en place des actions de promotion pour essayer de mettre en avant les atouts du produit par rapport aux autres grands bassins de productions français et permettre le développement des marchés.

Les 125 producteurs adhérents, producteurs des Bouches du Rhône, du Gard, du Vaucluse, peuvent commercialiser sous la marque, sous réserve de respecter le cahier des charges. L'association travaille avec différents grossistes et expéditeurs mais la commercialisation reste individuelle. Le nombre d'adhérents a baissé et, en l'absence d'outil de commercialisation commun, la commercialisation reste difficile. La forme juridique adoptée rend impossible cette évolution.

L'association a plusieurs projets et notamment lancé une nouvelle gamme de produits, avec les adhérents en certification Global Gap (soit une quarantaine) en multipliant les points de contrôles et analyses pour assurer aux metteurs en marché une qualité homogène et la traçabilité du produit, en réponse à leur demande.

¹⁰ Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône, Etude de faisabilité pour favoriser une dynamique d'agriculture durable – Communauté de Communes Rhône-Alpilles-Durance

¹¹ <http://agriculture.gouv.fr/organisation-economique>

Solebio et Méditerranéo sont deux associations de producteurs biologiques. Créées par les plus importants grossistes de la région, respectivement Biocoop et Pronatura, l'objectif de ces associations est de planifier la production afin d'obtenir un approvisionnement régulier tout en conservant la qualité (suivi technique des productions). Cependant, ces associations restent sous la tutelle de leur grossiste.

6.1.2. Contextes national et européen

Une baisse de l'attrait pour les fruits et légumes frais dans les foyers

Depuis cinquante ans, la consommation de fruits et légumes frais stagne : longs à préparer, ces produits ont perdu de l'attrait pour les consommateurs face aux conserves, aliments transformés ou produits de la 4^{ème} gamme, qui rencontrent de plus en plus de succès.

La domination de la grande distribution sur la filière du frais

La filière fruits et légumes française est confrontée à des crises récurrentes depuis quelques années. Le manque de pouvoir de négociation des producteurs permet à la grande distribution de tirer les prix vers le bas.

La grande distribution domine la filière du frais en instaurant la centralisation des achats et l'intégration de la logistique. On assiste à la transformation d'une partie des négociants traditionnels en sous-traitants vis à vis de la grande distribution. Les centrales d'achat cherchent des produits homogènes (qualité, emballage), un approvisionnement constant ainsi que des volumes importants.

C'est ainsi qu'on assiste au changement d'échelle de la concurrence, qui se fait à l'échelle inter-région, et même européenne, voire hors Union Européenne.

Une concurrence élargie à l'échelle européenne, voire mondiale

Noves, commune dont l'agriculture est principalement concentrée sur les filières fruits et légumes, est grandement concernée par le contexte concurrentiel à l'échelle européenne, voire mondiale. Dans cette nouvelle organisation de commercialisation, le bassin de production du nord du département apparaît insuffisamment organisé pour faire face à la concurrence.

Les agriculteurs en cultures de légumes ressentent le poids de la concurrence des Espagnols et des Italiens, dont les productions se vendent systématiquement moins chères : moins de réglementations relatives à l'utilisation de produits phytosanitaires, des coûts de main d'œuvre moins élevés...

Quelles attentes de la PAC 2014-2020 ?

La réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) de l'après 2013 s'inscrit dans un nouveau cadre institutionnel avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne (1^{er} décembre 2009) – aussi appelé mi-traité ou traité simplifié.

Les grands changements qui concernent le secteur agricole sont le renforcement du rôle du Parlement européen et l'inscription de la PAC dans la négociation générale du cadre financier pluriannuel de l'Union Européenne.

Le 12 Octobre 2011, la Commission européenne a présenté un ensemble de propositions législatives destinées à adapter la PAC 2014-2020 aux contextes européen et mondial, en grande évolution : l'objectif général est de favoriser une agriculture plus compétitive tout en étant respectueuse de l'environnement, et de dynamiser les zones rurales.

Les deux piliers de la PAC devraient subir des modifications s'adaptant à l'ouverture des marchés pour une meilleure régulation des productions et des effets sur l'environnement. Le premier pilier

de la PAC concerne les aides directes et les organisations communes de marchés (OCM) des différentes filières. Le deuxième pilier de la PAC quant à lui concerne le développement rural, il vise à améliorer la compétitivité de ces zones, à préserver l'environnement et le patrimoine rural, afin d'assurer l'avenir des zones rurales et de favoriser le maintien et la création d'emplois.

Le premier capte 75% des financements communautaires tandis que le second en touche seulement 25%. Le partage entre ces deux piliers devrait tendre à s'équilibrer compte tenu des nouveaux défis annoncés de la PAC (lutte contre le changement climatique, protection des ressources naturelles), qui sont des objectifs principalement atteignables par les mesures du deuxième pilier, car type mesures agro-environnementales.

Les points clés de la réforme sont¹² :

- Des aides aux revenus mieux ciblées pour dynamiser la croissance et l'emploi ;
- Des outils de gestion des crises plus réactifs et mieux adaptés pour faire face aux nouveaux défis économiques ;
- Un paiement "vert" pour une productivité à long terme et des écosystèmes préservés ;
- Des investissements supplémentaires pour la recherche et l'innovation ;
- Une chaîne alimentaire plus compétitive et plus équilibrée ;
- Les démarches agro-environnementales encouragées ;
- L'installation des jeunes agriculteurs facilitée ;
- L'emploi rural et l'esprit d'entreprise stimulés ;
- Les zones fragiles mieux prises en compte ;
- Une PAC plus simple et plus efficace.

Les effets à prévoir de la nouvelle PAC sur l'agriculture novaise suscitent des incertitudes quant à l'évolution des exploitations et aux orientations agricoles choisies par les agriculteurs novais. Les incertitudes sont essentiellement dues à l'octroi des aides directs en fonction du type de culture. Les exploitants en cultures de légumes par exemple souhaitent voir naître une aide adaptée aux cultures légumières, qu'ils considèrent « en souffrance » aujourd'hui.

6.1.3. Des incertitudes sur la reprise des exploitations

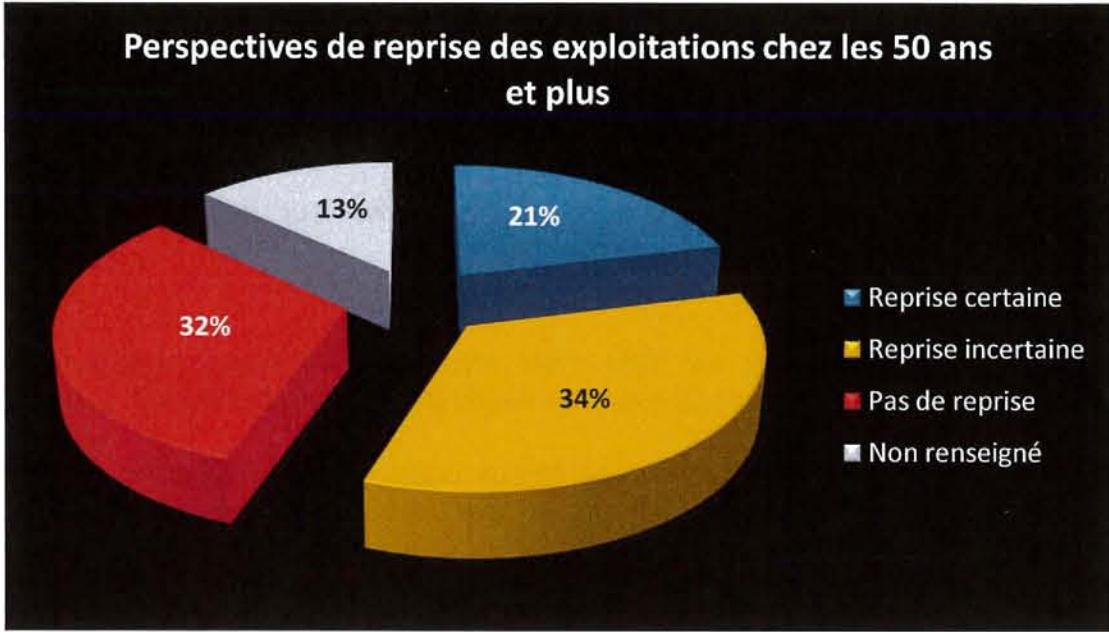


Figure 27 : Perspectives de reprises des exploitations agricoles chez les agriculteurs de 50 ans et plus sur la commune de Noves (Sources : Enquête CA13, 2012)

Sur la commune de Noves, 7 exploitants ont 60 ans ou plus, et 32 ont entre 50 et 59 ans. Ainsi, sur 78 exploitants agricoles recensés et rencontrés, la moitié a 50 ans ou plus, et est donc amenée à cesser son activité à une échéance de dix ans. Parmi eux, il a été constaté au cours des enquêtes que la reprise de 12 exploitations est incertaine, ce qui représente 154,60 hectares sur la commune. De plus, pour 12 d'entre elles elle ne sera pas assurée ; 96,35 hectares sont concernés.

En tout, 211 hectares sont susceptibles de ne plus être valorisés par l'activité agricole. Concernant 47,36 hectares, la possibilité de reprise ne nous a pas été communiquée. Sur la carte *Perspectives de reprise des exploitations agricoles chez les plus de 50 ans*, ces exploitations apparaissent avec les reprises incertaines.

	Reprise certaine	Pas de reprise	Reprise incertaine	Non renseigné
Surfaces agricoles (en ha)	203,96	96,35	154,60	47,36

Tableau 5 : Surfaces agricoles des exploitants de 50 ans et plus en fonction de la reprise ou non des exploitations (Sources : Enquête CA13, 2012)

Un exploitant agricole dit remarquer qu'il manque la dynamique des 45-55 ans pour entraîner les jeunes agriculteurs et soutenir ceux qui sont proches de la retraite. Pourtant 42% des exploitants rencontrés se situent dans la tranche d'âge des 45-55 ans.

L'agriculture novaise marque encore fortement la commune par une activité développée et présente. Cependant, au vue de la moitié des agriculteurs dépassant les 50 ans et projetant une cessation d'activité dans les dix ans à venir, l'enjeu transmission est très fort, et il est nécessaire de l'anticiper.

¹² <http://www.europedirectplr.fr/dossiers/pac-2014-2020-points-clefs-de-la-reforme-50.html>

6.2. Incertitudes, blocage au niveau du foncier

6.2.1. Du morcellement des exploitations agricoles vers la volonté d'une restructuration

Les agriculteurs novais tentent de regrouper les parcelles et de restructurer leur exploitation. Un parcellaire éclaté entraîne des difficultés de gestion (apporter le matériel sur place ou déplacer la main d'œuvre jusqu'à ces parcelles, difficultés également pour surveiller ces parcelles pour éviter les vols). Des frais supplémentaires en déplacement ou encore pour la construction de hangar pour avoir du matériel sur les terres éloignées sont systématiques lorsqu'on est sur une exploitation morcelée.

En tout, 25 exploitants rencontrent des difficultés au quotidien sur les routes et chemins communaux (cf. paragraphe *Contraintes liées au réseau routier*).

Des exploitations en restructuration

- 1 exploitant souhaite conserver sa SAU mais envisage une restructuration à travers l'échange de parcelles afin de reconstituer son exploitation d'un seul tenant. Cela toujours dans un souci de réduction des frais ;
- 1 exploitant, face aux difficultés rencontrées et aux coûts engendrés par le morcellement de son exploitation, a changé l'orientation de son exploitation, en passant de l'arboriculture à la culture de légumes. Il a ainsi diminué sa SAU pour s'adapter aux besoins des cultures de légumes, ce qui lui a permis d'obtenir une surface d'exploitation d'un seul tenant, et d'être plus à l'aise dans son activité ;
- 1 exploitant a réduit sa SAU ces dix dernières années dans l'objectif de diminuer ses frais et de mieux contrôler sa production. Il conserve cependant le projet d'agrandir son exploitation en saisissant l'opportunité d'acquérir du foncier agricole de manière à conserver ses parcelles d'un seul tenant.

Des difficultés pour s'agrandir sans morceler l'exploitation

22 exploitants sur la commune souhaitent s'agrandir. Cependant, 9 parmi eux n'envisagent un agrandissement que si les parcelles sont à proximité de celles de l'exploitation. Notons que pour la plupart d'entre eux, des difficultés sont rencontrées dans l'acquisition ou la location de terres. En particulier pour ceux dont les cultures demandent des parcelles d'un seul tenant de surface importante (plus de 5 ha).

- En effet, 1 exploitant étant parvenu à ce jour à acquérir la SAU qu'il souhaitait a fait part de ses difficultés récentes pour trouver du foncier agricole. Les parcelles sur lesquelles il pratique la culture de légumes sont tout de même assez éloignées ;
- Des exploitants cherchent à exploiter des parcelles importantes compte tenu de leur orientation. Par exemple, 1 éleveur rencontre des problèmes quant à la constitution foncière de sa manade : l'acquisition de petites parcelles n'est pas possible du fait des exigences que donnent la gestion d'un cheptel de taureaux. Aussi, il cherche à acquérir des parcelles formant 10 à 20 hectares d'un seul tenant, ce qui apparaît très difficile à trouver aujourd'hui.

Les exploitations arboricoles particulièrement touchées

Cette problématique de morcellement concerne particulièrement les arboriculteurs novais (cf. carte du *Morcellement des exploitations arboricoles*). La carte représente toutes les parcelles des arboriculteurs à titre principal, c'est à dire celles qui ne sont pas arboricoles mais font partie de l'exploitation. On constate de manière flagrante le morcellement de ces exploitations.

Sur 4 arboriculteurs ayant pour projet d'agrandir leur exploitation, 3 n'envisagent cet agrandissement que si les parcelles en locations ou à l'achat sont proche de leur exploitation. Le

4^{ème} aspire à s'agrandir de manière plus homogène, en rassemblant ses locations sous moins de propriétaires (actuellement 8 propriétaires). Autrement, ces arboriculteurs disent ne pas être intéressés pour acquérir du foncier agricole qui morcellerait plus encore leur exploitation.

On constate également la petite taille des parcelles, qui induisent forcément un entretien plus contraignant et plus coûteux, plus particulièrement si elles sont éloignées.

Par ailleurs, 13 arboriculteurs sur 37 disent être contraints par le réseau routier et ses équipements pas toujours adaptés aux engins agricoles semi, tracteurs...).



Le morcellement agricole est un frein au développement agricole de la commune. Il est nécessairement source d'entraves à l'activité agricole, d'où l'intérêt de favoriser les restructurations d'exploitation.

6.2.2. Des friches à considérer comme perspective de remise en culture

Une pression foncière est ressentie de manière générale au niveau de l'activité agricole.

La carte de l'occupation des sols met en évidence les friches (91 hectares), les terres non exploitées depuis moins de 2 ans (9 hectares) et les terres peu valorisées (47 hectares). En tout, 147 hectares sont concernés, la majeure partie étant en zone agricole, une mineure partie en zone naturelle.

Une partie de ces terres le reste car les propriétaires attendent que ces parcelles passent constructibles au document d'urbanisme communal. Ils envisagent ensuite de les revendre à des prix plus avantageux que ceux du foncier agricole, ou encore de construire pour eux-mêmes ou pour leurs enfants. Cette spéculation foncière est une problématique qui touche tout le département des Bouches du Rhône.

- 17 exploitants agricoles craignent et dénoncent la problématique du mitage dans la région, et qu'ils tendent à rencontrer sur la commune de Noves ;
- 5 exploitants agricoles ont pour projet de remettre en culture des terres en friches ;
- 1 exploitant agricole a vendu une partie de ses terres à *Terres de lien* dans l'objectif de sécuriser ses terres agricoles en faisant une sorte de ceinture verte.



Il est intéressant de confronter le fait que des exploitants sont en recherche de foncier pour s'agrandir ou bien pour restructurer leur exploitation pour travailler sur des parcelles d'un seul tenant, aux terres peu ou pas du tout valorisées sur Noves. Dialogue et sensibilisation des enjeux de l'agriculture communale pourrait contribuer au développement de l'activité agricole de Noves.

6.2.3. Des exploitations instable car situées en zones non classées agricoles

6.2.3.1. Zone de loisir de Villargelle

4 exploitants cultivent des terres en zone d'urbanisation future à vocation de loisirs, classée en NAF et NAFr au POS (au niveau de Villargelle). Pour l'un d'entre eux, la totalité de son exploitation est concernée.

Il s'agit d'exploitants jeunes (3 ont entre 24 ans et 42 ans), d'exploitations structurées, et certifiées en agriculture biologique ou en conversion à l'agriculture biologique. Il s'agit également d'exploitants porteurs de projet. En effet, 3 d'entre eux cherchent à s'agrandir.

Les terres qu'ils cultivent actuellement appartiennent sauf exception à la commune ou à l'Hospice de Noves. Pour ces agriculteurs, le classement en zone de loisirs est une source d'inquiétude quant à la pérennité de leur exploitation. Par ailleurs, pour les quelques parcelles détenues en

propriété, le classement en zone de loisir entraîne des frais de transmission supérieurs en coûts à ceux de parcelles en zone agricole. L'évolution de cette zone dans le futur PLU devra être étudiée avec attention pour permettre le maintien d'une activité agricole dynamique sur ce secteur.

De plus, les exploitations situées sur la zone de loisirs ne sont pas morcelées, donc mériteraient une attention particulière pour leur pérennité.

6.2.3.2. Z.I. des Iscles : quel avenir pour les terres agricoles ?

Un autre secteur est source d'inquiétude pour les exploitants novais. Il s'agit de la Zone Industrielle (ZI) des Iscles, dont ils craignent l'extension. Cela aurait pour conséquence de compromettre la pérennité de leurs exploitations et d'augmenter encore la pression foncière sur les terres situées à proximité. Cette pression se traduit déjà par la présence de friches à proximité de l'actuelle ZI. Ce secteur devra également faire l'objet d'une attention particulière.

6.3. Dynamique et projets agricoles

6.3.1.1. Des projets de modification des circuits de commercialisation

Favoriser les circuits courts pour mieux maîtriser les coûts

- 6 exploitants souhaitent se diriger vers la vente directe par différentes manières. Certains souhaitent écouler l'intégralité de leur production en vente directe, tandis que d'autres seulement une plus grosse partie qu'actuellement ;
 - Parmi eux, 1 exploitant souhaite développer un point *Bienvenue à la Ferme* et 1 exploitant souhaite développer l'écoulement de sa production avec Solid'Arles, nouvelle structure située à Saint Rémy de Provence ;
 - 1 exploitant souhaite écouler sa production via un circuit court comprenant un intermédiaire (à ne pas confondre avec la vente directe).

Renforcer le poids des producteurs via leur regroupement

- 2 exploitants agricoles disent vouloir créer un regroupement de producteurs pour mieux maîtriser leur production par rapport à la demande, et évidemment les prix à la vente.

Adaptation de la commercialisation en fonction des productions

- 1 arboriculteur démarche actuellement pour se constituer un nouveau circuit de commercialisation maintenant que son exploitation est certifiée agriculture biologique ;
- 1 autre se tourne vers une conserverie pour écouler sa production de poires.

Un intérêt pour l'approvisionnement de la restauration collective

- 12 exploitants agricoles sont intéressés pour écouler une partie de leur production dans le cadre de l'approvisionnement de la restauration collective. Cependant, 3 d'entre eux souhaitent que les aspects relatifs à la logistique (organisation des livraisons, équipements) soient bien ficelés dès le départ.

Notons que 7 agriculteurs novais font déjà partie de tels projets (ex : *Goutez au 13*).

6.3.1.2. Des projets pour l'amélioration des conditions de production

Les exploitants ont fait part de nombreux projets relatifs au développement de leur exploitation et de leur activité agricole. En plus des projets relevant des problématiques foncières (cf. *Du morcellement des exploitations agricoles vers la volonté d'une restructuration*), nous avons relevé des projets de construction ou encore agri-touristiques.

Des projets d'agrandissement de l'exploitation

22 exploitants agricoles souhaitent agrandir leur exploitation agricole, dont :

- 1 à l'extérieur de la commune de Noves ;
- 5 qui ne souhaitent s'agrandir qu'à proximité de leur exploitation agricole ;
- 3 qui ne souhaitent pas s'agrandir mais sont prêts à acheter des terres voisines si l'opportunité se présente.

Des projets de constructions

21 exploitants agricoles novais ont pour projet de construire un nouveau bâtiment dans la cadre de leur activité agricole (ou d'agrandir un bâtiment existant sans en changer la fonctionnalité) :

- 10 exploitants souhaitent construire ou agrandir un bâtiment agricole ;
- 3 exploitants agricoles souhaitent construire des logements ouvriers ;
- 2 exploitants agricoles souhaitent construire un bâtiment agricole avec une habitation ;
- 2 exploitants agricoles souhaitent construire un bâtiment agricole et des logements ouvriers ;
- 1 exploitant agricole souhaite construire un bâtiment agricole, des logements ouvriers et une habitation ;
- 1 éleveur envisage de construire un bâtiment d'élevage ;
- 1 exploitant souhaite construire son habitation sur l'exploitation.

6.3.1.3. Perspectives d'agri-tourisme à exploiter

3 exploitants agricoles gèrent une activité d'accueil public en plus de leur activité agricole.

- 2 exploitants tiennent un gîte rural ;
- 1 exploitant propose des représentations équestres et courses de Camargue.

8 exploitants formulent des projets d'activité annexe liée à leur exploitation :

- 2 agriculteurs veulent mettre en place un(des) gîte(s) rural(aux) ;
- 2 exploitants veulent mettre en place des chambres d'hôtes ;
- 1 exploitant veut mettre en place un *Bienvenue à la Ferme* ;
- 1 exploitant souhaite mettre en place une aire de camping-cars ;
- L'exploitant qui tient la manade et propose déjà des représentations équestres et taurines souhaite proposer des stages de formation et/ou d'apprentissage sur ce type d'activités ;
- 1 exploitant envisage de compléter son activité agricole mais ne sait pas encore à ce jour quelle formule d'accueil public pourrait l'intéresser.

8. ENJEUX POUR LE TERRITOIRE ET L'AGRICULTURE

L'analyse AFOM (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces) est un outil d'analyse stratégique. Suite à la réalisation du Diagnostic agricole de Noves, ce travail met en évidence les forces et faiblesses du secteur agricole sur le territoire, et les opportunités et menaces de son environnement. Cette analyse permet d'identifier les axes stratégiques à développer dans la planification d'un programme de développement.

Facteurs	Positifs	Négatifs
Internes à l'organisation	ATOUPS -Réseau hydraulique développé -Potentiel agronomique -Diversité des productions agricoles -Climat permettant la précocité des productions par rapport à d'autres bassins de production -Réseau autoroutier accessible à la sortie de la commune -Potentiel de production important (quantités) -Savoir-faire des exploitants agricoles (transmission du savoir dans le cadre familial) -Environnement développé autour de la filière agricole : - o Structures d'accompagnement technique, de formation et de recherche - o Structures de commercialisation proches (M.I.N., expéditeurs) - o Structures fournisseurs (plants, intrants)	POINTS FAIBLES -Difficultés de commercialisation, en particulier pour les filières fruits et légumes (offre peu structurée) -Difficultés économiques vécues par une partie des exploitations -Morcellement des exploitations agricoles -Abandon d'une partie du foncier agricole, en particulier les vergers -Pourtant, difficultés ressenties par des agriculteurs pour accéder au foncier agricole (le trouver d'une part, avoir les moyens de l'acheter d'autre part) -Manque d'anticipation de transmission d'exploitations -Dynamique d'installation en baisse -Défauts d'entretien des réseaux hydraulique et routier
	OPPORTUNITES -Mobilisation des acteurs territoriaux pour préserver le foncier agricole (animation foncière mise en place sur la C.C.R.A.D.) -Projets de développement des exploitations : - o Changement des circuits de commercialisation, - o Agrandissement d'exploitation, - o Projet d'agritourisme. -Mise en place d'une marque régionale <i>Provence</i> -Projet LEADER Pays d'Arles portant sur l'approvisionnement de la restauration collective -Réflexion menée autour du M.I.N. sur l'adaptation de l'outil aux demandes des producteurs et du marché	MENACES -Contexte de crise économique -Forte concurrence : l'ouverture des marchés européens fragilisent les filières fruits et légumes -Des outils collectifs de moins en moins mobilisés (M.I.N.) -Conséquences de la mise d'un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) sur la zone agricole (constructions bloquées donc frein au développement des exploitations)
Externes à l'organisation		

9. COMMENT INTEGRER LES ENJEUX AGRICOLES DANS LE PLU

Le Plan Local d'Urbanisme organise le développement d'une commune. « [Il détermine] les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable, l'équilibre entre :

- a) le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé [...]
- b) l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et des paysages naturels [...] » (source code de l'urbanisme, article L121-1).

Le PLU est également un outil via lequel la commune de Noves peut afficher la volonté de permettre le maintien des espaces agricoles et le développement d'une agriculture dynamique.

Cinq grands éléments du document d'urbanisme communal permettent la mise en avant de cette volonté :

- Le rapport de présentation, qui en plus d'un état des lieux comprend un diagnostic **précisant les besoins en matière économique, d'aménagement de l'espace, d'agriculture**, ou encore d'environnement, d'habitat, de transport, d'équipement et de service. Il comprend les orientations du PLU ;
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.), dans lequel la commune exprime son projet ;
- Le Plan de zonage (cf. ci-dessous) qui définit la vocation de chacun des secteurs de la commune ;
- Le règlement (cf. ci-dessous) qui définit ce qui peut être fait ou non dans les zones précédemment définies ;
- Les annexes (qui comprennent les servitudes, schémas des réseaux d'eau et d'assainissement).

9.1. Un zonage en faveur du maintien et du développement de l'agriculture

9.1.1. Situation des espaces agricoles au POS en vigueur

Le zonage partage la commune en plusieurs zones destinées à des utilisations différentes.

Dans le document d'urbanisme actuel, les espaces agricoles se trouvent en grande partie en zone agricole. Il est important de garantir la pérennité de ces espaces dans le PLU.

Certains secteurs sont en zone naturelle (sur le sud de la commune, dans le secteur Chicard de Pouvarel ou encore dans le Nord-Est) ou en zone de loisirs (Villargelle). Il est important dans l'élaboration du PLU de prendre en compte les particularités de chacune de ces zones.

9.1.2. La zone agricole

Le maintien d'une zone agricole cohérente et conséquente s'impose pour :

- Le maintien des exploitations existantes ;
- Le développement de ce secteur d'activité.

Le règlement associé doit permettre de répondre à ces deux objectifs.

Le code de l'urbanisme définit ce qui doit à minima apparaître dans le règlement.

La commune peut aller plus loin dans la rédaction du règlement. La Chambre d'agriculture propose un règlement dans lequel sont détaillés les bâtiments et installations nécessaires à l'exploitation agricole :

- les ouvrages, installations et constructions à caractère fonctionnel (bâtiments agricoles destinés au stockage du matériel ou des productions, au conditionnement, bâtiments d'élevage, bâtiments de transformation, serres,...). Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.) sont également visées par cet alinéa ;
- les constructions destinées au logement des personnes travaillant sur l'exploitation (exploitant et salariés). Le logement des employés de production devra se réaliser en priorité par aménagement dans le bâti existant non utilisé au siège de l'exploitation ;
- la création et le développement d'activités d'accueil à la ferme complémentaires et accessoires à l'activité de production principale de l'exploitation agricole, en priorité par aménagement du bâti existant non utilisé situé au siège de l'exploitation. Sont notamment concernés les gîtes ruraux, les chambres et tables d'hôtes, les fermes auberges, les fermes équestres, les fermes pédagogiques ou d'accueil, le tout ayant pour support l'exploitation agricole ;
- les équipements liés à la commercialisation sur place des produits issus de l'activité de production de l'exploitation ;
- les constructions des organisations agricoles à forme collective (coopératives, SICA...), lorsqu'elles concernent la production, le stockage, le traitement et la commercialisation des produits agricoles ;
- les campings à la ferme ;
- les affouillements et exhaussements correspondants aux besoins de l'exploitation agricole.

Les agriculteurs rencontrés ont fait état de projets (détaillés ci-dessus), qui nécessiteront soit l'aménagement de bâtiments existants, soit la construction de nouveaux bâtiments. En plus de la définition du règlement, la commune doit définir des critères d'examen des projets portés à sa connaissance (demande de permis de construire, autorisation de travaux,...). Elle peut être accompagnée dans l'examen des demandes de permis de construire par le CHAMP, commission présidée par l'Union des Maires, et à laquelle les professionnels agricoles participent.

9.1.3. Autres zones concernées par l'activité agricole

Certaines exploitations sont situées tout ou en partie sur la zone de loisirs, ou encore en zone naturelle.

Le classement d'espaces agricoles en zone naturelle n'empêche pas la poursuite d'une activité agricole. Elle peut cependant en contraindre le développement, notamment en rendant impossible la mise en place de constructions ou aménagements nécessaires à une activité agricole. La définition de zones naturelles doit donc tenir compte du caractère premier de la zone (naturel ou agricole) et des projets de développement pour ce type de zones.

Le classement en zone de loisirs d'espaces agricoles est contraignant dans la mesure où la pérennité de ces espaces dépend de la mise en place ou non d'un projet à vocation de loisirs. Il n'y a donc pas d'assurance pour les exploitants concernés sur la pérennité du foncier de leur exploitation. La deuxième contrainte relevée notamment par un exploitant concerne la transmission du foncier, l'évaluation des terres étant supérieure au prix du foncier agricole. (cf

paragraphe 6.2.3. Des exploitations instables car situées en zones non agricoles). L'élaboration du PLU est donc l'occasion d'étudier l'évolution de ce type de zones.

9.1.4. Le cas du moulin de Bournissac

Le moulin à huile de Bournissac est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.), soumise à déclaration. Son propriétaire, également oléiculteur, envisage de développer l'activité du moulin, ce qui aurait comme conséquence de voir le moulin devenir une ICPE soumise à autorisation, ce qui doit alors être prévu dans le PLU.

Si la commune reprend le règlement tel qu'il est rédigé dans le code de l'urbanisme, une attention particulière doit alors portée sur son interprétation : les bâtiments de ce type peuvent être vus comme des constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et donc à ce titre être autorisés (cf. proposition de règlement, ci-dessus). Si la commune choisit de détailler le règlement, il est nécessaire de préciser que des installations agricoles peuvent être concernées par ce type de classement (cf. proposition de règlement, ci-dessus).

9.2. Conservation et suivi des servitudes d'utilité publique pour l'entretien du réseau hydraulique

Pour répondre aux nécessités de fonctionnement des travaux et ouvrages publics réalisés par les structures des réseaux hydrauliques (ASA et syndicats intercommunaux d'irrigation ou d'assainissement), il peut être institué au PLU sur l'ensemble de la commune des servitudes d'utilité publique, conformément au R123-11 b) du Code de l'Urbanisme.

Ces « servitudes de fonctionnement d'utilité publique » doivent aussi apparaître sur des documents graphiques : en fonction de l'échelle, on cartographie au moins les canaux, et éventuellement la servitude en elle-même lorsque c'est possible. Les documents graphiques peuvent être disposés dans les annexes du PLU.

Ces servitudes se matérialisent par des distances de non construction de part et d'autre des ouvrages hydrauliques afin de garantir l'espace nécessaire à l'entretien.

Le règlement du Plan d'Occupation des Sols de Noves actuellement en vigueur sur la commune fixe une servitude d'une largeur de 6 mètres sur les berges de chaque côté des canaux primaires, et de 1,5 mètre sur les berges de chaque côté des canaux secondaires et tertiaires (article 6 institué à chacune des zones définie par le POS). Notons qu'il peut être institué des servitudes d'utilité publique sur les canaux tertiaires seulement s'ils sont aussi sous maîtrise d'ouvrage de l'ASA.

L'enquête menée par la CA13 a permis de faire remonter les besoins émanant des structures de gestion des réseaux hydrauliques présentes sur la commune :

- Concernant les réseaux secondaires et tertiaires, l'ASA des Arrosants de Noves a manifesté le besoin d'instituer des servitudes d'au moins 4 mètres pour pouvoir laisser passer les engins. Par ailleurs, l'épareuse nécessite même 4 mètre plus 1,5 mètre pour laisser la place à l'inclinaison de la lame ;
- L'ASA d'Assainissement des Paluds de Noves a également manifesté rencontrer des problèmes pour le passage des engins dans le cadre de l'entretien des canaux ;
- Le Syndicat intercommunal d'assainissement du bassin de l'Anguillon bénéficie des servitudes inscrites au POS actuellement en vigueur. Cependant, l'acquisition des berges a été nécessaire dans certains cas car certains travaux tels que l'évasement des berges ne sont autorisés que pour les propriétaires.

Le Plan Local d'Urbanisme actuellement en cours d'élaboration doit :

- Conserver les servitudes de fonctionnement d'utilité publique existantes ;
- Prendre en considération les nouveaux besoins des structures de gestion des réseaux hydrauliques : modification des distances de non construction, durcissement du règlement ;
- Accompagner cette institution au règlement par des documents cartographiques ajoutés dans les annexes.

Le PLU doit aussi prendre en compte les règles concernant le maintien de l'accès à l'eau lors d'indivision par les responsables de la division, ainsi que la non acceptation/le contrôle des rejets pluviaux dans les canaux selon les discussions avec les ASA. Ces deux articles peuvent être intégrés dans la partie articles généraux s'appliquant à toutes les zones ou repris dans chaque zonage.

De plus, le PLU étant en cours d'élaboration, il devra intégrer les dispositions du Grenelle II. Les canaux sont ainsi souvent identifiés dans les trames vertes et bleues. Les ASA ne pouvant faire partie des PPA pour l'élaboration du PLU, il faudra veiller d'une manière ou d'une autre à ce que les ASA participent à l'élaboration des règlements « trame verte et bleue » (atelier de travail...) qui les concernent afin de préserver les canaux sans fragiliser leur gestion et leur fonctionnement.

9.3. Le PPRI

Un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) est en cours d'élaboration à l'échelle de la basse vallée de la Durance. L'objectif est de mettre en place une réglementation, voire des outils de défense préventive contre les aléas liés à ces risques.

La commune doit être vigilante, dans un souci de volonté de développement de l'activité agricole, aux possibilités qui resteront aux exploitations situées en zone d'aléa fort.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches du Rhône dispose de cartes de modélisation de la crue de référence (5000 m³/s à Cadarache), sur laquelle apparaissent les zones classées en aléas faible, modéré et fort (Plan de Prévention du Risque Inondation de la Base Durance, Novembre 2010). Notons que seul le nord de la commune de Noves a été modélisée ; nous n'avons pas de données sur la partie sud.

Des parcelles agricoles se situant sur ces zones, et le PLU devant s'accorder au PPRI, il est important que la commune de Noves s'assure que le PPRI actuellement en cours d'élaboration n'entrave pas l'activité agricole.



Le PLU doit permettre le maintien et le développement d'une activité agricole dynamique. Il peut également permettre d'envoyer un message fort à la fois aux agriculteurs, en exprimant la place de l'agriculture dans le projet de la commune, mais aussi aux propriétaires en garantissant la pérennité des terres agricoles et en facilitant alors leur transmission.

10. PROPOSITIONS D'UN PLAN DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE POUR NOVES

Dans un contexte économique difficile, **l'agriculture sur la commune doit relever plusieurs défis pour se développer. La commune peut aider et appuyer ce développement en maintenant ou créant les conditions nécessaires**, conditions à inscrire dans le PLU (cf. 8. *Comment intégrer les enjeux agricoles dans le PLU ?*), ou à mettre en place au travers d'un projet agricole communal. Suite aux entretiens menés sur la commune, la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône a ainsi établi des propositions d'actions prenant en compte l'ensemble des atouts et contraintes de l'agriculture sur le territoire.

Il est important de noter qu'une partie des actions s'inscrit à une échelle plus grande que celle de la commune (la CCRAD, la région, le pays...). Certaines actions en revanche s'inscrivent dans le territoire communal.

10.1. Garantir la pérennité du foncier agricole : assurer la pérennité des exploitations existantes et leur transmission

Etat des lieux

La proximité du pôle urbain d'Avignon et le voisinage des Alpilles ont pour conséquence une pression foncière importante sur les terres agricoles. L'urbanisation est responsable de deux phénomènes : la progression de l'artificialisation des terres agricoles et le développement de friches.

Des inquiétudes concernant la pérennité des exploitations existantes ainsi que leur transmission ont été manifestées tout au long de la phase d'enquête. Des difficultés relatives au foncier agricole, en particulier, impactent l'activité des exploitations. La tendance au morcellement des exploitations, ou encore la difficulté à s'agrandir pour répondre au besoin de la demande des acheteurs, représentent une entrave au bon déroulement de l'activité agricole : temps de travail allongé à cause des trajets, réseau routier rendant potentiellement dangereux et en tout cas contraignant les déplacements d'engins agricoles, frais de mises en production et de cultures plus importants et volumes des productions insuffisants.

Enjeux

Encourager, accompagner et initier des actions ciblées et plus systématique sur le foncier agricole, dans l'objectif de maintenir et développer l'activité agricole sur une surface agricole utile conséquente.

Les enjeux se situent au niveau :

- Des exploitations rencontrant des difficultés liées à des problématiques foncières, (projets d'agrandissement ou allant vers la cessation d'activité) ;
- Des candidats à l'installation qui se heurtent indirectement aux problématiques foncières, et voient leurs possibilités de reprendre une exploitation pour s'installer réduites.

Objectif

Permettre le maintien et le développement de l'activité agricole en favorisant et facilitant l'activité agricole et la transmission des exploitations agricoles.

Axes

Les outils d'animation foncière mis en place sur la CCRAD qui favorisent la pérennité du foncier agricole

Axe 1 : Favoriser la restructuration du foncier : regroupement de parcelles d'une même exploitation

L'enquête menée par la CA13 a permis de repérer plusieurs exploitants dont l'activité est contrainte par le morcellement de leur exploitation. Certains d'entre eux souhaitent pouvoir recentrer leur exploitation sur des terres situées à proximité de leur siège d'exploitation. La commune peut cibler cette priorité dans celles à mettre en place au travers de la Convention d'Aménagement Rural (C.A.R.) qui existe sur le territoire de la Communauté de Communes Rhône Alpilles Durance. Pour cela, l'atlas cartographique réalisé par la CA13 dans le cadre du Diagnostic agricole est un outil qui servira à organiser l'identification des friches.

L'outil atlas cartographique (Diagnostic agricole de Noves – CA13)

Ce diagnostic agricole est accompagné d'un atlas cartographique élaboré à partir des données de terrain récoltées lors de l'enquête effectuée de Décembre 2011 à Juin 2012. Ces cartes représentent un outil précieux pour orienter et appuyer le travail de mobilisation des friches : **la carte d'occupation agricole des sols de Noves** met en évidence les terrains en friches :

- Une partie des friches ont été constatées à dire d'exploitants et lors des tournées terrain ;
- Le parcellaire qui n'est pas couvert par l'occupation des sols doit aussi faire l'objet d'une vigilance quant à la mobilisation du foncier puisqu'aucun exploitant agricole rencontré n'exploite ces terrains.

La convention d'Aménagement Rural (C.A.R.) déjà mise en place sur le périmètre de la CCRAD prévoit :

- La mise à disposition d'un animateur foncier par la Safer sur le territoire de la CCRAD (prospections – **pour favoriser l'échange de parcelles**, l'agrandissement des exploitations existantes et surtout l'installation de jeunes agriculteurs, et mise en place des accords) ;
- L'information aux propriétaires et agriculteurs en vue respectivement de la mise à disposition et de la mise en valeur des parcelles les plus propices à la remise en culture ;
- L'incitation à la réalisation d'échanges et à la cession de petites parcelles via un soutien financier de la Communauté de Communes aux frais d'actes et documents d'arpentage (régime des petites parcelles moins contraignant pour le propriétaire, Convention de Mise à Disposition qui permet au propriétaire de récupérer son bien au terme du contrat sans qu'un droit de préemption soit ouvert au profit du fermier) ;
- La prise en charge par la CCRAD des frais financiers de stockage pour les opérations d'acquisition de la SAFER ayant pour objet l'amélioration de l'aménagement foncier.

L'animateur SAFER pourra donc s'appuyer sur ce diagnostic dans le cadre de sa mission.

Cette action peut aller plus loin et, selon l'intérêt manifesté par les exploitants de la commune, relancer la réalisation d'une étude de pré-aménagement foncier, type d'étude déjà menée précédemment sur la commune.

Axe 2 : Mobiliser le foncier en friches afin de permettre l'agrandissement d'exploitations et l'installation de candidats à l'installation

Il s'agit d'identifier les friches en relevant leur situation géographique, la raison de leur abandon, leur potentiel agricole et d'utiliser ce « répertoire » des friches afin de mettre en relation les propriétaires avec des agriculteurs souhaitant s'agrandir ou avec des candidats à l'installation.

Une partie d'entre elles a été repérées dans le cadre de ce diagnostic et sont identifiées dans l'atlas cartographique.

Axe 3 : Connaître et utiliser l'outil FDGER pour la remise en cultures de parcelles en friches

Le **Fond Départemental de Gestion de l'Espace Rural (F.D.G.E.R.)** est une aide destinée aux agriculteurs pour les accompagner dans la **remise en cultures de parcelles en friches ou la mise en place de projets pastoraux**. Elle peut subventionner les travaux de remises en culture et les travaux annexes (hydrauliques, haies) jusqu'à hauteur de 70 % de leur montant HT.

Il s'agit de lutter contre les friches et d'encourager la réhabilitation de milieux naturels non productifs. Cet outil aspire à encourager les projets agricoles contribuant :

- A un maillage d'activités au sein d'un massif ;
- Au développement et à l'animation locale ;
- A un schéma de prévention des risques naturels.

L'animateur foncier mis en place sur la CCRAD par la SAFER, a connaissance de ce dispositif et peut orienter les exploitants.

Axe 4 : Le PIDIL, accompagnement à l'installation de jeunes agriculteurs

Le Programme pour l'Installation des jeunes agriculteurs et le Développement des Initiatives Locales (PIDIL) regroupe les actions mises en œuvre par l'Etat et les collectivités territoriales pour faciliter, en synergie, le renouvellement des exploitations en agriculture. Il s'applique aux jeunes non issus du milieu agricole qui souhaitent s'installer en agriculture, ainsi que pour l'installation de jeunes agriculteurs qui réalisent leur projet dans des conditions difficiles¹³.

Les aides qui peuvent être apportées aux jeunes agriculteurs portent sur :

- L'aide au conseil :
 - o Soutien technico-économique,
 - o Prise en charge des frais de diagnostic,
- L'aide à l'investissement foncier dans le cas de terres :
 - o intégrées dans une opération de remembrement,
 - o concernées par une opération de restructuration foncière concertée,
 - o intégrées dans un périmètre de restructuration foncière lié à une expropriation pour la réalisation de grands travaux d'aménagement d'intérêt général, d'aménagement nécessaire à la protection de l'environnement,
- L'aide au stage de parrainage,
- L'aide à la transmission via le R.D.I.,
- L'aide à la transmission progressive du capital social.

Une aide aux propriétaires bailleurs peut aussi être envisagée.

Ces aides consistent précisément à prendre en charge, en fonction des besoins et difficultés :

- Les frais de diagnostic concernant l'exploitation à reprendre,

- Les frais liés à une étude de marché (production spécifique, vente directe, agriculture biologique),
- La réorientation de la production d'un jeune agriculteur qui vient de s'installer,
- L'audit et le diagnostic d'une exploitation en vue d'une reprise,
- Une partie des frais d'intervention SAFER du jeune agriculteur lors d'un achat foncier (sous conditions).

Le PIDIL comporte également des actions de repérage des exploitations devant se libérer afin de faciliter leur transmission hors cadre familial à des candidats à l'installation. **Dans ce cadre, une étude est actuellement menée sur le secteur Nord de la CCRAD, dont la commune de Noves.**

Cet outil permet aussi de sensibiliser les cédants sur les modalités de cession en les encourageant à orienter leurs terres vers des candidats à l'installation.

Axe 5 : Etablir un rapprochement avec les agriculteurs proches de la retraite dans l'objectif de favoriser la reprise de leur exploitation

Ce type d'action permet un porté à connaissance essentiel pour sensibiliser les futurs retraités aux modalités de reprise de leur exploitation, et les mettre en relation avec des candidats à l'installation.

Cette démarche s'inscrit dans le Répertoire Départemental d'aide à l'Installation (R.D.I.). Le R.D.I. est un outil géré par la Chambre d'agriculture qui a pour objet de recenser les porteurs de projet à la recherche de foncier, les agriculteurs à la recherche de repreneur, et de les mettre en relation.

Les outils de protection du foncier pouvant être mis en place

Axe 6 : Réfléchir à un zonage nécessitant une protection garantie du foncier agricole

Comme d'autres communes du département, les espaces agricoles de Noves sont soumis à une forte pression foncière. Cela se traduit notamment par la présence de friches sur certains secteurs pourtant intéressants pour l'agriculture (potentialités agronomiques, équipements, taille des parcelles,...). L'affirmation par la commune de la vocation agricole d'une grande partie de son territoire, par le maintien d'une zone agricole cohérente et conséquente peut permettre d'envoyer un message fort aux propriétaires, et ainsi d'améliorer les reprises de terres agricoles, notamment en friches. Cette affirmation doit se faire dans un premier temps dans le PLU. Des outils existent pour aller plus loin dans la protection du foncier agricole.

Les Zones Agricoles Protégées (Z.A.P.) sont des servitudes d'utilité publique instaurées par arrêté préfectoral, à la demande des communes. Elles sont donc annexées au PLU. Une Z.A.P. est instituée par arrêté préfectoral pris après enquête publique, sur demande de la commune et/ou après avis favorable de celle-ci.

Il s'agit d'un outil de protection foncière visant à mieux appréhender la vulnérabilité de certains espaces agricoles face à la périurbanisation et à toute construction.

La Z.A.P. ne garantit pas la viabilité de l'agriculture ; elle est un outil de protection du foncier agricole.

L'outil P.A.E.N. (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) est instauré par le Conseil général avec l'accord de la(les) commune(s) concernée(s) et sur avis de la Chambre d'agriculture. Il s'agit d'un outil destiné à pérenniser le foncier agricole mis en péril par une pression urbaine importante, donc réservé aux communes périurbaines des grandes agglomérations. Aussi, dans le cas de la commune de Noves, cet outil n'est pas forcément pertinent.

¹³ Présentation générale du programme d'aides PIDIL, Fiche n°1.

10.2. Garantir la pérennité du réseau hydraulique

Plusieurs structures sont présentes sur la commune : deux ASA – l'ASA des Arrosants de Noves et l'ASA d'assainissement des Paluds de Noves, et deux syndicats intercommunaux, l'un d'assainissement du bassin de l'Anguillon et l'autre du Canal des Alpines Septentrionales. Ces structures s'occupent de toute la gestion des canaux primaires, parfois secondaires, et plus rarement des filioles, sur la commune pour viser le bon fonctionnement de l'ensemble du réseau et de son entretien (cf. *Un réseau hydraulique développé*).

Des problématiques relevant de l'irrigation, et, plus généralement de l'entretien des réseaux hydrauliques (principaux comme secondaires), ont été exprimées par les exploitants agricoles. Il convient de mettre l'accent sur l'amélioration du réseau hydraulique, indispensable à l'activité agricole, particulièrement sur la commune de Noves, où les cultures de fruits et légumes, très exigeantes en eau, sont fortement représentées.

10.2.1. Améliorer les échanges des ASA avec les acteurs locaux

Etat des lieux

Les agents des structures d'irrigation et d'assainissement sur la commune de Noves évoquent la « continuité précaire » du travail fait avec les Mairies pour rencontrer tout nouvel habitant acquérant en propriété une parcelle au sein d'un des périmètres de gestion. Ce manque d'échanges réduit les possibilités de sensibilisation des non-agriculteurs à l'entretien des canaux : les structures n'ont pas systématiquement la possibilité d'expliquer l'entretien et les aménagements possibles ou pas. Dans le cas de location, les propriétaires doivent organiser leur part de gestion du réseau, en déléguant l'entretien au locataire par exemple.

Dans ce type de situation, le rôle et la responsabilité des notaires a aussi son importance : les notaires sont sensibilisés à ces questions, et ont le devoir de transmettre systématiquement les informations au sujet du fonctionnement des ASA. La communication rendue régulière entraîne une meilleure connaissance des fonctionnalités du territoire auprès des non agriculteurs.

Ordonnance n°2004-632 du 1^{er} Juillet 2004
Ordonnance relative aux associations syndicales de propriétaires
Article 4 :
Le président de l'association syndicale de propriétaires tient à jour l'état nominatif des propriétaires des immeubles inclus dans le périmètre de celle-ci ainsi que le plan parcellaire. A cet effet, toute mutation de propriété d'un immeuble inclus dans le périmètre de l'association lui est notifiée par le notaire qui en fait le constat.
[...]

Enjeux

Eviter le mauvais entretien de certaines zones du périmètre des réseaux hydrauliques, ainsi que la subdivision incohérente de parcelles (une partie de la parcelle n'a plus accès au canal mais reste dans le périmètre de l'ASA).

Objectifs

Poursuivre et compléter la sensibilisation ainsi que la systématisation des échanges entre la Municipalité, les notaires et les ASA lorsqu'il y a acquisition d'une parcelle qui se trouve dans le périmètre d'une structure de gestion hydraulique.

Axes

Axe 1 : Systématiser la sensibilisation des nouveaux arrivants

Officialiser et systématiser les échanges entre les structures hydrauliques (ASA et Syndicats intercommunaux d'irrigation et d'assainissement), la Municipalité, les notaires et les propriétaires, pour sensibiliser les acquéreurs de parcelles situées dans les périmètres concernés par l'entretien des canaux.

Ceci est d'autant plus indispensable que lorsque les propriétaires se plaignent de difficultés d'accès à l'eau, celles-ci résultent de problèmes d'entretiens des filioles privés, entretien qui n'est pas du ressort des ASA mais des propriétaires. Les responsabilités et « périmètres » d'intervention doivent être clairs.

Axe 2 : Poursuivre et élargir la sensibilisation

La parution d'informations au sujet des ASA et syndicats intercommunaux d'ouvrages hydrauliques (fonctionnement, besoins, projets...), peut notamment passer par les Bulletins municipaux, en format papier, ou numérique, sur le site internet des communes. Ce type de moyen de communication permet aussi d'étaler l'information sur les droits et devoirs des ASA, et les modalités d'entretien et de maintenance des réseaux.

Axe 3 : Communiquer sur les outils existants

Communiquer sur l'existence de la Base de Données *Hydra*, mise en place par la FDSH13 et la Chambre d'agriculture 13, pour une meilleure visibilité des périmètres des réseaux hydrauliques sur le territoire.

Cette Base de Données est accessible en « extranet visiteurs » sur le site hydra.dynmap.com. A terme, elle devrait être consultable sur le site internet du CRIGE. L'intérêt est de visualiser l'étendue des périmètres, l'emplacement des canaux et les contacts gérant les structures hydrauliques.



Compte tenu des remontées des exploitants agricoles concernant les problèmes relatifs au réseau d'irrigation et des échanges avec les agents des ASA et syndicats présents sur la commune, il apparaît primordial de continuer de développer et de renforcer les échanges entre ces structures et l'ensemble des acteurs locaux.

10.2.2. Améliorer le fonctionnement et les conditions d'entretien des réseaux hydrauliques

Etat des lieux

Les gestionnaires des réseaux d'irrigation et d'assainissement évoquent des difficultés d'entretien découlant d'un manque de communication et de sensibilisation des propriétaires non directement concernés par l'utilisation des canaux.

Sont aussi constatés des défauts d'entretien des ouvrages à cause des moyens coûteux nécessaires (qualité des canaux, manque d'ouvrages préventifs quant aux écoulements pluviaux...).

Enjeux

Favoriser la communication sur le fonctionnement des structures d'irrigation et d'assainissement.

Anticiper les besoins en termes d'entretien.

Permettre la mise en place d'ouvrages préventifs et de moyens moins coûteux en entretien.

Objectifs

Expliquer l'intervention des structures d'irrigation et d'assainissement pour mieux asseoir la légitimité de leurs actions ;
Amoinsir les coûts d'entretien ;
Prévenir les risques climatiques.

Axes

Axe 1 : L'inscription des servitudes de fonctionnement d'utilité publique des canaux et cours d'eau

Il s'agit de continuer à inclure les servitudes, telles que les distances de non construction, au document d'urbanisme communal. Pour cela, la communication des informations relatives aux besoins le long des berges et des canaux pour le passage des engins à l'entretien ainsi qu'à la construction éventuelle d'ouvrages d'ajustement est indispensable.

Axe 2 : Communiquer sur le fonctionnement des structures hydrauliques et la distribution des responsabilités

Une sensibilisation relatant le fonctionnement et la distribution des responsabilités quant à la gestion d'un périmètre d'irrigation ou d'assainissement est indispensable pour son bon fonctionnement. Aussi, il peut être intéressant de réfléchir à des lettres d'information et à des échanges via des ateliers d'information par exemple, dans l'objectif de rappeler les responsabilités de chaque structure hydraulique comme des propriétaires des parcelles incluses dans le périmètre.

Cette communication passe également par les Bulletins Municipaux de la commune.

Les propriétaires de parcelles ont aussi leur responsabilité qu'il s'agit de respecter lors de la vente du bien.

Ordonnance n°2004-632 du 1^{er} Juillet 2004

Ordonnance relative aux associations syndicales de propriétaires

Article 4 :

[...]

Le propriétaire d'un immeuble inclus dans le périmètre d'une association syndicale de propriétaires doit, en cas de transfert de propriété, informer le futur

propriétaire de cette inclusion et de l'existence éventuelle de servitudes. Il doit informer le locataire de cet immeuble de cette inclusion et de ces servitudes.

Axe 3 : Réfléchir à l'élargissement du rôle des structures hydrauliques compte tenu des risques inondations

Des réflexions d'actions d'ordre technique ont été apportées par les agents des structures d'irrigation et d'assainissement présents sur la commune de Noves. Compte tenu de problématiques dues notamment aux écoulements pluviaux, il a été proposé de réfléchir à la mise en place de bassins de rétention (moins coûteux que l'aménagement des canaux), ou encore de cuveler certains canaux pour un entretien plus rapide, moins systématique, et possible sans de gros outils/engins.

Notons que toute prise en compte d'un rôle connexe et qui nécessiterait des aménagements « spécifiques » ou majoritairement destinés à ce nouveau rôle, devra reposer sur un engagement avec les des partenaires (communes, Conseil général...), notamment concernant l'aspect financier.

10.3. Permettre le développement économique de la commune

10.3.1. Valoriser la production agricole

Etat des lieux

Les exploitants agricoles novais, majoritairement producteurs de fruits et légumes, sont confrontés aux crises successives que subissent ces filières depuis une décennie. Les problèmes se manifestent par des cours irréguliers selon les années, d'où des méventes, voire un écoulement incomplet des productions, et donc une fragilité des structures d'exploitation. Ces exploitants rencontrent donc des difficultés pour investir et même parfois pour se maintenir.

Enjeux

La mise en place d'actions pour accompagner les exploitants agricoles vers des démarches collectives qui leur permettront de mieux valoriser leurs productions est indispensable.

Différentes démarches sont actuellement en cours à l'ouest des Bouches du Rhône, au stade de la réflexion, ou encore de la programmation d'action et peuvent intéresser les exploitants. Il s'agit de garder le bénéfice des atouts du bassin de production du Nord des Bouches du Rhône, et de saisir les opportunités et les marchés non investis à ce jour, et sur lesquels il existe une demande.

Objectif

Favoriser une dynamique d'agriculture durable à l'échelle du bassin de production Nord Alpilles, voire à une plus large échelle

Axes

Axe 1 : Orienter les agriculteurs novais vers les actions LEADER Pays d'Arles

Dans le cadre du programme LEADER Pays d'Arles, plusieurs actions peuvent intéresser les exploitants agricoles. Grâce au travail de diagnostic, la Chambre d'agriculture a connaissance des projets des exploitants et pourra donc les orienter vers les dispositifs existants ou émergents (sur la transformation, les circuits courts,...).

Les actions LEADER Pays d'Arles pour le développement des circuits courts

En partenariat avec la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône et les Parcs Naturels Régionaux des Alpilles et de Camargue, le Pays d'Arles a lancé une réflexion sur la valorisation des productions agricoles locales en circuits courts de proximité. Cette étude doit permettre de réfléchir à des formes de valorisation des productions agricoles locales et à des voies de commercialisation adaptées à la fois au besoin et à la demande.

Un projet d'approvisionnement de la restauration collective notamment doit être mis en place en partenariat avec les établissements de restauration et les exploitants intéressés.

Sur Noves et Paluds de Noves, d'après le questionnaire que la commune a renvoyé à la Chambre d'agriculture, 2 écoles sont concernées pour un total de 350 repas par jour. L'approvisionnement se fait en partie auprès des commerces locaux. Si les élus communaux le souhaitent, ils peuvent initier le développement de l'approvisionnement en produits locaux.

Dans les solutions envisagées dans le cadre du projet LEADER, l'une concerne le développement de l'approvisionnement en produits locaux des commerces de proximité. Cette

solution là s'adresse aux communes comme Noves, qui pourrait donc s'approvisionner en produits locaux sans changer de fonctionnement. Si la commune le souhaite, elle peut se rapprocher du Pays d'Arles pour participer aux réflexions.

Dans les solutions existantes, la CA13 mène un projet appelé *Goûtez au 13*, qui sert d'intermédiaire entre les établissements (collèges, lycées) et les producteurs locaux. Ces producteurs sont d'ailleurs en grande partie situés autour de Noves.

Côté exploitants agricoles, 12 d'entre eux ont fait part de leur intérêt pour écouler tout ou partie de leur production auprès de la restauration collective. Ils souhaitent, dans le cadre de ce projet, avoir la garantie d'une régularité d'achat des productions tout au long de l'année (inquiétude des vacances d'été).

Les actions pour la diversification de l'industrie Agro-alimentaire (IAA)

Une réflexion est en cours au niveau de la CCRAD sur la mise en place d'une aide à la remise en culture vers des productions répondants à des marchés identifiés (dont l'industrie agroalimentaire). La Chambre d'agriculture 13 peut cibler les exploitants agricoles novais intéressés pour développer leur exploitation vers la transformation ou d'autres formes de commercialisation vers l'agro-alimentaire.

Axe 2 : Inciter les exploitants agricoles novais à s'inscrire dans les actions initiées à l'échelle de la CCRAD

Axe spécifique 2.1. : Inciter les agriculteurs à s'inscrire dans les projets du M.I.N.

Une réflexion est actuellement menée sur l'outil que représente le Marché d'Intérêt National (M.I.N.) de Châteaurenard. En effet, on assiste à une baisse de la fréquentation, une réduction de l'offre en lien avec une évolution des modes d'achats et de vente.

Des tables rondes ont réunies, en 2011, les acteurs locaux pour réfléchir à des pistes d'actions pour relancer le M.I.N. et l'agriculture locale. Le M.I.N. de Châteaurenard bénéficie d'une localisation optimale du point de vue logistique, et doit aujourd'hui saisir les opportunités du bassin de production Nord Alpilles face aux menaces (concurrence, expéditeurs et grossistes indépendants fragilisés, évolution des tonnages défavorables, tendance à la baisse des marges) :

- Un bassin de production important ;
- Un tissu local et régional agroalimentaire de TPE et PME ;
- Le renforcement de la dimension de proximité dans les actes marchands ;
- L'existence dans la première couronne de nombreux services d'appuis professionnels ;
- Une volonté générale de réformer le M.I.N. et non de le fermer ;
- L'existence de leaders incontournables de tous métiers ;
- Un bassin de consommateurs importants¹⁴.

Les objectifs majeurs sont de :

- Moderniser l'information (transparence sur les prix de vente pratiqués dans les différents bassins de productions),

¹⁴ Démarche collective pour la relance de l'agriculture, Réunion au M.I.N., Septembre 2011, Châteaurenard de Provence, Pays d'Arles, Rhône Alpilles Durance.

- Labelliser les productions (image de la Provence, cahier des charges pour assurer la qualité des produits)
- Recréer un flux sur le M.I.N. (réorganisation de la mercuriale et des modes de commercialisations).

Un commercial doit être recruté sur la Communauté de Communes Rhône Alpilles Durance dans l'objectif d'être en constante veille sur les marchés : collecte d'informations sur les prix de vente fruits et légumes entre chaque acteur économique (producteur, intermédiaire, distributeur), sur tous les marchés (France, Europe, hors Europe), pour l'élaboration d'une stratégie commerciale à moyen et à long terme.

La Chambre d'agriculture peut se rapprocher des exploitants agricoles concernés par les marchés et les ventes sur le M.I.N., et les mettre en relation avec le M.I.N. afin qu'ils assistent et/ou participent aux réunions d'informations organisées.

Axe spécifique 2.2. : Réorganiser l'offre pour mieux répondre à la demande à l'échelle du bassin de production

Cette action peut être mise en place à l'échelle de la CCRAD (cf. *Etude de faisabilité pour favoriser une dynamique d'agriculture durable – Communauté de Communes Rhône Alpilles Durance*), ou à une échelle plus large.

Une partie des exploitants agricoles s'interrogent sur les différents modes d'organisation et leurs modalités d'application, en particulier au niveau juridique et administratif.

Dans l'objectif de favoriser les projets collectifs pour une meilleure adéquation entre offre et demande, il serait intéressant de mettre en place une action de communication/information et animation amenant à une structuration de l'offre.

Il s'agit de :

- Mobiliser les acteurs de la filière fruits et légumes qui souhaite s'informer et/ou s'investir dans la structuration de l'offre ;
- Organiser des réunions d'information et d'échanges sur les différentes modalités d'organisation (Organisations de Producteurs, associations, SICA...) ;
- Accompagner les acteurs dans la démarche (apport d'un appui technique, juridique, commercial).

Cette démarche a été initiée, suite aux réflexions menées sur le M.I.N., dans le cadre d'une mission de travail menée par le Ministère de l'agriculture. Elle pourra se poursuivre en fonction de l'intérêt porté par les exploitants.

Axe spécifique 2.3. : Accompagner les exploitants agricoles dans la mise en place de la certification GLOBAL G.A.P.

La mise en place d'un accompagnement des agriculteurs dans la mise en place du référentiel GLOBAL G.A.P. est en cours. Cela doit se matérialiser par :

- La réalisation d'un diagnostic individuel par un conseiller spécialisé dans les démarches qualité ;
- La proposition de formations en groupe concernant la mise en place du référentiel ;
- Le suivi individuel par un conseiller.

En effet, les exploitations en fruits et légumes de Noves et plus largement du bassin de production génèrent des volumes de production importants et ont une vocation exportatrice. Le

suivi d'un cahier des charges de type Global Gap est souvent une demande de la part des metteurs en marché français ou étrangers. Le cahier des charges porte sur les aspects environnementaux (réduction des impacts des intrants chimiques), les aspects de santé, de bien-être des exploitants et des salariés.

Sur la commune de Noves, sur les 37 arboriculteurs et 26 maraîchers rencontrés, 3 sont engagés dans une démarche GLOABL G.A.P. De même, le diagnostic de territoire réalisé sur le périmètre de la CCRAD révèle que le nombre d'exploitants certifiés ne suffit pas à répondre à la demande.

Le manque d'exploitations certifiées provient notamment de la lourdeur administrative du processus de certification, d'où la mise en place d'un accompagnement dans ce processus.

Axe spécifique 2.4. : Saisir le marché du bio en organisant la filière fruits et légumes bio à l'échelle du bassin de production

Le développement de la production en bio du bassin de production de Rhône Alpilles Durance à travers l'organisation de la filière fruits et légumes peut être une piste de réflexion. Cela peut encourager certains agriculteurs à convertir leur exploitation en agriculture biologique.

L'étude de la CCRAD a mis en exergue l'augmentation des agriculteurs convertis à la production de fruits et légumes en bio sur ce territoire ; et l'enquête menée à Noves révèle 6 producteurs de fruits et légumes en bio ou en conversion bio. Nombre d'entre eux produisent en volumes importants destinés à l'expédition et/ou à l'export.

Il s'agit de structurer les filières fruits et légumes bio en :

- Identifiant la demande en produits frais et transformés, en France et à l'export (Europe du Nord en particulier) ;
- Mobilisant les opérateurs économiques de la filière biologique (importateurs, expéditeurs, distributeurs) ;
- Organisant et structurant l'offre pour répondre à la demande en constituant des volumes de productions locales conséquents.

En effet, dans la région PACA, la filière de productions bio est relativement bien développée sur les circuits courts. Cependant, la production locale n'est pas assez compétitive dans le développement des circuits longs à cause de la concurrence européenne. Des marchés sont à saisir :

- En France, les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS), qui véhiculent 90% de la production des fruits et légumes conventionnels, ont peu de fruits et légumes bio sur leurs étals, alors qu'il y a une demande potentielle du consommateur ;
- Concernant la transformation de fruits et légumes bio, on constate un manque d'organisation de la production pour approvisionner régulièrement les industries agroalimentaires (IAA) ;
- Il existe une demande des importateurs, des RDH (restauration hors domicile) sur ce type de production.

10.3.2. Accompagner les exploitants agricoles dans le développement de leur exploitation

Etat des lieux

L'enquête réalisée par la Chambre d'agriculture sur la commune de Noves a mis en exergue un certain nombre d'exploitants agricoles rencontrant des difficultés et/ou ayant des projets pour l'avenir de leur exploitation. Ces agriculteurs doivent recevoir la possibilité d'appuis technique

et/ou financier pour entreprendre les changements qui leur permettront de redresser leur exploitation ou de mener à bien leur projet.

Enjeux

L'identification et l'accompagnement des exploitants demandeurs d'appuis techniques et de conseils permettront à la commune de maintenir l'activité agricole (éviter ou accompagner la cessation d'activité dans les cas critiques), et de diversifier l'activité agricole du territoire.

Objectif : Maintenir, développer et diversifier l'activité agricole sur la commune de Noves.

Axes

Axe 1 : Relayer les possibilités d'accompagnement

La Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône et d'autres organismes agricoles présents dans le département peuvent accompagner les exploitants dans leurs projets, soit sous forme de conseil individuel ou collectif, soit sous forme d'informations, soit sous forme de formations.

La Chambre d'agriculture proposent aux exploitants agricoles du département un panel de formations qu'ils peuvent choisir d'effectuer, en lien avec leurs préoccupations. **Ces formations s'inscrivent dans différents domaines d'intervention sur l'exploitation :**

- Gestion et management de l'entreprise (maîtriser l'outil informatique, outil *Mes p@rcelles*, gestion des ressources humaines, de conflits dans l'entreprise...);
- Développement technique de l'entreprise (orientations agricoles, certification qualité...);
- Stratégie de l'entreprise (conversion à l'agriculture biologique, agritourisme, débouchés commerciaux, optimisation de la conduite des cultures basée sur les aspects techniques et économiques...);
- Politique, réglementation et contractualisation (rôle de l'Union Européenne et de la PAC, la réglementation phytosanitaire, sécurité et porter secours sur le lieu de travail, formation des futur(e)s agriculteurs(ices)).

Autrement dit, ces formations s'adressent aux exploitations :

- En difficulté ;
- En évolution/changement d'orientation(s) ;
- Avec un projet.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les exploitations des filières fruits et légumes sur la commune, il peut être intéressant d'organiser une réunion d'information à laquelle les exploitants agricoles sont conviés pour être informés des possibilités.

L'entretien Y Voir Clair, proposé par la Chambre d'agriculture, est aussi un accompagnement dont les exploitants agricoles doivent s'emparer afin de bénéficier d'appui-conseil pour l'évolution de leur exploitation. Cet entretien permet de constituer avec un conseiller une synthèse des différentes problématiques rencontrées, et d'établir des pistes d'actions et des solutions stratégiques d'intervention et d'évolution.

Axe 2 : Soutenir les initiatives locales

Certaines initiatives locales germent sur le territoire agricole novais. La commune peut s'emparer des projets locaux afin d'appuyer ces initiatives, positives au développement de l'agriculture et de l'économie de la commune.

La cave coopérative les Celliers de Laure, qui déploie divers initiatives pour maintenir son activité et attirer des adhérents professionnels, ou encore le moulin particulier de Bournissac, qui se

développe, sont des structures que la commune peut accompagner dans leur projet relatif à l'agriculture.

Le présent diagnostic a mis en évidence, de manière générale, la volonté de se développer d'une partie des exploitants agricoles : agrandissement de l'exploitation, diversification via l'agritourisme, besoin en bâti, restructuration, changement de circuits de commercialisation... Les éleveurs de taureaux ont aussi manifesté des projets, notamment l'idée d'un abattoir collectif dans le secteur géographique de Noves.

10.4. Améliorer l'environnement de travail des exploitations agricoles

L'environnement – sous entendu les conditions de travail – des exploitants agricoles, impacte directement sur l'activité professionnelle de ces derniers. L'enquête menée par la CA13 en 2012 a permis de recueillir auprès des exploitants agricoles quels étaient les freins au déroulement de leur activité.

Hormis les risques découlant des aléas climatiques (inondations, gel), les contraintes les plus présentes et ressenties par les agriculteurs novais relèvent du réseau routier (cf. 5.8.2. Contraintes liées au réseau routier).

Les contraintes relevant du réseau routier que les exploitants agricoles novais ont soulevé sont :

- ✓ La densité du trafic, qui favorise la vitesse et rend certains tronçons très dangereux ;
- ✓ La dégradation de tronçons de route ;
- ✓ L'étroitesse de certaines routes, difficiles d'accès avec les engins agricoles ;
- ✓ Le manque de visibilité sur certaines artères, à cause d'une irrégularité d'entretien de la végétation sur le bord de certaines routes ;
- ✓ L'affaissement des berges, qui favorise l'étroitesse de tronçon et rend dangereux la circulation d'engins agricoles (impossible de croiser un autre véhicule) ;
- ✓ Enfin, certaines entrées de parcelles, matérialisées par un pont passant sur le fossé le long de la parcelle, sont fortement dégradées et difficilement praticables avec les engins.

Une carte reprenant les principaux points noirs a été réalisée et est jointe au diagnostic.

Cette problématique est d'autant plus importante pour les exploitants agricoles que nous avons constaté une tendance au morcellement des exploitations, d'où de nombreux déplacements nécessaires. Il est donc important que la commune puisse reprendre ces éléments pour voir quelles solutions techniques peuvent être apportées.

10.5. Favoriser la mise en place de pratiques alternatives

Dans un souci d'adaptation aux nouvelles pratiques agricoles, plus respectueuses de l'environnement, il est important de réfléchir à des formes de sensibilisation des agriculteurs pour favoriser les pratiques alternatives.

Plusieurs exploitants de la commune sont engagés dans une démarche de qualité : suivi de qualité, suivi du social (bonnes conditions de travail des ouvriers), agriculture biologique. D'autres y réfléchissent et ont déjà adopté des techniques dites alternatives (emploi d'insectes auxiliaires, travail du sol, emploi de phéromones,...). Plusieurs organismes présents autour de la commune sont susceptibles d'accompagner les exploitants dans la mise en place de ce type de pratiques, en ciblant celles qui seront le plus adaptées aux problématiques rencontrées : stations d'expérimentation, CETA, chambre d'agriculture, Agribio 13,... Des formations sont en place. Des groupes d'échanges peuvent être envisagés (par filière, par thématique,...).

La commune ou l'intercommunalité peut contribuer à l'organisation et à la mise en place de réunions, groupes d'échanges et ateliers, auxquels différents acteurs du secteur agricole seront conviés afin de partager leurs expériences de nouvelles pratiques testées et approuvées sur leurs exploitations.

11. CONCLUSION

Le diagnostic agricole de Noves a permis de mettre en évidence une agriculture encore très présente sur la commune. 78 exploitants agricoles professionnels ont été rencontrés, sur 86 recensés. 36% de la surface communale est mis en valeur par l'agriculture, à savoir 991 hectares de surface cultivée. L'arboriculture domine largement, avec 52% de la surface en vergers (sans compter les vignobles et les oliveraies). Les cultures de légumes sont également très représentées sur la commune puisque 33% des agriculteurs pratiquent ce type de cultures en orientation principale.

De manière générale on constate une diversité des cultures sur la commune de Noves, avec la pratique de l'oléiculture, de la viticulture, de l'horticulture, et de l'élevage (taureaux et avicole principalement).

Du fait de la présence forte des cultures arboricoles et légumières, les agriculteurs novais sont particulièrement frappés par la crise structurelle qui touche ces deux filières.

La moyenne d'âge des exploitants professionnels enquêtés est de 49 ans et 50% d'entre eux ont 50 ans et plus. Parmi ces derniers, amenés à cesser leur activité dans une échéance de 10 ans, 12 d'entre eux sont incertains de la reprise de leur exploitation, et 12 sont certains de ne pas transmettre leur exploitation. Cela signifie que 96,35 hectares de foncier agricole ne sera plus exploité à une échéance de 10 ans, et 154,60 hectares sont « en suspens » quant à la pérennité de leur exploitation. L'enjeu de la transmission des exploitations est donc très fort.

Les élus communaux de Noves représentent des acteurs essentiels qui peuvent afficher une volonté de maintenir et de développer l'agriculture, et mettre en place des actions pour favoriser ce secteur d'activité. Le PLU est un outil qui peut contribuer à favoriser le développement de l'activité agricole, en fixant les zones destinées à l'agriculture et en réaffirmant la vocation de ces terres. Des actions supplémentaires, à plus grande échelle que celle de la commune pourront compléter ces actions en faveur de l'agriculture.

Entretien : exploitants agricoles

Date d'enquête : __ / __ / __

Nom jeune fille : _____ Prénom : _____ Année naissance : _____

Statut : ☐ Exploitant ☐ Associé ☐ Gérant ☐ Salarié

Portable : __ / __ / __ / __ / __

Statut sociétaire : ☐ Libellé de l'exploitation (EARL, GAEC...) :

Statut de l'exploitation : ☐ Jeune Agriculteur : ☐ Oui ☐ Non

Statut familial : ☐

Statut d'exploitation : ☐ Existante ☐ Création d'une exploitation

Statut de votre activité principale ? Oui / Non Statut MSA :

Statut liée à l'agriculture :

Statut Liens : ☐ Exploitants / non exploitants

SAU totale : _____ ha

_____ ha

Commune : _____ ha Localisation :

Statut permanents : ☐ Equivalent temps plein :

Statut saisonniers : ☐ Equivalent temps plein :

Statut recrutement :

Statut : ☐ Exploitation ☐ Autre

Statut : ☐ Oui ☐ Non Nombre :

Statut : ☐ Incontractuel

Faites-vous partie d'une structure agricole ? Laquelle ?

- ☐ CUMA : _____
- ☐ Groupement de producteurs : _____
- ☐ Coopérative (viticole, oléicole ou céréalière) : _____
- ☐ Association Syndicale de Propriétaires : _____
- ☐ Autre : _____

Quels sont vos fournisseurs d'intrants (produits phyto., en

Si vous faites partie d'une CUMA, pour quels types de m

Avez-vous recours à une Entreprise de travaux agric
Pour quels types de travaux ?

Existe-t-il un réseau d'entraide ?
Pour quels types de travaux ? Evolution ?

Bénéficiez-vous de conseils techniques liés à votre activ
Si oui :
Sous quelle(s) forme(s) (courriers, réunions, techniciens vie

Via quelle(s) structure(s) (OMAG, CA13, CETA, AFIDOL, CIV

Parcellaire et type d'activité agricole : (voir plan)

Noter sur plan : siège de l'exploitation, bâtiments ; friches avoisinantes ; autre(s) particularité(s) de l'exploitation

Planche ref.	Parcelles	Surf (ha)	Types de Culture / élevage / friches	Irrigatin et type d'irrigation (gravitaire, GàG,...)	Si non, irrigable ?	Type abris ? Type Chauffage ?	Démarches qualité (AOC, bio, Label, IGP, nutrition Med.)	Mode faire-valoir		Type de location (bail rural, mise à dispo, précaire)	Friches avoisinantes
								Dir	Ind		

Types de rotations effectués :

Surface sous abris (en ha) :
Type d'abris :

Elevage : nb total d'animaux :

Mode de commercialisation de vos productions

(préciser coordonnées, quantité (%) ou surface concernée (ha))

Productions	Quantité	Vente directe	Coopératives	Conserverie	Grossistes Négociants	Hypermarchés Centrales d'achats	M.I.N.	Marchés locaux

Export ?

Transformez-vous une partie de vos productions à la ferme avant la vente ? ☐ Oui ☐ Non

○ **Produit(s) obtenu(s) :**

○ **Quantité :**

○ **Marques :**

Avez-vous une activité annexe, liée à l'agriculture, sur l'exploitation ?

☐ Oui ☐ Non

☐ Gîte rural ☐ Chambre d'hôte ☐ Table d'hôte ☐ Ferme
Auberge ☐ Ferme pédagogique

☐ Autre :

Depuis quand ?

Si non, seriez-vous intéressé par ce type de prestation ? Laquelle ? A quel endroit ? Stade du projet ?

Exploitation possédant sa propre structure de vente : ☐ Oui ☐ Non

Localisation sur la carte

○ **Nom de la structure :**

○ **Marque :**

○ **Les clients :**

○ **Remarques :**

Avez-vous des projets de changements de circuit de commercialisation ? Lesquels, stade du projet ?

Seriez-vous intéressé par l'approvisionnement des cantines ? ("goûtez au 13", initiative du pays d'Arles)

Connexion aux réseaux et irrigation

Votre propriété

Etes-vous raccordé ou desservi :
vous Sur l'exploitation

- au réseau eau public

☐ Oui ☐ Non

- au réseau d'assainissement public

☐ Non ☐ Oui ☐ Non

- *si réseau privé eau et assainissement, sont-ils en conformité ?*

☐ Non ☐ Oui ☐ Non

- au réseau électrique public

Chez-

☐ Oui

☐ Non

☐ Oui

☐ Oui

☐ Oui ☐ Non

- ramassage déchets ☐ Oui
☐ Non ☐ Oui ☐ Non
- tri sélectif ☐ Oui
☐ Non ☐ Oui ☐ Non
- transports scolaires ☐ Oui
☐ Non ☐ Oui ☐ Non
- au réseau Internet haut débit ☐ Oui
☐ Non ☐ Oui ☐ Non

Avez-vous des attentes ou des remarques concernant ces différentes connexions ?

Irrigation

A quel réseau d'irrigation êtes-vous rattaché ? Pose-t-il problème ? Si oui, en quoi ? (type et état, débit insuffisant, entretien,...)

Avez-vous dû effectuer un forage pour y palier ? (rappel réglementation : déclaration obligatoire selon volume en mairie ou préfecture, pour tous renseignements contacter Laurianne MOREL CA13)

Selon vous, quelles améliorations pourraient être apportées au système actuel ?

Contraintes environnementales

Aléas climatiques

L'exploitation ou une partie des terres est-elle soumise à des aléas climatiques, zones à risque ?

Localiser les secteurs sensibles sur la carte

- Inondations : ☐ oui ☐ non Si oui, nature des dégâts :

- Phénomène d'érosion sur les parcelles (orages) : ☐ Oui ☐ Non

- Autres :

Avez-vous des suggestions d'amélioration pour la prévention de ces risques ?

Possédez vous un bassin de rétention (incendie, inondation) ? **Si oui, de quel volume ?**

Etes-vous assuré contre le risque incendie ? Pour la perte des récoltes ?

Réseau routier

Le réseau routier représente-t-il une entrave pour vos activités agricoles ?

Si oui, en quoi ? (qualité des routes, taille, densité trafic, passage des troupeaux, sentiers de randonnées,...)

Localiser les points dangereux sur la carte

Quelles améliorations envisageriez-vous ?

Voisinage

Avez-vous des conflits de voisinage ? De quelle nature ? (conflits avec les non agri sur la zone agri, usines,...)

Autre

Y-a-t-il d'autres contraintes que vous souhaitez communiquer ? (mouvements de terrain, dégradations, vols,...)

Perspectives d'avenir

Comment a évolué votre exploitation depuis 5 à 10 ans (SAU, voisinage, logements saisonniers, permis...) ?

Quelles sont les difficultés structurelles auxquelles vous êtes confrontés pour l'exploitation ?

Souhaitez-vous agrandir votre exploitation ? ☐ Oui ☐ Non

Pour quel type de production ? ☐ Oléiculture ____ ha

☐ Viticulture ____ ha → droits ? ☐

☐ Grandes cultures ____ ha ☐ Vergers ____ ha ☐

Maraîchage ____ ha

☐ Culture de semences ____ ha ☐ Elevage ____ ha ☐

Autres ____ ha

Projets de remise en état de zones en friche : ☐ Oui ☐ Non

Les localiser sur la carte

Souhaitez-vous modifier la fonction d'un bâtiment ?

Si oui, lequel ? A quelle utilisation le destinez-vous ?

Souhaitez-vous construire un nouveau bâtiment ? (localisation, fonction)

Avez-vous d'autres projets d'investissement pour l'exploitation ?

(conversion à l'agriculture biologique ou autre signe de qualité, investissement bâtiments, diversification,...) ?

Reprise de l'exploitation

Possibilité de reprise de votre exploitation (selon âge) : Oui / Non / Incertaine

Si oui, par qui ?

A quelle échéance ?

Si reprise par enfant(s), âge(s) ?

Remarques (sur la situation, contexte local,...)

Zone rurale et agricole

Selon vous, quelles sont les priorités en ce qui concerne le développement de la zone rurale ? (préservation des zones agricoles, réglementations sur la construction de futurs bâtiments, de serres, etc.)

1.2. Trame d'entretien : coopérative viticole

Organisation de la coopérative

Libellé de l'exploitation ?

Quelle est l'organisation de la coopérative et le statut des adhérents ?

Combien d'adhérents la coopérative compte-t-elle ?

- Part de professionnels ?
- Part de particuliers ?

D'où proviennent vos adhérents ainsi que leur(s) exploitation(s) géographiquement ?

Renouvellement des adhérents ?

Bénéficiez-vous d'aides ?

Si oui, de quel(s) type(s) d'aide bénéficiez-vous (quels organismes) ?

Est-ce que vous proposez un suivi technique pour les adhérents ?

Production de la coopérative

Quel volume de vin produisez-vous chaque année ?

Quel est le volume de votre part personnelle de vin produit ?

Quelle est la part de vin de pays des Alpilles dans la production ?

Produisez-vous d'autres produits devant répondre à un cahier des charges (vins bio, autres labels) ou en avez vous le projet ? Quelle part ?

Quels ont été vos derniers investissements en matériel ?

Démarche qualité

Est-ce que vous triez le raisin ? Est-ce que vous effectuez des cuvées spéciales en fonction des producteurs ? Dans ce tri, faites-vous une distinction entre raisin provenant de professionnels ou de particuliers ?

Est-ce que vous faites des cuvées privées ? Quelle proportion ?

Evolution des vins produits ?

Commercialisation de la production

Mode de commercialisation de la production (part et volume de vente directe, vente gdes surfaces, etc.)

Exportation (volume et part de production) ?

Quels autres produits vendez-vous via la coopérative ? Quel volume, quantité ?

D'où proviennent-ils ? Quelle est la part de votre propre production ?

Quel est le profil de vos clients ?

Avez-vous des pics de fréquentations (semaine, année) ?

Faites-vous visiter vos installations ? Organisation de dégustations ?

Participation / organisation de manifestation sur la commune ? Ailleurs ?

Perspectives d'avenir

Quels sont vos projets et investissements ?

COMMUNE DE NOVES

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2012

ATLAS CARTOGRAPHIQUE



Anaïs RUDOLFF
Chef de projet
Amandine LIONS
Chargée d'études
Laetitia MARTIN
Géomaticienne



1. LISTE DES CARTES

Carte 1 – Localisation de la commune

Carte 2 – Aptitude des sols

Carte 3 – Plan d'Occupation des Sols

Carte 4 – Sites Natura 2000

Carte 5 – Occupation agricole des sols nord

Carte 6 – Occupation agricole des sols sud

Carte 7 – Mode de faire-valoir nord

Carte 8 – Mode de faire-valoir sud

Carte 9 – Démarches « qualité » nord

Carte 10 – Démarches « qualité » sud

Carte 11 – Age des exploitants nord

Carte 12 – Age des exploitants sud

Carte 13 – ASA et réseaux hydrauliques

Carte 14 – Sources d'irrigation des exploitations agricoles

Carte 15 – Morcellement des exploitations arboricoles nord

Carte 16 – Morcellement des exploitations arboricoles sud

Carte 17 – Contraintes routières aux dires des exploitants

Carte 18 – Perspectives de reprise des exploitations nord

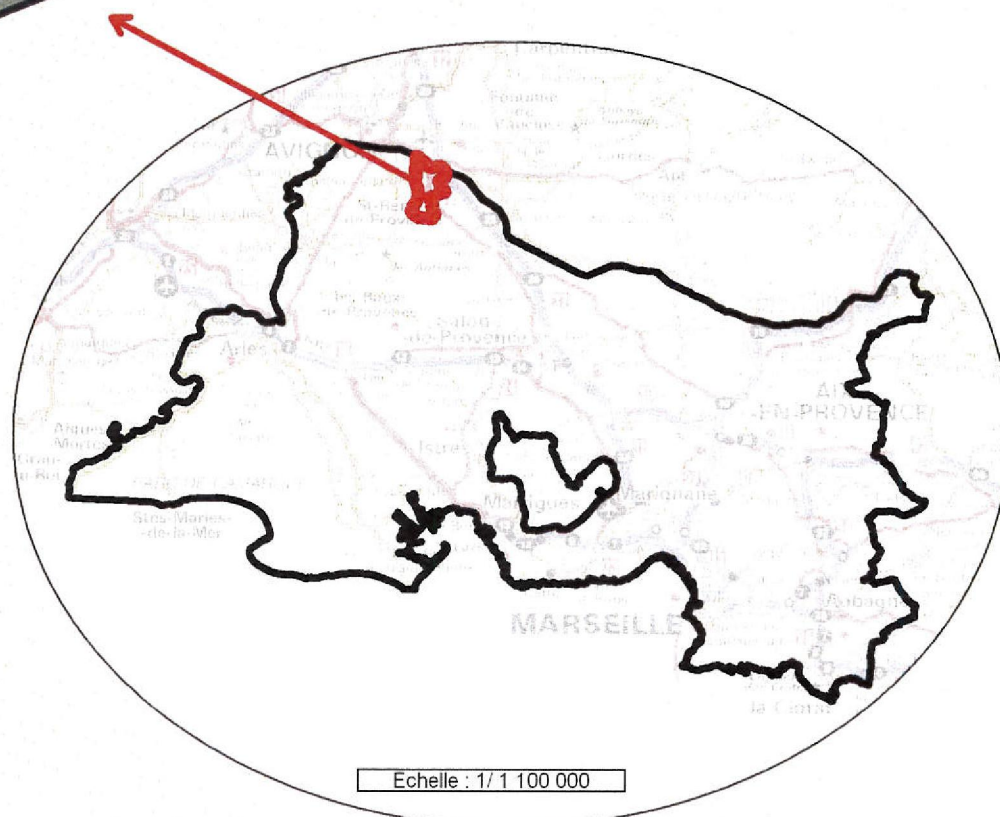
Carte 19 – Perspectives de reprise des exploitations sud

Carte 20 – Localisation du bâti existant nord

Carte 21 – Localisation du bâti existant sud

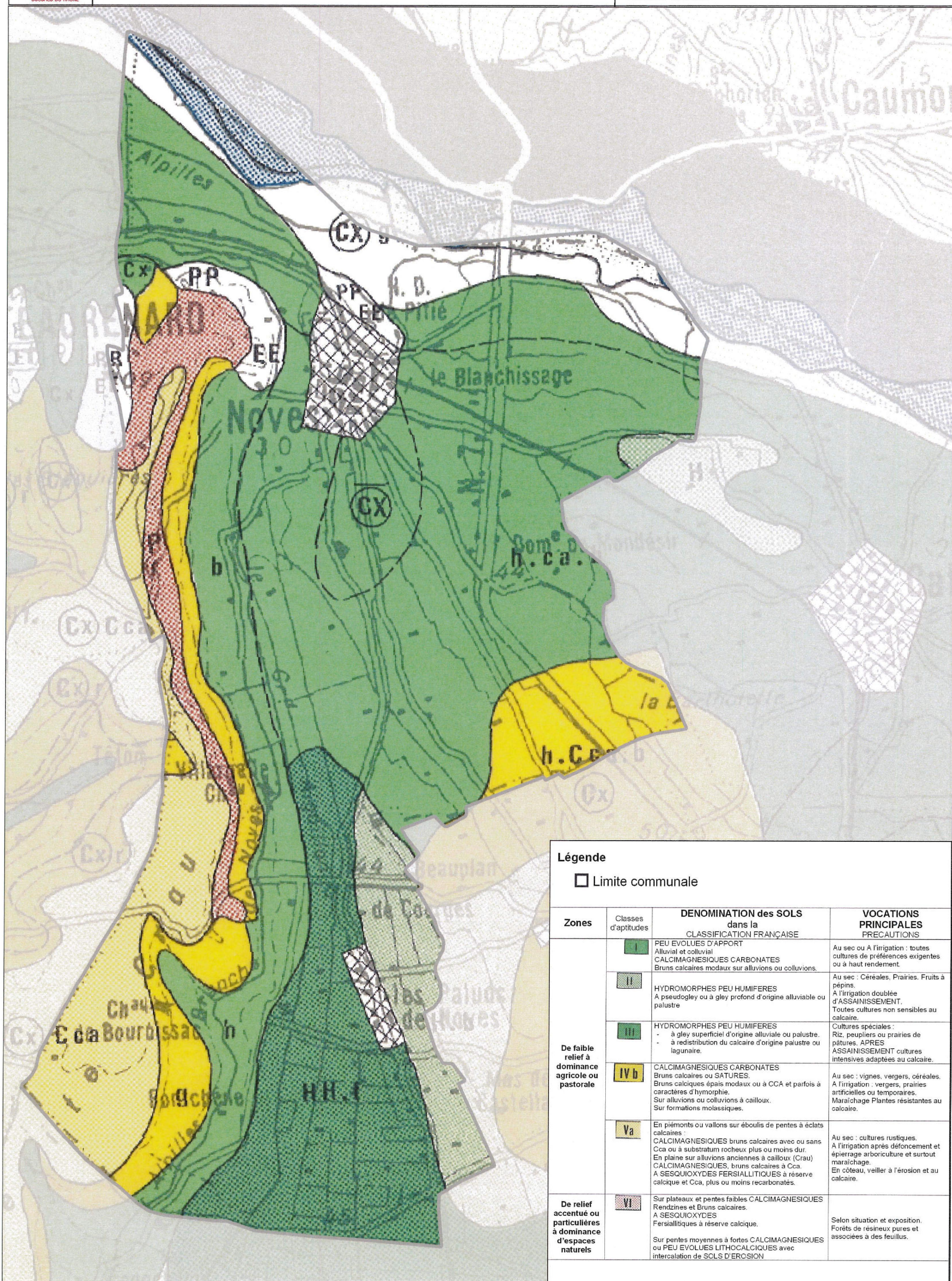
Carte 22 – Bâti en projet nord

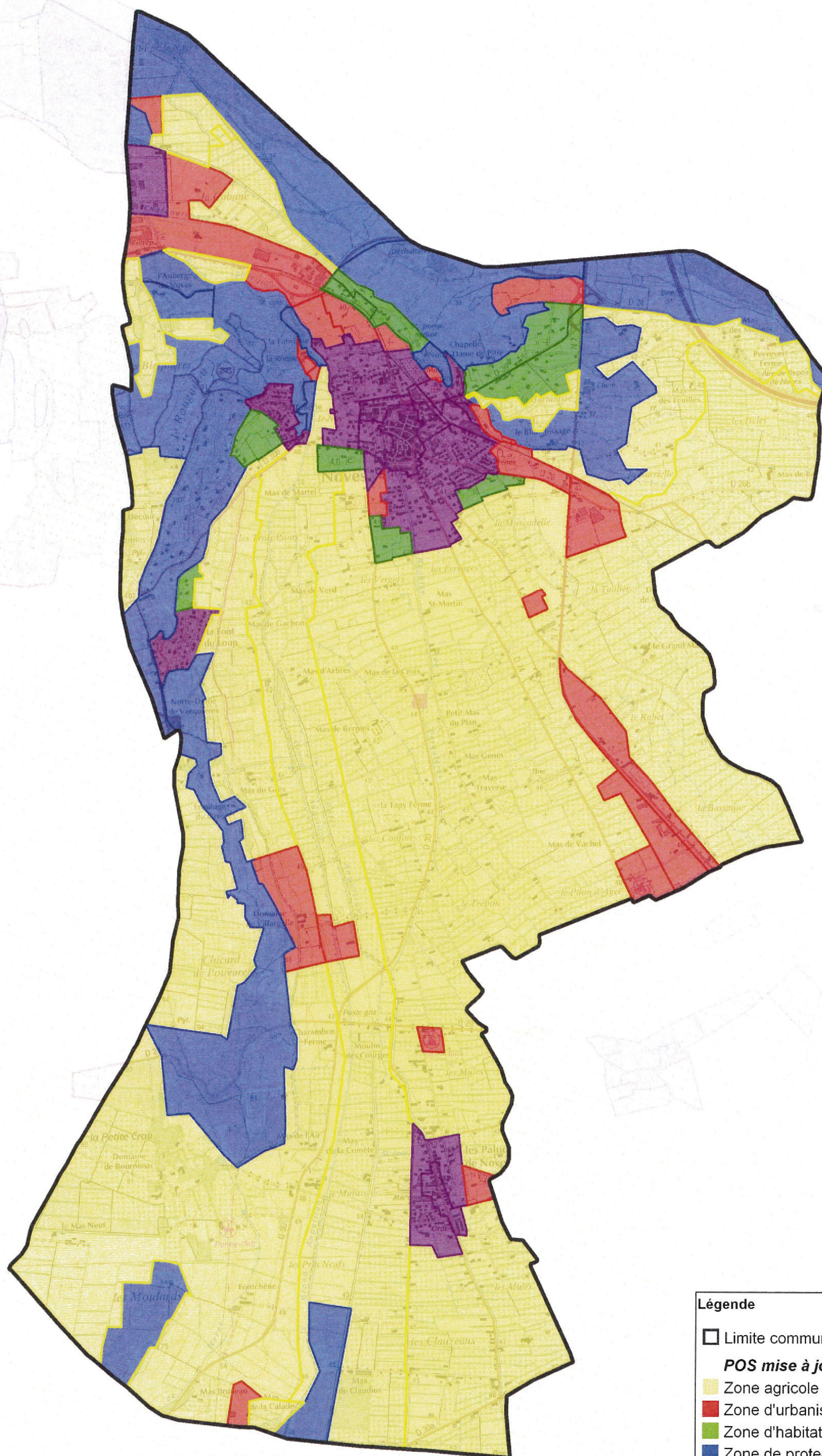
Carte 23 – Bâti en projet sud



Légende

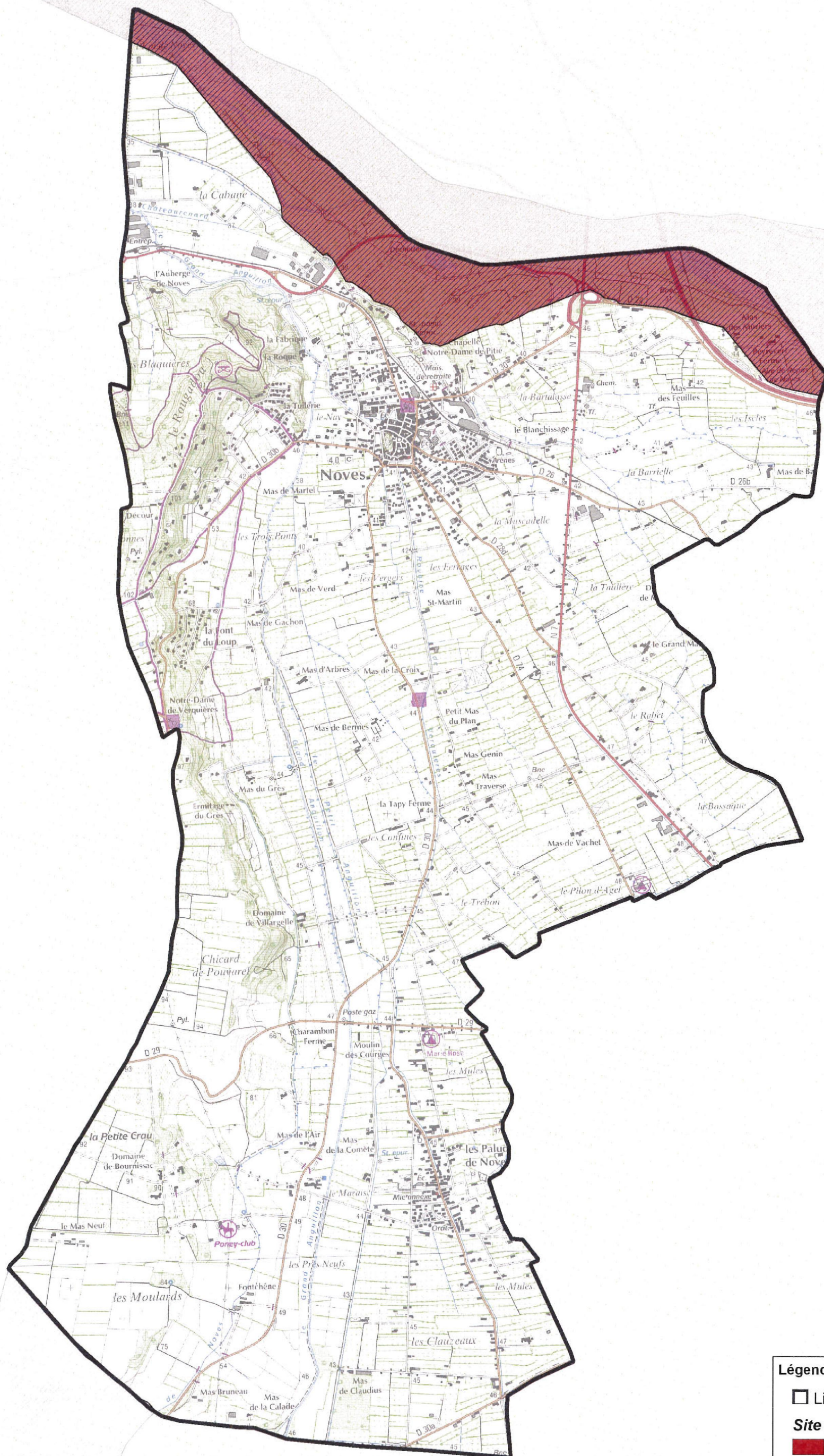
-  Limite communale
-  Périmètre de la commune de Noves
-  Limite départementale des Bouches-du-Rhône





Légende

-  Limite communale
POS mise à jour en juillet 2011
 Zone agricole
 Zone d'urbanisation future
 Zone d'habitat diffus
 Zone de protection de la nature
 Zone urbaine ou industrielle



Légende

□ Limite communale

Site Natura 2000

■ Directive Habitats

▨ Directive Oiseaux



Légende

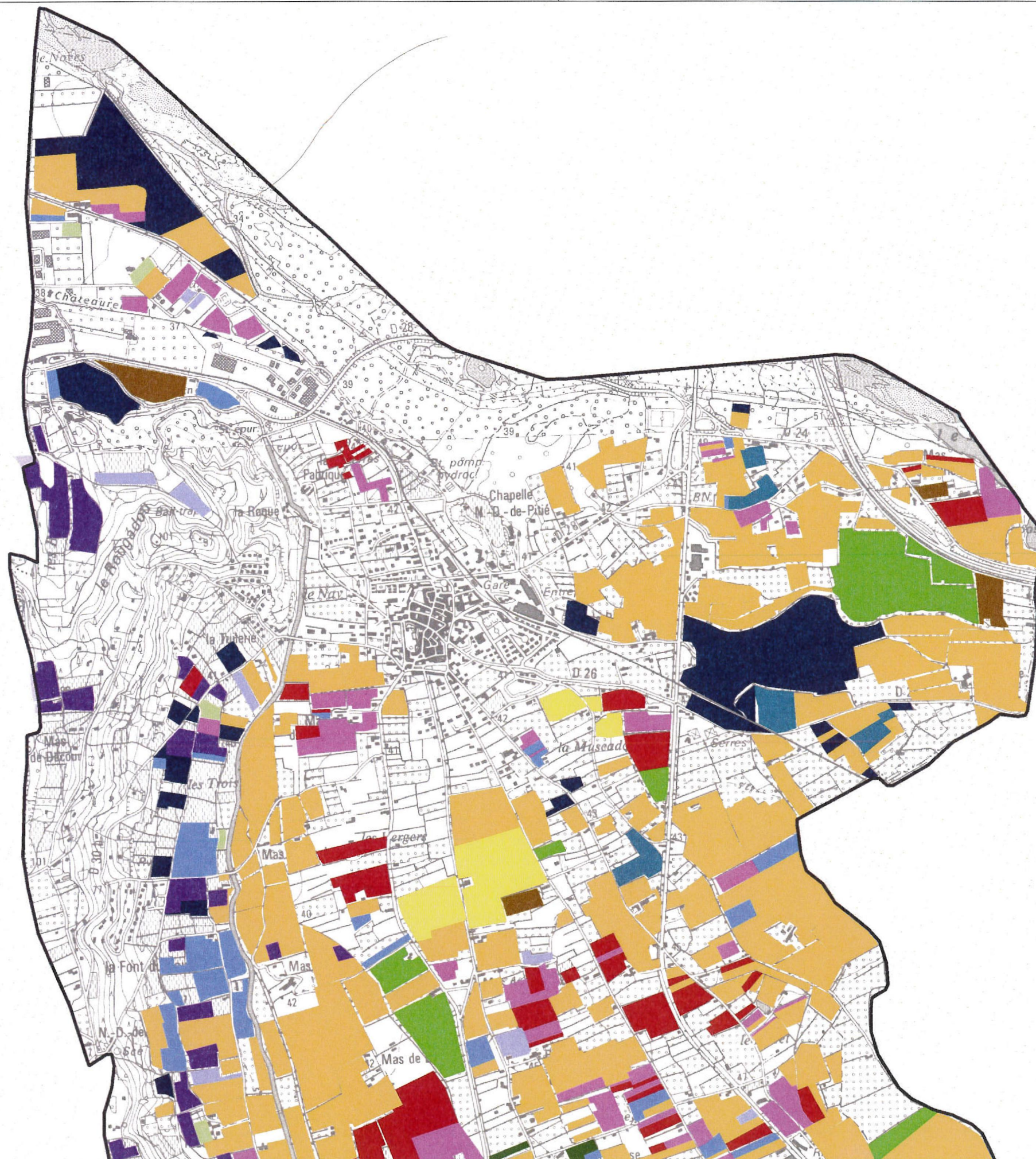
□ Limite communale

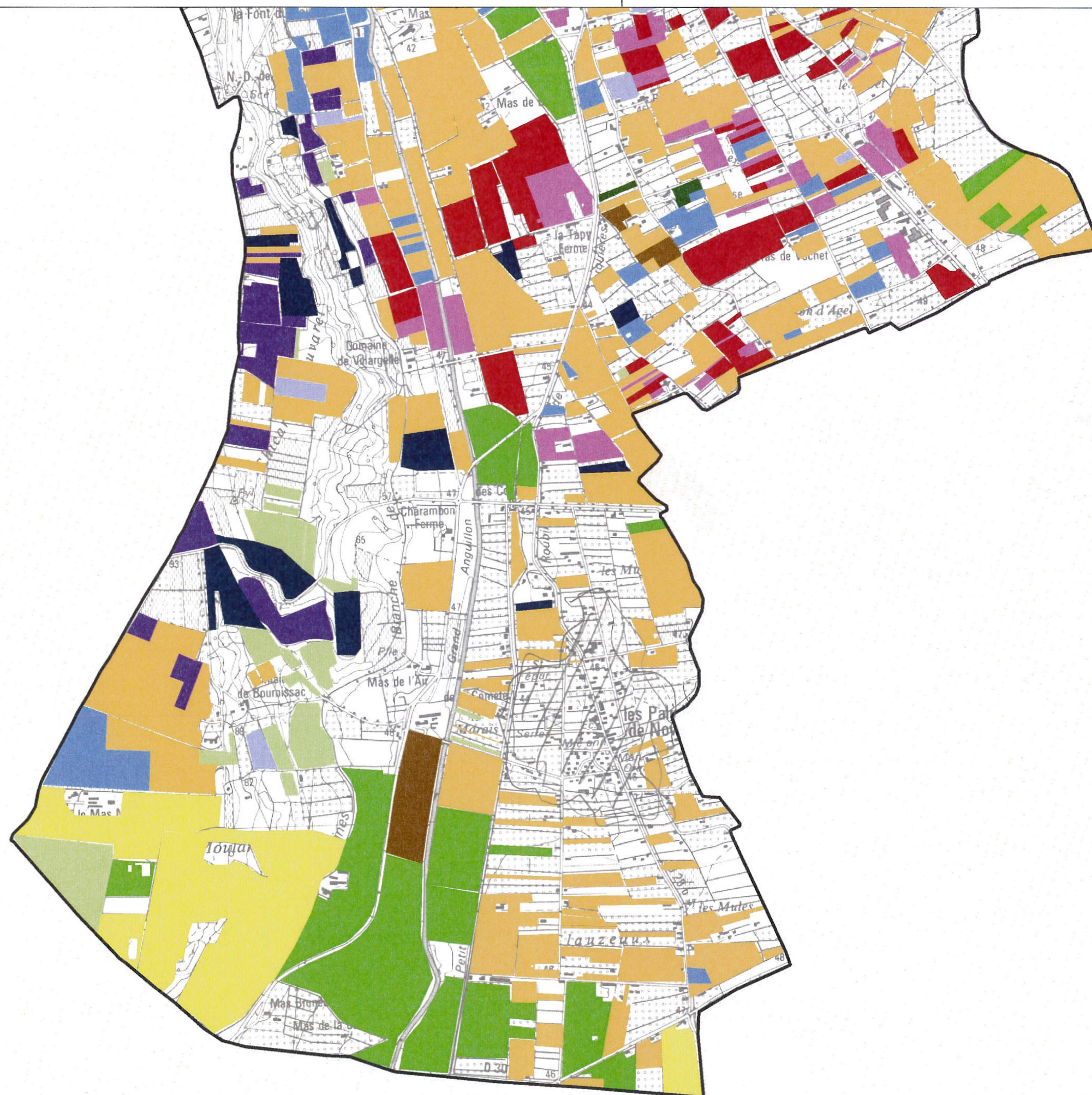
Surfaces exploitées

- Arboriculture
- Cultures de légumes plein champ
- Cultures de légumes sous abris
- Grandes cultures
- Horticulture
- Jachères
- Oléiculture
- Parcours
- Prairies fauchées et/ou pâturées
- Viticulture

Potentiels de remise en culture

- Projets
- Terres peu valorisées
- Terres non exploitées depuis moins de 2 ans
- Friches





Légende

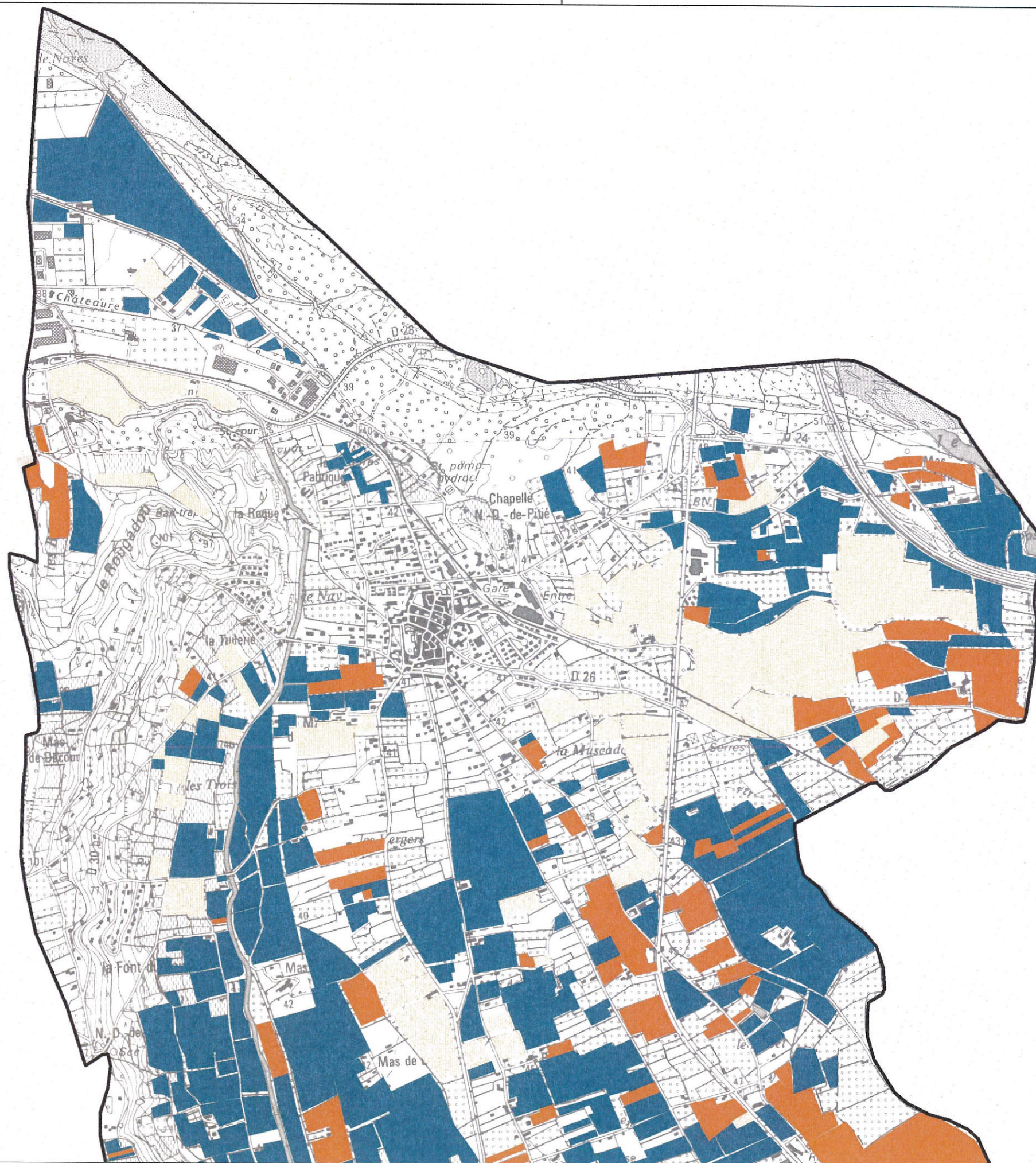
□ Limite communale

Surfaces exploitées

- Arboriculture
- Cultures de légumes plein champ
- Cultures de légumes sous abris
- Grandes cultures
- Horticulture
- Jachères
- Oléiculture
- Parcours
- Prairies fauchées et/ou pâturées
- Viticulture

Potentiels de remise en culture

- Projets
- Terres peu valorisées
- Terres non exploitées depuis moins de 2 ans
- Friches



Légende

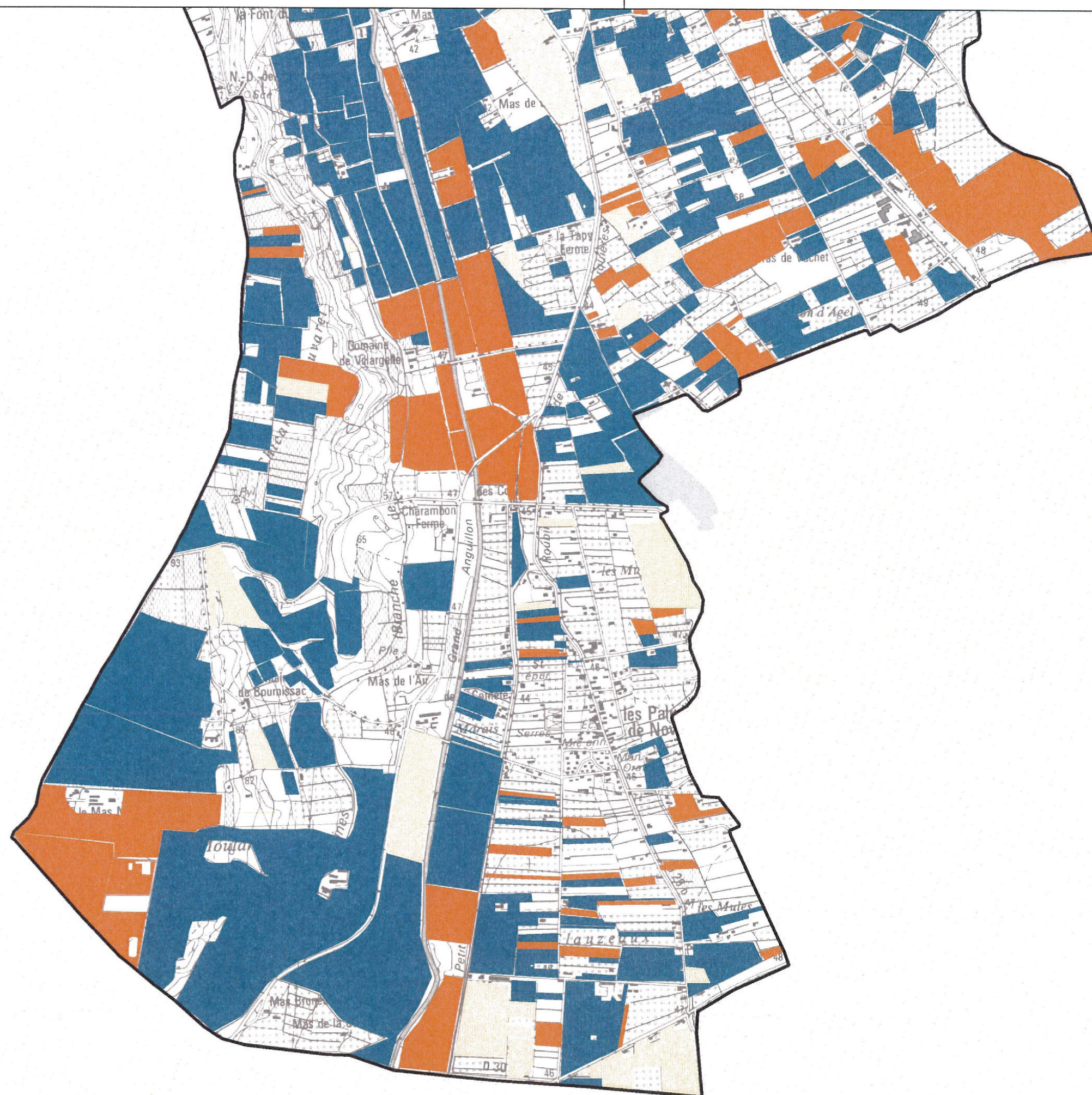
□ Limite communale

Mode de faire valoir

■ Direct

■ Indirect

■ Non renseigné



Légende

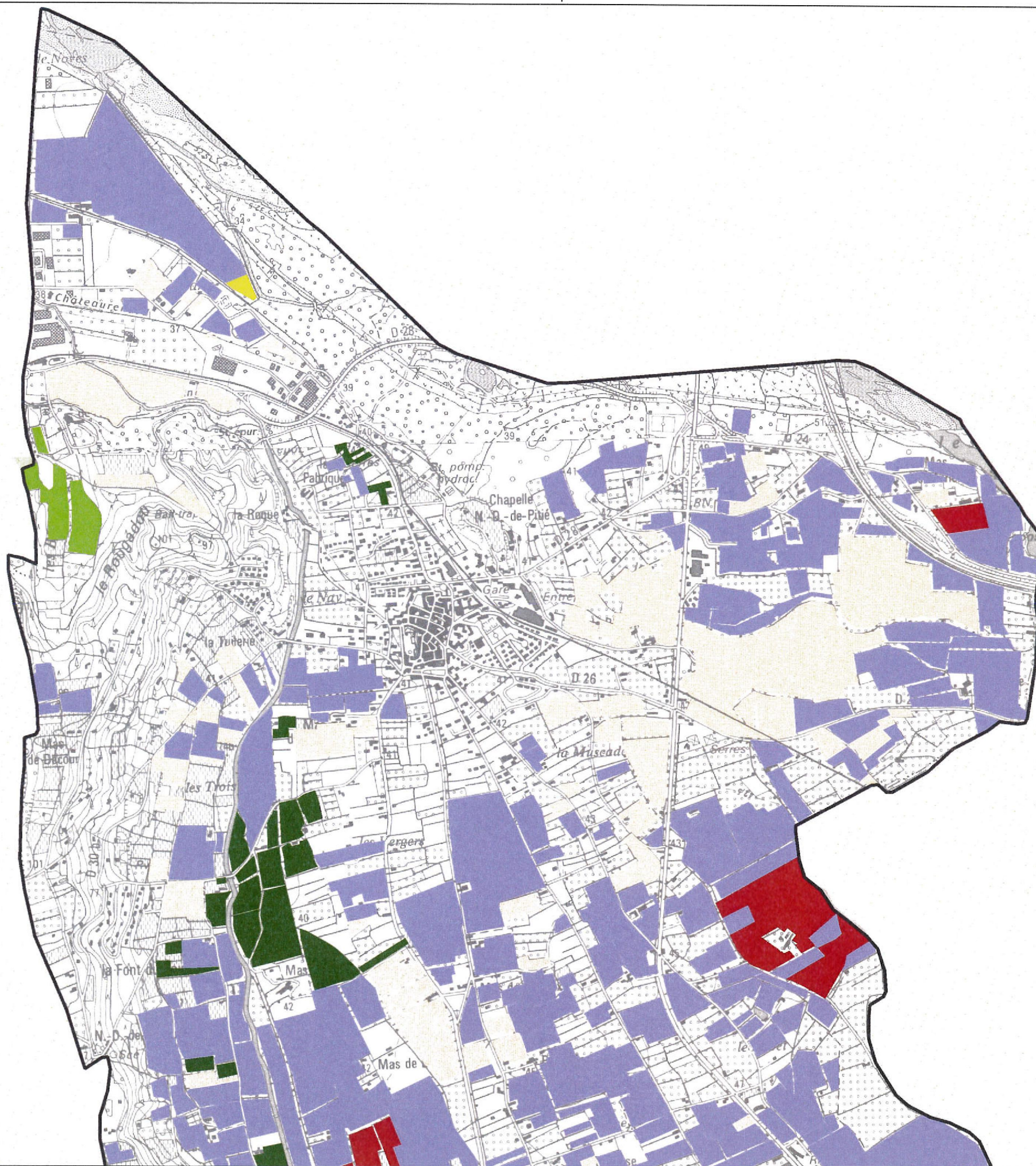
□ Limite communale

Mode de faire valoir

■ Direct

■ Indirect

■ Non renseigné

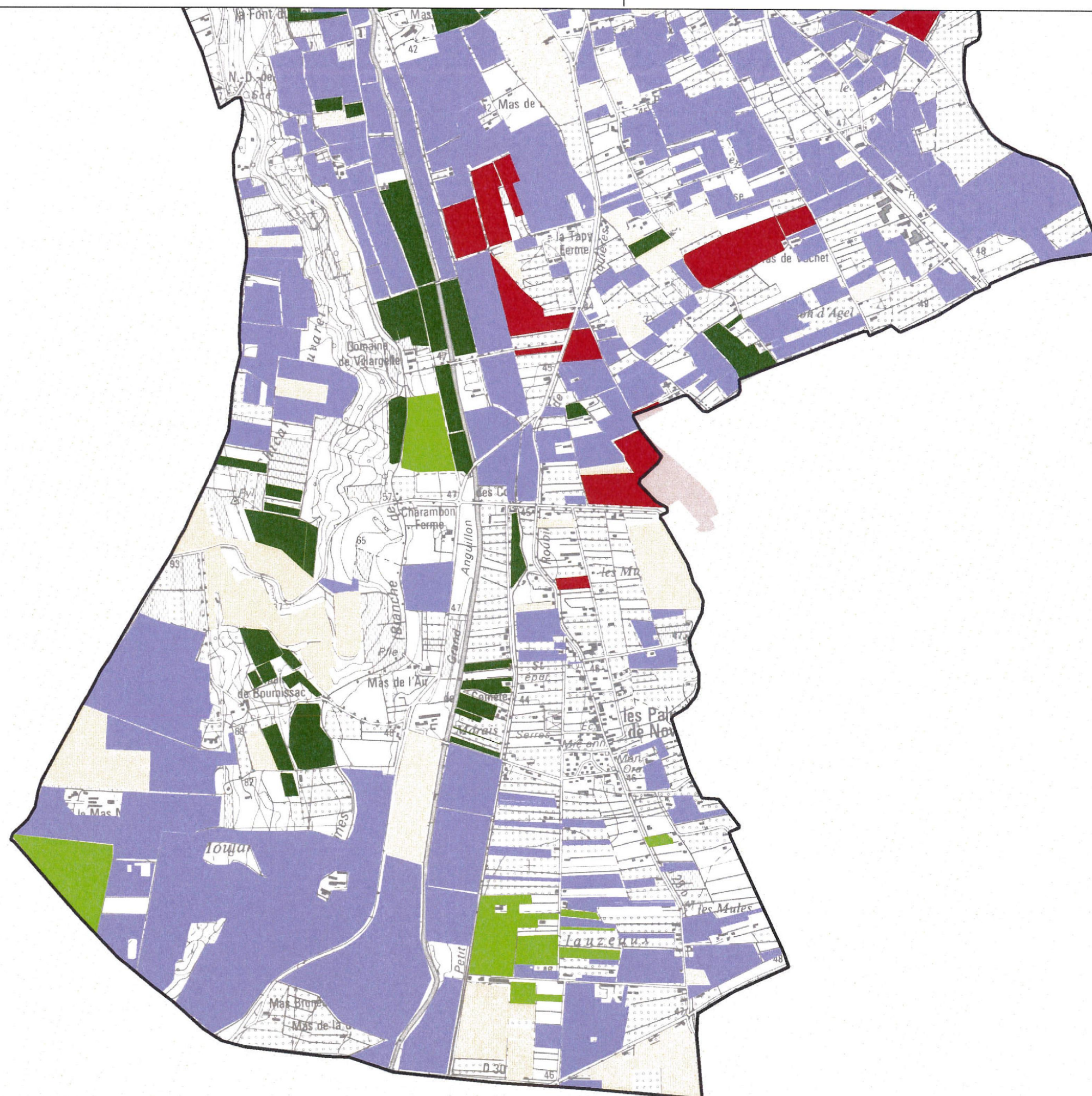


Légende

□ Limite communale

Type d'agriculture

- Agriculture conventionnelle
- Production fruitière intégrée
- Agriculture biologique
- Conversion agriculture biologique
- Global Gap
- Non renseigné



Légende

□ Limite communale

Type d'agriculture

- Agriculture conventionnelle
- Production fruitière intégrée
- Agriculture biologique
- Conversion agriculture biologique
- Global Gap
- Non renseigné

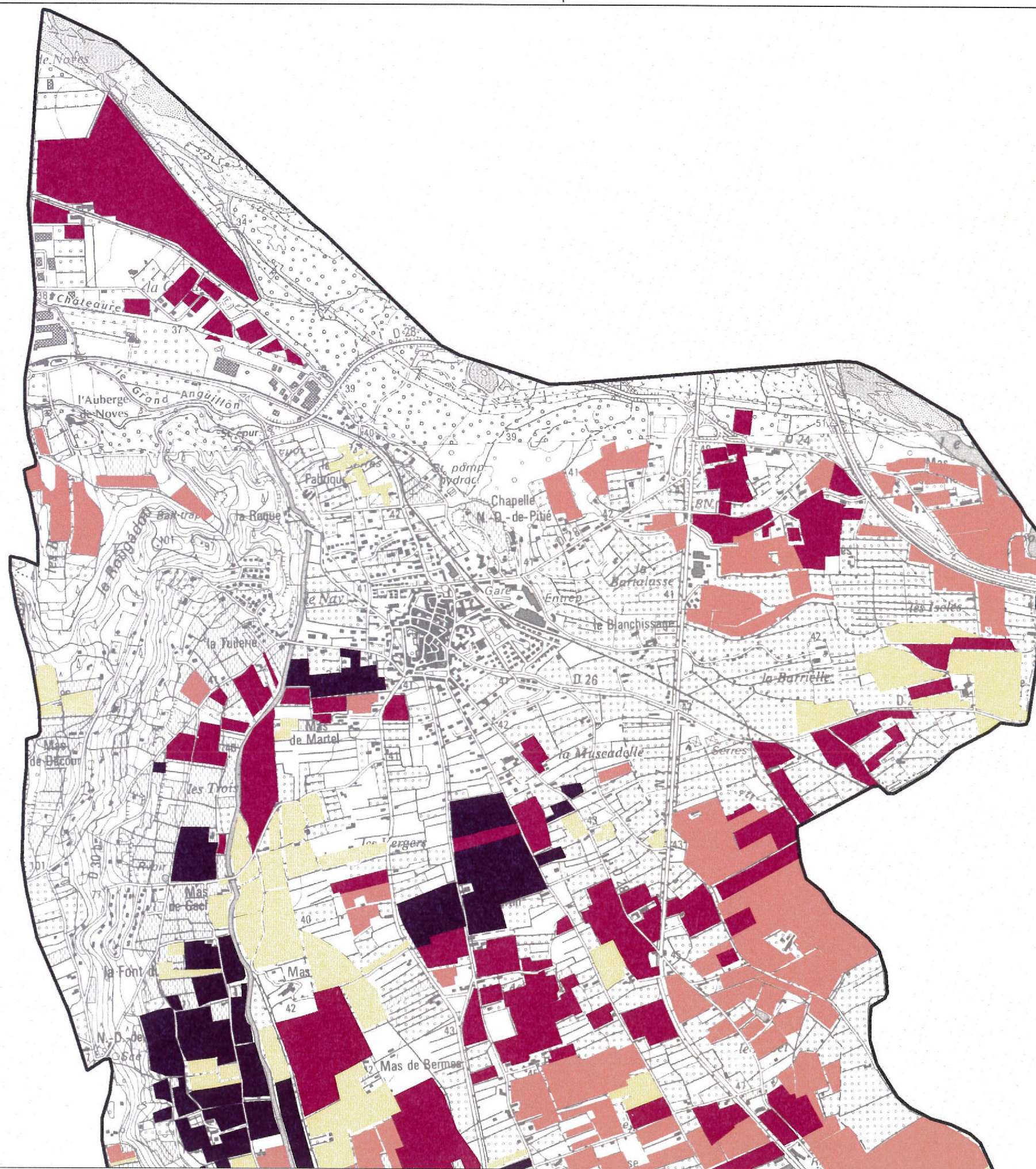


Légende

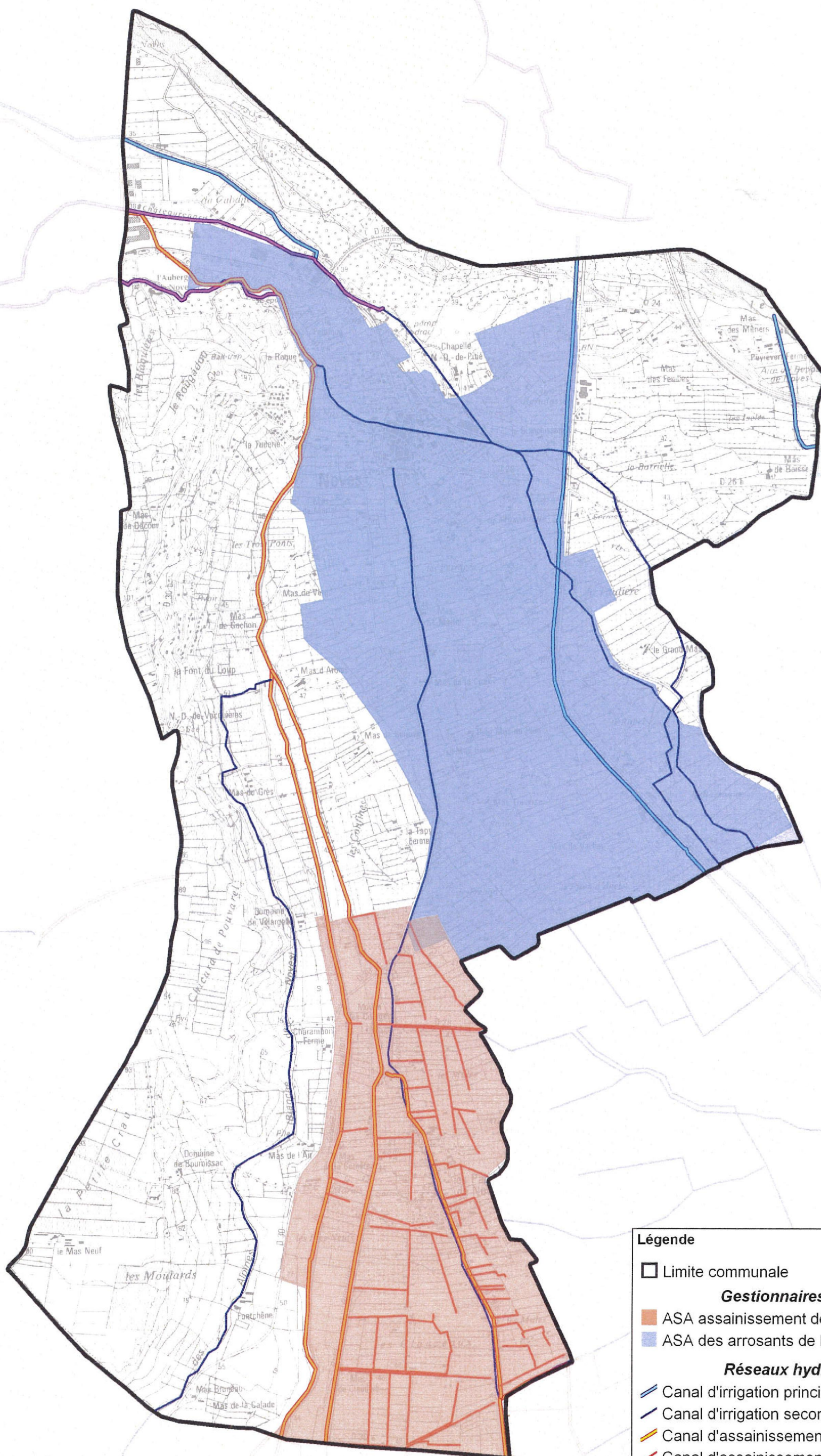
□ Limite communale

Classes d'âge

- Moins de 40 ans
- 40-49 ans
- 50-59 ans
- 60 ans et plus



■ 50-59 ans



Légende

 Limite communale

Gestionnaires des ASA

 ASA assainissement des Paluds de Noves

 ASA des arrosants de Noves

Réseaux hydrauliques

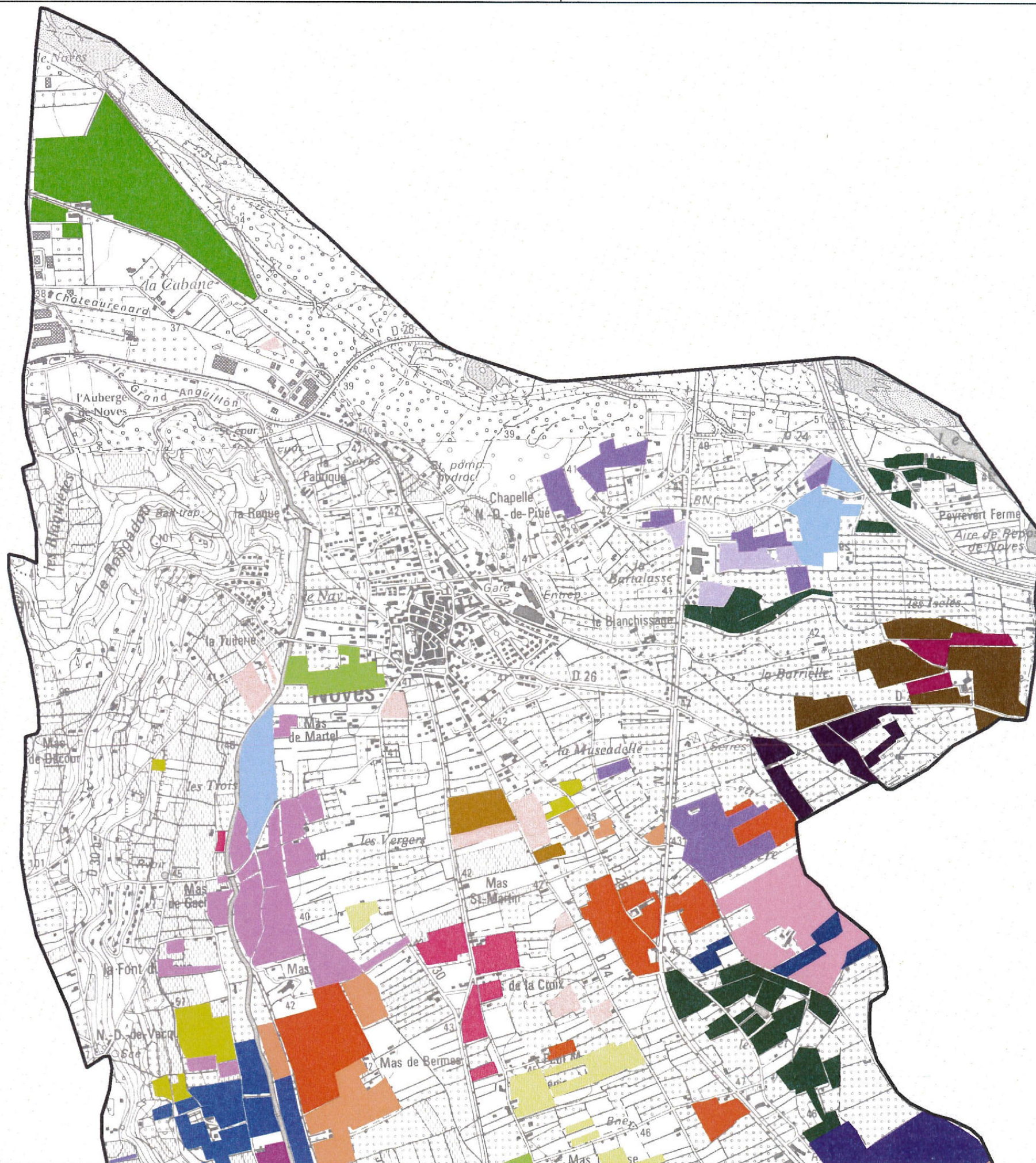
 Canal d'irrigation principal

 Canal d'irrigation secondaire

 Canal d'assainissement principal

 Canal d'assainissement secondaire

 Canal principal mixte

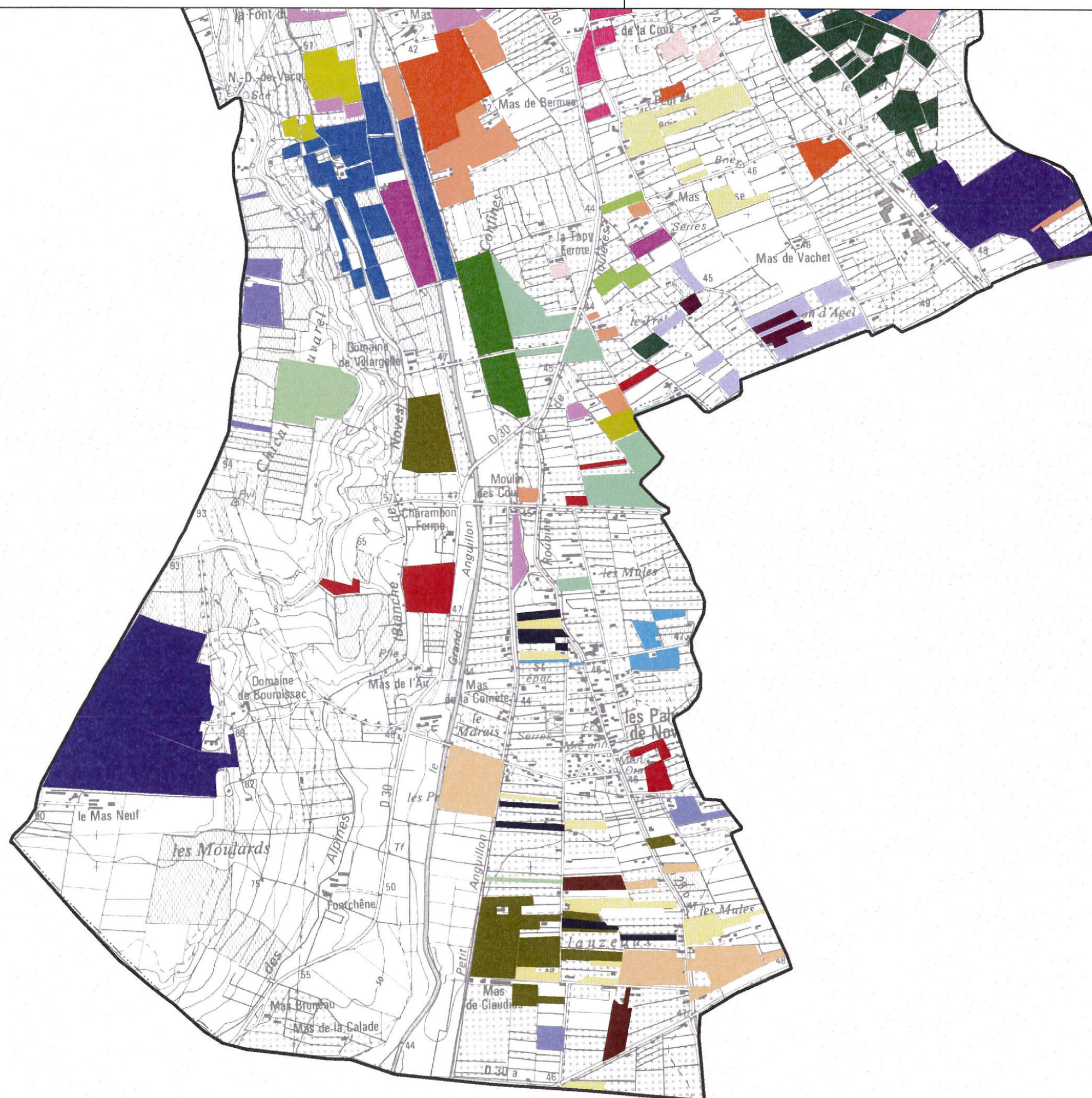


Légende

□ Limite communale

Mise en évidence du morcellement
des exploitations arboricoles

■ Distinction des 37 exploitations
arboricoles :
une plage de couleur par
exploitation

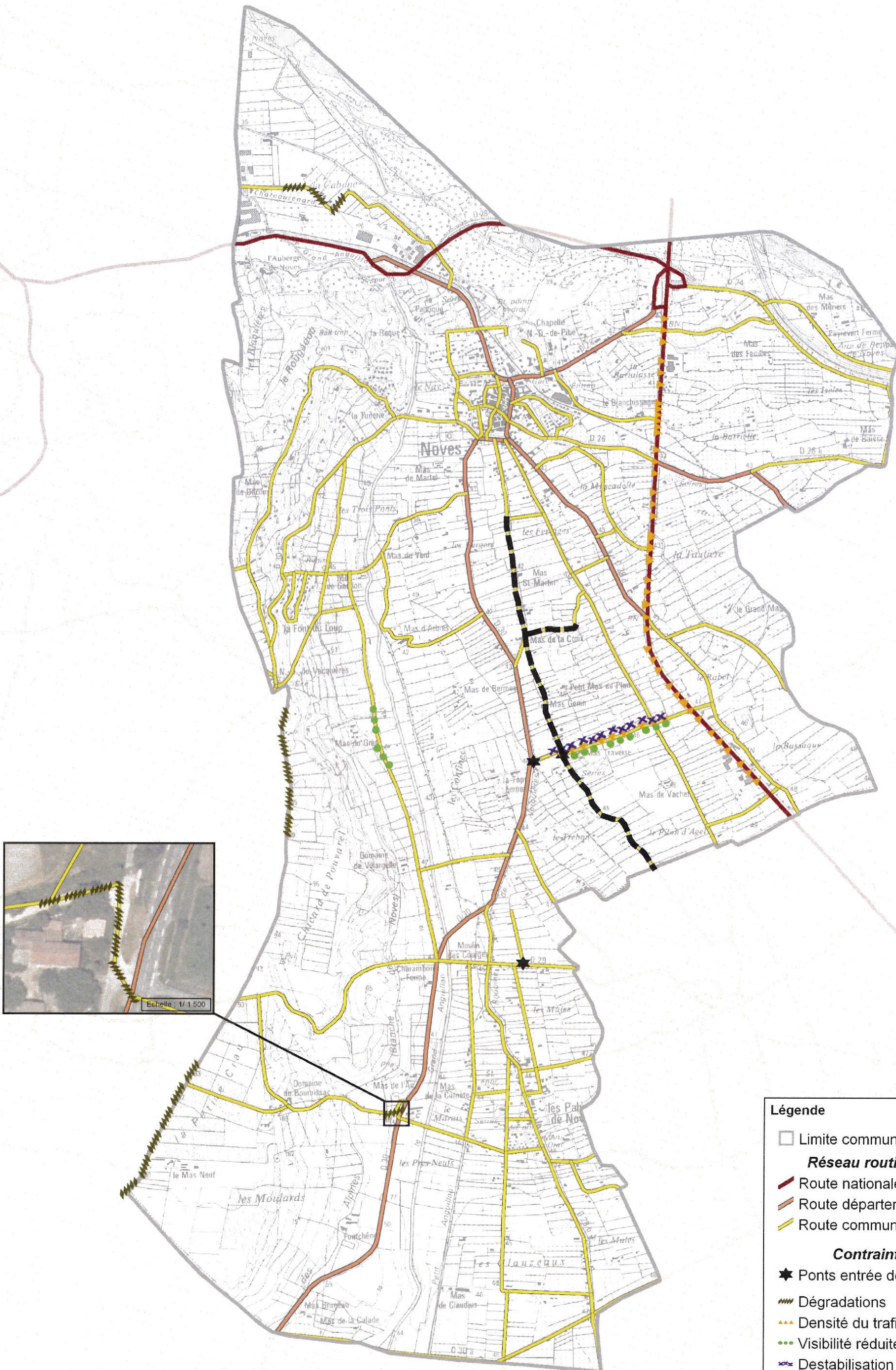


Légende

☐ Limite communale

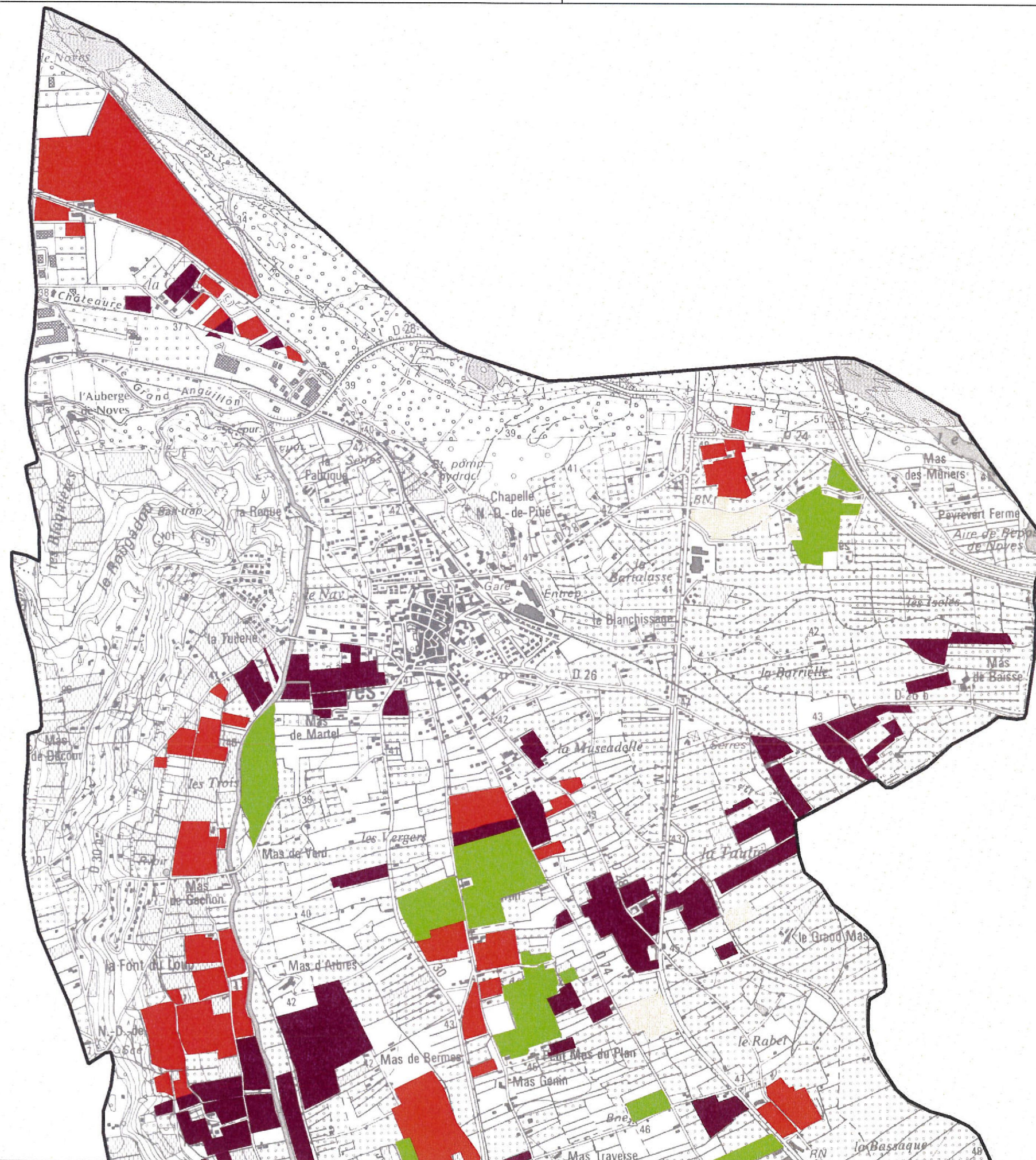
Mise en évidence du morcellement des exploitations arboricoles

- Distinction des 37 exploitations arboricoles :
une plage de couleur par exploitation



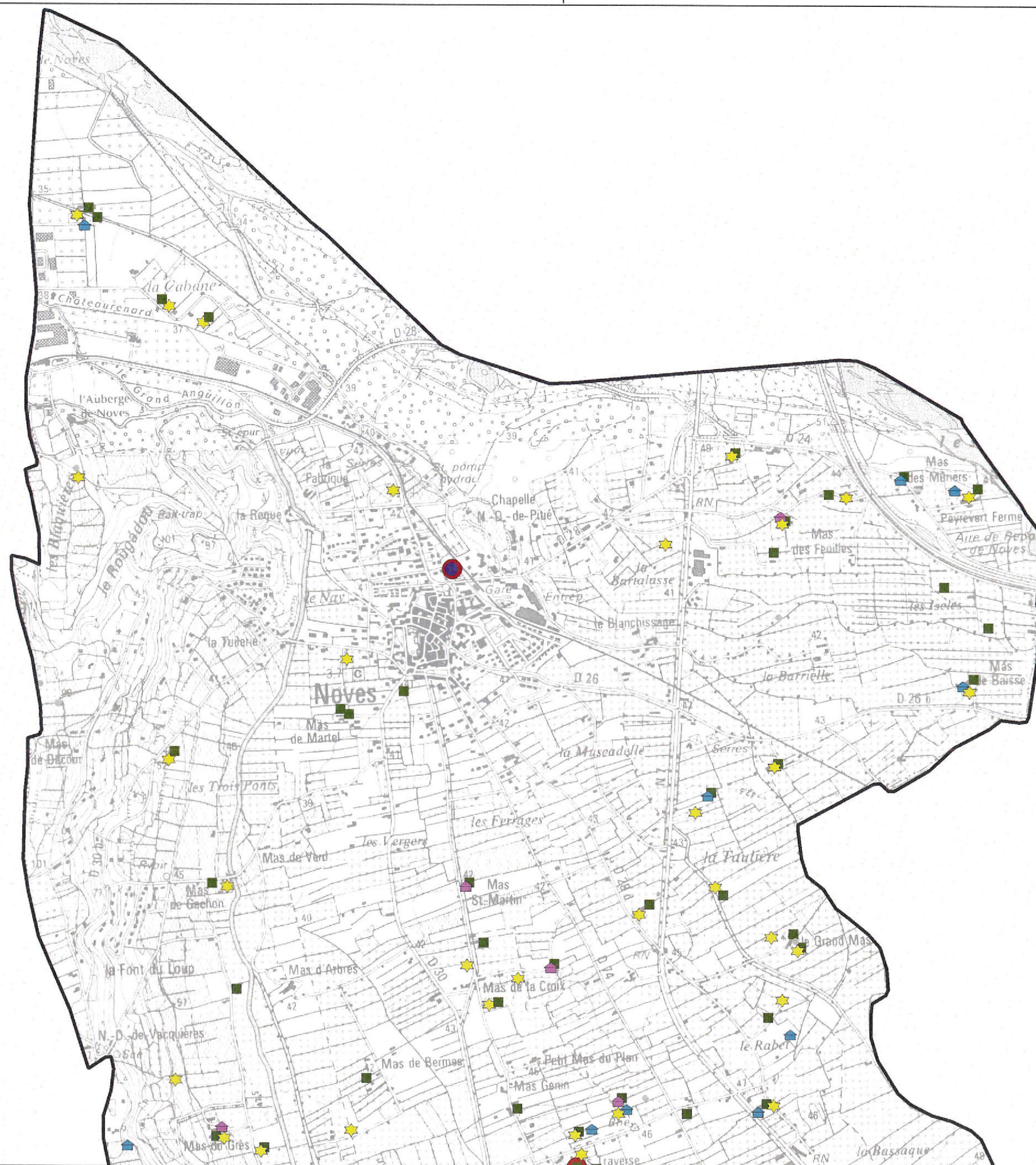
- Légende**
- Limite communale
 - Réseau routier**
 - Route nationale
 - Route départementale
 - Route communale
 - Contraintes routières**
 - ★ Ponts entrée de chemins dégradés
 - /// Dégradations
 - Densité du trafic
 - Visibilité réduite
 - Destabilisation des berges
 - Tronçon étroit

-  Pas de reprise
-  Reprise incertaine
-  Reprise certaine
-  Non renseigné



Reprise certain
Non renseigné

Noves - Nord



Légende

- Limite communale
★ Siège d'exploitation

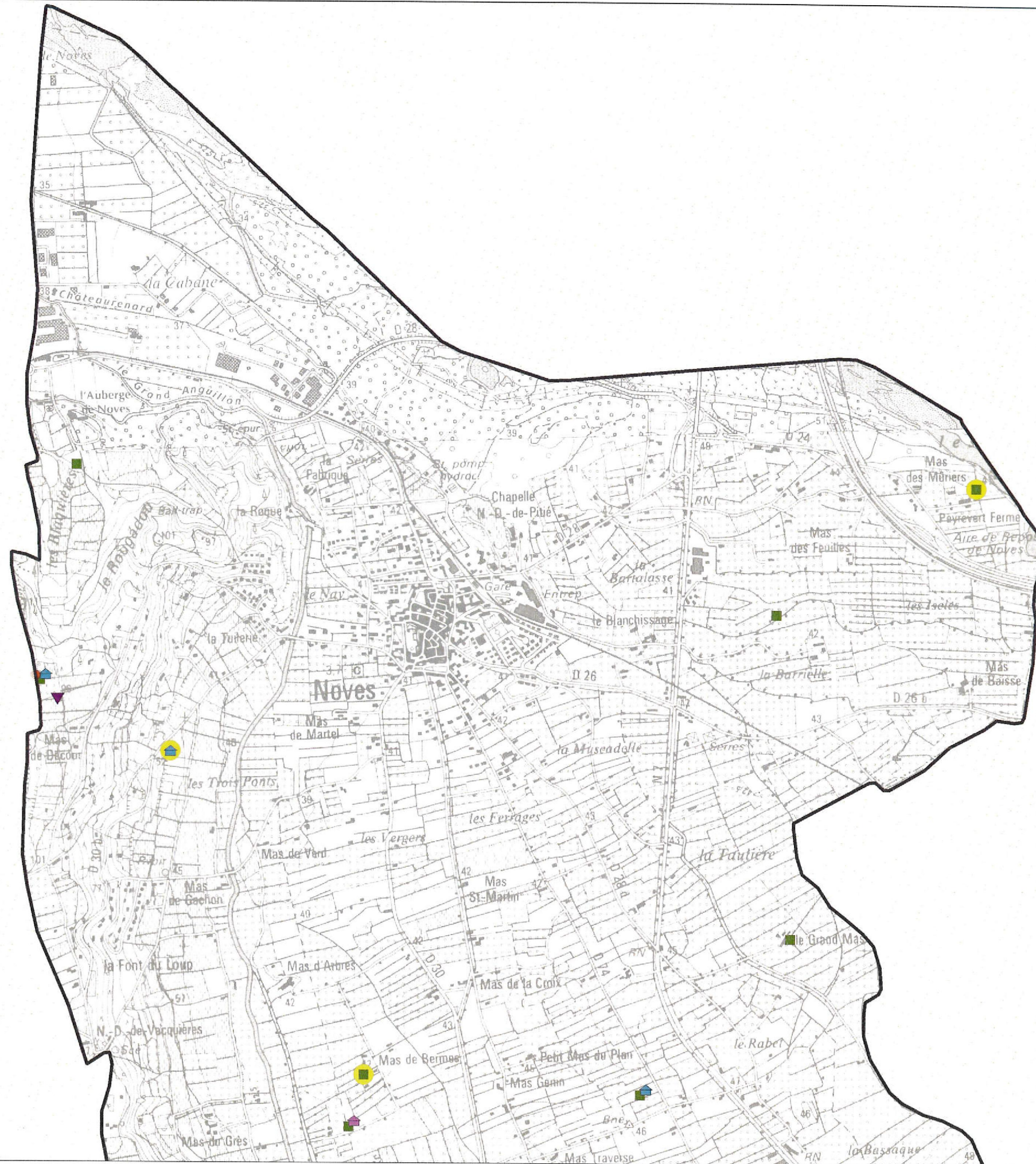
Bâtiment d'exploitation

- Bâtiment agricole
- Bâtiment d'élevage

Habitat

- Habitation
- Logement salarié
- Cave coopérative
- Moulin
- Point de vente

- Habitation
- Logement salarié
- Cave coopérative
- Moulin
- Point de vente



Légende

☐ Limite communale

Bâtiment d'exploitation

- Bâtiment agricole
- Bâtiment d'élevage

Habitat

- Habitation
- Logement salarié
- Cave particulière
- Gîte rural

- Modification des bâtiments existants

